

L'IMPARTIAL

Feuille d'Avis des Montagnes 1806

Quotidien neuchâtelois et jurassien édité à La Chaux-de-Fonds
Rédactions régionales: Le Locle, Fleurier, Neuchâtel, Saint-Imier, Tramelan, Saint-Brais

Rédaction
Administration:
2301 La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14
Tél. (039) 21 11 35
Télex 95 2114

la voix d'une région

Société éditrice: Imprimerie Courvoisier - Journal L'Impartial S.A.

O

opinion

Asuag-SSIH Nouveau style de vie

A travers la confirmation de M. Pierre Arnold à la direction suprême du groupe et de son éminente grise, M. Nicolas G. Hayek, au comité de direction en tant que conseiller, c'est bel et bien en faveur d'un «nouveau style de vie» que la prochaine assemblée générale Asuag-SSIH se déterminera.

Pure formalité en réalité, puisque les banques majoritaires à 98% ont d'ores et déjà opéré leur choix.

L'arrivée des nouveaux actionnaires coïncide avec la disparition de M. Jean-Louis Lang, industriel de la boîte de montre à Porrentruy, élu aux fonctions d'administrateur Asuag-SSIH l'an dernier. Restent en place les membres exécutifs de l'actuel comité directeur: tous internes au groupe. Il ne faut donc pas chercher plus loin le retrait de M. Lang. A son entrée en fonctions, il avait clairement insisté sur sa mission de conseiller externe, avec le désir nettement exprimé de conserver son indépendance. On peut supposer qu'au moment où les actions changent de mains, l'engagement futur de chaque administrateur va être tel que la gestion ne pourra être conduite que par des «internes». M. Hayek s'est tellement impliqué personnellement que sa présence ne se discute même pas.

L'engagement futur? Outre la partie strictement financière des événements, on peut prévoir de nouveaux choix industriels. Beaucoup plus fondamentaux que les orientations à suivre ou à modifier au niveau des marques de montres du groupe. En dirigeant les spots de l'actualité sur Omega, on a peut-être un peu trop laissé dans l'ombre la poutre maîtresse de l'édifice Asuag-SSIH: ETA.

Ne serait-ce que parce qu'il existe à l'égard de la production d'ébauches et de mouvements, davantage que la tentation de descendre le long de l'arête vive de la pyramide des prix: c'est quasi une nécessité.

Lorsque l'on dit attendre de M. Arnold qu'il «négocie un virage technologique» ce n'est pas tellement de la maîtrise des technologies de pointe dont il s'agirait mais sans doute de la remise en question de certaines gammes de calibres au sein du groupe ETA, du point de vue de leur rapport qualité-prix.

Faut-il rappeler ici que les alternatives, offertes par d'autres fabriques d'ébauches suisses ou étrangères installées en Suisse, coûtent tout de même quelques millions de pièces par an à ETA. Seule pourtant à offrir la gamme complète des produits électroniques et mécaniques à sa clientèle: les fabricants de montres.

Cette particularité sera-t-elle toujours compatible avec une politique industrielle pour l'instant encore relativement hybride? C'est à cette question essentielle que M. Arnold devra répondre.

A ce stade, on ne peut que lui répéter ce que nous avions souhaité en son temps à M. Milliet: bonne chance. Rien n'est évident.

Roland CARRERA

Pologne: procès des assassins du père Popieluszko Peine de mort requise contre le capitaine Piotrowski



Piotrowski: sa tête en jeu. (Bélino AP)

La peine de mort a été requise hier contre le capitaine Grzegorz Piotrowski, 33 ans, considéré comme le principal responsable du rapt et de l'assassinat du père Jerzy Popieluszko.

Le procureur Lezek Pietrasinski a demandé également qu'il soit déchu définitivement de ses droits civiques.

Il a requis des peines de 25 ans de prison contre ses deux subordonnés ainsi que contre le colonel Adam Pietruszka, considéré comme l'inspirateur du rapt. Pour ce dernier, il a demandé la déchéance des droits civiques et l'interdiction d'exercer une fonction officielle pendant 10 ans à l'expiration de sa peine.

Pour le ministère public, les assassins du père Jerzy Popieluszko ont agi de leur propre chef, avec l'aide de leur supérieur immédiat, et sans l'autorisation de la direction du Ministère de l'intérieur, «en contradiction avec tout ce qui guide la mission du ministère».

Dans son réquisitoire, le procureur a insisté sur le fait qu'aucun haut fonctionnaire n'a couvert l'opération. «Le seul responsable de haut rang est le colonel Adam Pietruszka», qui a abusé de son autorité pour amener trois de ses subordonnés à enlever l'aumônier de Solidarité. Le visage rouge de colère, la voix grondante, scandant ses paroles en frappant du poing sur la table, le magistrat a dénoncé «le rôle directeur» joué par le colonel. «Sans lui, le crime aurait été impossible», a-t-il dit.

Il a sévèrement condamné l'attitude du capitaine Grzegorz Piotrowski, «criminel froid et cruel, sous les couleurs protectrices d'un caméléon», qui dirigea l'opération avec les lieutenants Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala. Le capitaine a trompé ses subordonnés en leur laissant croire que leur action était approuvée en haut lieu et a fait d'eux «les instruments d'un crime». Dans sa déposition, le capitaine Piotrowski a affirmé qu'il avait été lui-même abusé par le colonel Pietruszka. (ap)

Soudan: libération attendue des deux otages suisses

L'espoir grandit de voir libérés prochainement les deux journalistes suisses indépendants Till Lincke et Astrid Hollenstein, détenus depuis février 1984 par les rebelles soudanais de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), a indiqué hier à l'ATS un porte-parole du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Le porte-parole a précisé que, selon ses informations, Lincke et Hollenstein se trouvent sur territoire éthiopien. Les autorités locales auraient donné l'assurance qu'ils seront libérés sous peu.

Le DFAE a de bonnes raisons de penser que de telles promesses sont fondées. Les deux journalistes suisses

avaient été vus «il y a quelque temps» par les techniciens des «Grands Travaux de Marseille» (GTM) libérés lundi, avait indiqué hier un porte-parole de cette société.

Contrairement au quatre étrangers libérés le week-end dernier, Lincke et Hollenstein n'ont jamais été considérés par l'APLS comme des otages, cette distinction ayant été faite «dans l'intérêt des deux ressortissants suisses».

Selon des milieux bien informés à Berne, les deux journalistes souhaitaient réaliser un reportage, dans le sud du Soudan, sur le mouvement d'indépendance «Any-Nya II». Ils sont cependant tombés dans les mains de guérilleros opposés à l'APLS. (ats)

Après les excuses du ministre Frischenschlager Autriche: sursis pour la coalition

Le gouvernement de coalition autrichien est parvenu hier à écarter une grave menace pour sa survie, en acceptant les regrets publics du ministre de la défense, qui avait eu l'indélicate idée d'accueillir à l'aéroport de Vienne un criminel de guerre nazi de nationalité autrichienne qui venait d'être libéré.

M. Friedhelm Frischenschlager, membre du parti de la liberté (droite), s'est excusé auprès du chancelier Fred Sinowatz et auprès de la population autrichienne.

M. Sinowatz a indiqué que tous les ministres - dont les 12 socialistes et les trois membres du Parti de la liberté - ont accepté cette solution de compromis.

Mais le gouvernement n'est pas au bout de ses peines puisque vendredi le Parti du peuple d'opposition (conservateur) déposera lors d'une séance extraordinaire du Parlement une motion de censure à propos de cette affaire.

Le Parti du peuple n'est en effet pas satisfait des excuses du ministre de la défense.

Le chancelier autrichien Fred Sinowatz a annoncé qu'il démissionnerait au cas où la motion de censure serait adoptée. (reuter)



Le chancelier Sinowatz (à gauche) et le ministre Frischenschlager (à droite) à la sortie de la séance du gouvernement. (Bélino Reuter)

Deux Suisses tués dans un accident d'avion aux Etats-Unis

Deux Suisses ont trouvé la mort dimanche dernier dans un accident d'avion au-dessus de l'Etat de l'Arkansas, aux Etats-Unis. Ainsi que l'a indiqué hier le Département fédéral des Affaires étrangères, les deux victimes, Werner Weber et Pius Schmid, originaires de Zurich et âgés de 29 ans, se trouvaient à bord d'un bimoteur de type Cessna-152, quand ce dernier s'est écrasé au sol, pour des raisons inconnues. (ats)



M

météo

Nord des Alpes, nord et centre des Grisons: en plaine, les brouillards et les stratus ne se dissipent que partiellement l'après-midi. Au-dessus de 1000 mètres, le ciel, d'abord clair, se couvrira progressivement et des précipitations pourront se produire, surtout dans la seconde moitié de la journée, limite des chutes de neige s'élevant vers 1000 mètres.

Evolution probable jusqu'à dimanche: nord, temps d'abord variable avec probablement quelques précipitations. A partir de samedi, ciel très nuageux, précipitations parfois importantes, neige peu à peu jusqu'en plaine.

Mercredi 30 janvier 1985
5e semaine, 30e jour
Fête à souhaiter: Martine

	Mercredi	Jeudi
Lever du soleil	8 h. 00	7 h. 59
Coucher du soleil	17 h. 32	17 h. 33
Lever de la lune	11 h. 57	12 h. 26
Coucher de la lune	2 h. 55	3 h. 33
	Lundi	Mardi
Lac des Brenets	751,38	751,16 m.
Lac de Neuchâtel	429,19	429,18 m.

S

sommaire

Pollution
En route
pour le rationnement
d'essence?

SUISSE Page 4

Vie pratique
MAGAZINE Page 6

Chômage et
marché de l'emploi:
le modèle neuchâtelois
ECONOMIE Page 9

R

région
2e cahier

« Braqueurs »
de Alle:
peines sévères

PAGE 15

PRIX DISCOUNT



Serre 90
La Chaux-de-Fonds
Tél.
(039) 23.00.55

Location-vente
d'appareils ménagers dès

Fr. 30.-

par mois

394

MONDE

E

entre autres

Difficile succession

Discret par nature comme par goût personnel, M. Jacques Delors est entré dans sa nouvelle fonction à pas feutrés.

Succédant à M. Gaston Thorn à la tête de la Commission européenne - l'exécutif du Marché commun - l'ancien ministre des Finances français a été officiellement investi par le Parlement européen il y a une petite semaine à Bruxelles. Trois semaines après s'être mis au travail avec ses treize coéquipiers.

Une discrétion de circonstance eu égard aux graves difficultés que traverse la CEE. Problèmes structurels d'une communauté incapable de concilier sa vocation supranationale avec les crispations égoïstes nationalistes de ses membres.

Problèmes de croissance aussi avec les délicates questions d'intégration que soulèvent les prochaines adhésions du Portugal et de l'Espagne.

Problèmes financiers encore, liés à la crise qui continue à perturber les économies de la plupart des pays de la CEE.

Des spasmes douloureux qui aigrent les récents sommets européens et qui, en novembre dernier, provoquèrent un pénible rejet de bile à Bruxelles, le Parlement refusant de voter le budget. Ce qui équivalait à censurer la Commission européenne que présidait encore M. Thorn.

Une raison de plus pour que M. Delors assume la succession sur la pointe des pieds. Une entrée sans éclat particulier, mais non sans ambitions. Dans son discours, le nouveau président s'est donné pour objectifs la constitution d'un marché commun sans entraves, le développement du Système monétaire européen et la promotion de la technologie de pointe face au défi américain et japonais. Des conditions sinon suffisantes du moins nécessaires pour espérer inverser la courbe du chômage.

Pour y parvenir, M. Delors s'est donné deux ans. Avec toutefois comme exigence implicite de ne pas voir son action être systématiquement contrée par d'intempestifs coups de frein. Qu'ils proviennent des parlementaires européens ou des capitales des pays membres.

En lui accordant l'investiture à une écrasante majorité, le Parlement semble indiquer qu'il est disposé à lui accorder une grande liberté de manœuvre.

La partie sera plus difficile à jouer avec les gouvernements concernés. Les thèses de M. Delors, notamment concernant le SME, sont avant tout celles de la France. Elles sont par conséquent souvent fort éloignées des conceptions qu'ont du Marché commun d'autres capitales. A Bonn et à Londres par exemple, on voudrait surtout que la Commission s'attaque à la réforme du marché agricole, cette bête noire des Allemands et des Britanniques.

Pour imposer ses vues, le nouveau président ne possède finalement que peu d'atouts: la cohésion - apparemment assez bonne - de la nouvelle commission, et surtout la renommée d'homme politique sérieuse et efficace qu'il s'est bâtie alors qu'il était ministre.

Un capital précieux, mais fragile qui oblige M. Delors à faire très vite ses preuves. S'il veut avoir deux ans pour récolter les fruits de ses efforts, il faudra que les premiers bourgeois soient visibles cette année encore pour que l'arbre survive à l'hiver prochain.

Roland GRAF

Adhésion de l'Espagne et du Portugal La CEE s'engage à terminer les négociations en mars

La Communauté européenne s'est fermement engagée lundi et hier à Bruxelles à conclure les négociations d'adhésion avec l'Espagne et le Portugal avant le sommet européen des 29 et 30 mars, afin que les deux pays ibériques puissent entrer dans le Marché commun au 1er janvier 1986.

Les ministres des Affaires étrangères des Dix ainsi que de l'Espagne et du Portugal ont fixé un calendrier serré de réunions pour mettre un point final aux négociations ouvertes en 1978 avec le Portugal et en 1979 avec l'Espagne, a déclaré le président italien du Conseil des ministres, M. Giulio Andreotti.

La Commission européenne a par ailleurs été chargée de présenter la semaine prochaine aux Dix un compromis final, résumant les positions de négociation de la CEE sur les trois dossiers encore en suspens: la pêche, l'agriculture et les affaires sociales.

Un premier marathon de négociations se déroulera les 18 et 19 février. Il sera suivi de deux réunions en mars, jusqu'à la veille du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE qui devrait ratifier l'accord.

Les Dix doivent auparavant lever un obstacle de taille: le financement de programmes intégrés méditerranéens (PIM) destinés à aider les régions méridionales, en Grèce notamment, à résister aux conséquences de l'élargissement. Athènes menace de bloquer l'entrée de l'Espagne et du Portugal si ces programmes ne sont pas financés dès cette année.

M. Jacques Delors, président de la

Commission européenne, a esquissé devant les ministres les grandes lignes des nouvelles propositions que fera l'exécutif européen sur les PIM. Selon M. Delors, il faut à la fois débloquer de l'argent frais, mieux utiliser les fonds social et régional de la CEE et faciliter l'accès des régions méditerranéennes à des prêts de la Banque Européenne d'Investissement. (afp)

Avalanches en France Quatre morts

Quatre skieurs «hors piste» ont été tués, un est porté disparu et deux autres ont été grièvement blessés, dans des avalanches qui se sont produites hier après-midi dans les Alpes françaises à 2500 mètres d'altitude, a-t-on appris de source sûre.

Les victimes sont françaises, selon les premières informations, à l'exception d'un touriste suédois qui a été blessé et dégageé inconscient d'un amas de neige, aux Allues. (afp)

France: les prix des carburants en liberté surveillée

La France a rejoint ses voisins ouest-allemand, suisse ou italien en décidant de libérer, à partir de mardi 00 h. 00, les prix des carburants à la pompe, parmi les plus chers d'Europe, tout en mettant en place un dispositif de surveillance pour éviter des écarts trop importants.

Cette décision est intervenue après la condamnation par la Cour de justice européenne de Luxembourg du système actuel français de fixation des prix des produits pétroliers (essence ordinaire, supercarburant et gazole).

Ces prix, qui étaient jusqu'à présent déterminés par l'Etat (5,74 francs pour un litre de super à Paris) seront fixés librement par les compagnies pétrolières qui devront uniquement déposer leurs barèmes auprès du Ministère des finances. La fiscalité (59 pour cent de taxe) demeure toutefois inchangée de même que la fixation du prix du fuel domestique qui reste sous le contrôle des pouvoirs publics. (afp)

Sécheresse au Soudan

600.000 enfants menacés

De retour d'un voyage au Soudan, M. James Grant, directeur général de l'UNICEF, a indiqué hier à Genève que quelque 4,5 millions de personnes souffraient des conséquences de la sécheresse dans ce pays. Un million d'entre elles, dont environ 600.000 enfants, sont «gravement touchées».

A ces chiffres viennent s'ajouter chaque jour 3000 à 4000 personnes, dont parfois des villages entiers, qui fuient la famine qui sévit dans certaines régions d'Ethiopie. Ce sont ainsi 60.000 réfugiés qui sont arrivés

en décembre et ce chiffre risque fort de s'accroître dans les mois à venir. Cette situation est aggravée par des combats dans le nord de l'Ethiopie et par des «désordres civils» dans le sud du Soudan qui compliquent sérieusement l'arrivée des secours.

Les besoins sont estimés à 100.000 tonnes par mois tant pour l'Ethiopie que pour le Soudan. Pour 1985, le directeur général de l'UNICEF estime qu'un peu plus de deux milliards de dollars seront nécessaires pour venir en aide à l'ensemble des 20 pays africains les plus durement touchés par la sécheresse. (ats)

L'avenir de l'Europe spatiale se joue à Rome

L'avenir de l'Europe spatiale va se jouer aujourd'hui et demain à Rome à la réunion du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) qui doit se tenir dans la capitale italienne au niveau ministériel.

Les ministres de la recherche et de la technologie des onze états membres de l'agence (RFA, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) auront, en effet, à se prononcer sur un certain nombre de programmes spatiaux pour les dix prochaines années (1985-1995). Il doivent également définir les

objectifs que doit se fixer l'Europe quant à l'obtention avant la fin du siècle de l'autonomie en matière de vols habités et la mise en place d'une station spatiale européenne.

Les projets les plus spectaculaires et les plus coûteux, que les ministres auront à examiner, porteront sur le programme de transport spatial. Celui-ci comprend le lanceur Ariane-5 et le programme d'infrastructure orbitale qui englobe le projet, présenté par la RFA et l'Italie, d'une station orbitale habitée Columbus et celui proposé par la France d'une mini-navette Hermes. (afp)

Le «marquis de Sade» ouest-allemand s'est pendu dans sa cellule

Le millionnaire ouest-allemand, émule du marquis de Sade, s'est pendu hier matin dans sa cellule au lendemain de sa condamnation à 10 ans de prison pour avoir séquestré une jeune fille de 17 ans et avoir fait d'elle son esclave sexuelle, a-t-on appris de source policière.

Dieter Engelbrecht, 46 ans, qui possédait une usine de câbles, et son épouse Helma, 28 ans, avaient engagé la jeune Sylvia comme baby-sitter en 1981. Le couple l'avait ensuite enfermée pendant 15 mois en 1982 et 1983 dans un réduit sans fenêtres, sous leur piscine. Là, ils l'avaient torturée et avaient abusé d'elle de «façon horrible», selon l'acte d'accusation. Helma Engelbrecht a été condamnée lundi à six ans de prison pour complicité.

Une fois libérée par le couple, Sylvia avait porté plainte auprès de la police qui, tout d'abord, ne l'avait pas crue tant les détails leur paraissaient invraisemblables.

Tout au long du procès qui a fait la «une» de la presse à sensation, les défenseurs du couple Engelbrecht s'étaient efforcés de mettre en doute la crédibilité de la jeune Sylvia, suscitant de vives réactions de la défense. (afp)

Jean Paul II au Venezuela «Le travail est pour l'homme...»

«Le travail est pour l'homme, et non l'homme pour le travail», a déclaré mardi Jean Paul II à Ciudad Guayana, ville vénézuélienne des grandes aciéries sur l'Orénoque, dans son premier grand discours social sur le sol latino-américain.

Sur un terrain vague d'argile durci par le soleil, à quelques mètres du fleuve Caroni qui se jette trois kilomètres plus loin dans l'Orénoque, plus de 200.000 personnes étaient venues pour entendre le Pape.

Le principe de la dignité du travailleur doit déterminer les structures des systèmes de production, a-t-il déclaré, pour faire disparaître «le déséquilibre épouvantable» entre l'infime minorité qui jouit de biens de ce monde et la grande majorité qui en est privée. (afp)

Quand les éléphants vont à l'école

Un troupeau d'éléphants en colère, composé de neuf adultes et de deux jeunes, a fait irruption lundi sur le terrain d'un collège technique, dans la banlieue de Bangalore, à 1700 km. environ au sud de New Delhi.

Les pachydermes, qui venaient d'un parc national voisin, ont chargé des élèves et occupé les lieux, ce qui a contraint la direction à suspendre les cours.

Quatre surveillants du parc, qui tentaient d'intervenir, ont failli être piétinés.

Du côté des hommes, personne n'a été blessé. Mais dans la confusion, un jeune éléphant a été blessé, ce qui a augmenté l'excitation de ses congénères.

Ce sont des habitants d'un village voisin qui ont allumé des feux et ont réussi à éloigner les pachydermes. (ap)

● NEW YORK. - L'indice des industrielles a progressé de 14,14 points hier à Wall Street pour clôturer sur une base préliminaire de 1291,96 points, nouveau record absolu.

Grève des mineurs britanniques

L'impasse demeure totale

Les charbonnages britanniques (NCB) et le Syndicat des mineurs (NUM) ont échoué hier dans leur tentative de trouver dans l'immédiat un accord sur la reprise des négociations pour mettre un terme au conflit, vieux de dix mois et demi.

Le porte-parole du NCB, M. Michael Eaton, a annoncé hier soir à l'issue de la rencontre que les pourparlers n'avaient pas permis de dégager un accord permettant la reprise des négociations. «Je suis déçu», a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse. Il a ajouté que les deux parties avaient décidé de ne pas révéler le détail de leurs discussions d'hier.

Pour sa part, M. Arthur Scargill, président du NUM, a déclaré en fin d'après-midi, qu'il avait appelé le NCB à «une reprise officielle des négociations sans préconditions» après lui avoir présenté de nouvelles initiatives. Il a indiqué que le NUM avait envoyé une lettre en ce sens à la direction des charbonnages et qu'il réunirait son comité exécutif aujourd'hui dans l'attente de la reprise des négociations.

Les charbonnages exigent comme préalable à la reprise de toute négociation l'engagement écrit du NUM que les discussions porteront sur la question de la fermeture des puits non rentables à l'origine du conflit. (afp)

Derrière la vague d'attentats commis en Europe

La présence d'un «cerveau supra-national»

Le ministre italien de l'Intérieur Oscar Luigi Scalfaro a dénoncé hier à Bruxelles la «présence probable d'un cerveau» derrière la vague d'attentats commis en Europe.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre italien, qui venait de s'entretenir avec son collègue belge Charles Ferdinand Nothomb, a lancé un appel à une coopération loyale entre les Etats européens pour lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé.

M. Scalfaro a pris l'engagement d'informer les Etats de la communauté européenne et de l'OTAN de

«toute entreprise dangereuse» qui pourrait être préparée en Italie contre d'autres Etats mais, a-t-il souligné, «j'ai le droit de demander la réciprocité».

Selon M. Scalfaro, les «caractéristiques typiques des actes de terrorisme enregistrés en Europe sont une preuve logique de l'existence d'un cerveau supra-national, d'une ligne politique et d'une méthode moderne de guerre».

M. Scalfaro a établi d'autre part un lien entre le terrorisme et le crime organisé en soulignant l'importance des revenus financiers tirés du trafic de la drogue pour la vie d'organisations clandestines. (afp)

VÉHICULES À MOTEUR

Un sacré numéro branché.



Nouveau: 3 portes!

La belle mécanique! 1124 ou 1360 cm³, 50 ou 72 ch DIN: un brio à couper le souffle, mais une toute petite soif - grâce à la boîte à 5 vitesses et au Cx de 0,35!

Un look ravageur! Irrésistibles: les sièges en tissu ou velours moelleux, les appuis-tête, la moquette de luxe, la lunette arrière chauffante. Et la sécurité n'est pas en reste: ceintures avant et arrière à enrouleurs, feu arrière antibrouillard, phares à iode.

Une fiabilité à toute épreuve! Indéréglable, l'allumage transistorisé! Il ne doit plus être réglé - et contribue donc à abaisser le prix d'entretien, au même titre que la prise de diagnostic qui simplifie les opérations de service. Amical, non?

Et ce n'est pas tout! Sièges arrière individuellement rabattables, suspension à 4 roues indépendantes, système de freins à double circuit, réservoir de 50 l, équipement sport pour le modèle d'élite XT, etcetera, etcetera... La Peugeot 205 3 portes vous attend chez votre garagiste. Pour un coup d'œil, un clin d'œil - et quelques tours de roues! OK?

Peugeot 205. A partir de **Fr. 10 995.-**

Financement et leasing avantageux par: PEUGEOT TALBOT CREDIT. Genève, téléphone 022/42 52 24



PEUGEOT TALBOT Voità des Automobiles

120-8001

PEUGEOT 205

La Chaux-de-Fonds: ENTILLES SA, Garage et Carrosserie, 039/26 42 42

Les Breuleux/JU: Garage du Plateau SA, 039/54 11 83 - La Chaux-de-Fonds: Garage de l'Etoile, 039/28 13 64 - Chézard: U. Schürch, 038/53 38 68 - Courtelary/BE: J.-P. Schwab, 039/44 14 44 - Les Genevez/JU: Clément Miserez, 032/91 95 78 - Le Locle: Garage et Carrosserie Entilles SA, 039/31 37 37 - Montfaucon/JU: Garage Bellevue, 039/55 13 15 - Les Ponts-de-Martel: R. Robert, 039/37 16 22 - Saignelégier/JU: Garage Nagels, 039/51 14 05 Saint-Imier/BE: Garage du Midi SA, 039/41 21 25 - Tramelan/BE: Garage du Chalet, 032/97 56 19

117-78001

«AMOUREUSE DES SPORTS D'HIVER, BOURRÉE D'ÉNERGIE, BIEN SOUS TOUT RAPPORT ET SACHANT S'ACCROCHER, CHERCHE CHEMIN ENNEIGÉ. SIGNÉ: PANDA 4x4.»



Descendante des Haflinger: 48 ch DIN, un cœur de 965 cm³, châssis, suspensions et embrayage renforcés. S'agrippe des quatre roues sur des pentes allant jusqu'à 50%. Chargée d'un mètre cube de provisions. Elle vous tente? Voyez la signature ci-dessus.



TOUS TEMPS. TOUTES ROUTES. TOUTES ROUES. FIAT PANDA 4x4.

18-5886

Agence officielle: Garage de la Ronde	28 33 33	Le Locle: Garage de la Jaluse	31 10 50
Agence locale: Garage Sporoto	26 08 08	Le Locle: Garage Eyra	31 70 67
Agence locale: Garage du Versoix	28 69 88	Les Breuleux: Garage du Collège	54 11 64

A vendre

Jeep Suzuki 4x4

35.000 km, année 83, Fr. 8.300.-

Téléphoner au 066/22 10 95 entre 12 et 13 heures

93-45678

A vendre

ISUZU Trooper 4x4

véhicule de service avec lame électro-hydraulique prix intéressant

Garage Maurice Bonny SA, Collège 24, 039/28 40 45, La Chaux-de-Fonds 2541

Jolie

Citroën GS Pallas

1978, brune, 80 000 km. Expertisée, garantie totale. Seulement Fr. 106.- par mois sans acompte. Reprise éventuelle. Très grand choix en Citroën ainsi que d'autres marques, aux mêmes conditions, ou comptant.

M. Garau, Case postale 772 2503 Bienne, 032/51 63 60. 06-1527

Superbe

Toyota Celica 2000 GT Liftback

1979, bleu-métal, 74 000 km. Radio. Expertisée. Garantie totale. Fr. 166.- par mois sans acompte. Reprise éventuelle. Très grand choix en Citroën, ainsi que d'autres marques aux mêmes conditions ou comptant.

M. Garau, Case postale 772 2501 Bienne 032/51 63 60 06-1527

Adaptez votre vitesse!



Découvrez notre choix d'occasions

- Datsun Bluebird Coupé, 1,8 SSS, 1980
- Alfa Romeo 1,5 Ti, carrosserie spéciale, rouge
- Fiat Ritmo 85 S, 1,5, 1981, brun-noir
- Ford Fiesta 1,3 S, série spéciale, blanc-rouge
- VW Golf 1,3, Swiss champion, rouge, 1981
- Mitsubishi Station turbo, 2,0, rouge, 1983
- Jeep CJ7, 4,2 L, 6 cyl., violet-blanc, intérieur modifié
- Jeep CJ7, 4,2 L, 6 cyl., rouge-blanc, attelage boule+crochet
- Land-Rover 88, 2,3 L, verte, entièrement reconditionnée

au Garage et Carrosserie de l'Est

PIERRE VISINAND Est 29-31, 2300 La Chaux-de-Fonds, 039/28 51 88 OUVERT LE SAMEDI Halle d'exposition permanente - Neuves et occasions Agences officielles Nissan - Datsun - AMC JEEP 2543

SUISSE

Pollution, mort des forêts et écologistes En route pour le rationnement d'essence

«Il est impossible, en l'état actuel des connaissances techniques, d'échapper à un rationnement de l'essence si l'on veut atteindre un objectif raisonnable, soit ramener les émissions d'oxydes d'azote, d'hydrocarbures et de dioxyde de soufre à leur niveau de 1950.» C'est le verdict de quatre associations de protection de la nature et écologistes, la Ligue suisse de la protection de la nature, l'Institut suisse de la vie, l'Association suisse des transports et le WWF-Suisse, qui tenaient conférence de presse, hier, à Berne. Les quatre associations ont mandaté un bureau zurichois pour livrer des chiffres. Ce sont les mêmes que ceux de l'Office fédéral de l'environnement qui, la veille, a coupé l'herbe sous les pieds des écologistes (Voir «L'Impartial» d'hier).

Rationnement d'essence tout de suite? Pas si vite. Les écologistes dressent un catalogue de dix mesures principales, sans compter l'exigence d'un

recensement des sources d'hydrocarbures dans l'industrie, qui fait quasiment jeu égal avec l'automobile pour la pollution en hydrocarbures. La plupart de ces

mesures figurent dans le catalogue du Conseil fédéral ou sont à l'étude à Berne. Mais les écologistes ont des délais plus rapprochés de mise en vigueur. Par exemple pour les normes américaines 83 pour les voitures de tourisme: 1er octobre 1986 pour les écologistes, 1er janvier 1987 pour la Commission du Conseil national chargée du dossier, 1er janvier 1988 pour le Conseil fédéral.

RATIONNEMENT PAR PALIERS

Sans conteste, c'est le rationnement par paliers de l'essence qui tient la vedette. Par rapport à la quantité de départ, le rationnement atteindrait 20% en 1986, 30% en 1987, 40% en 1988 et 50% en 1989. «Pour permettre aux citoyens, à

De notre rédacteur à Berne:
Pierre THOMAS

l'économie et aux entreprises de transport public de s'adapter progressivement» explique le secrétaire romand de l'AST, Jean-Claude Hennet, de Delémont. Et d'ajouter: «Même avec une mesure aussi draconienne que la rationnement de l'essence de moitié, le niveau des oxydes d'azote serait d'environ 45.000 tonnes par an vers la fin des années 90 (alors que l'objectif est de 10.000 tonnes inférieur) et celui des hydrocarbures de 110.000 tonnes par an (objectif de 45.000 tonnes).

Les quatre associations tablent également sur une amélioration des transports publics et l'attribution au rail du trafic marchandise, dès que la distance dépasse cent kilomètres. Les abonnements écologiques – tel celui de Bâle qui permet à huit mille personnes de renoncer à sa voiture, chaque jour – devraient être généralisés.

ROMANDS DIVISÉS

Qu'attendent les écologistes de la session des Chambres qui s'ouvre la semaine prochaine? Les Romands sont divisés. Jean-Claude Hennet est plus vigoureux dans ses propos que le Genevois Philippe Roch, secrétaire du WWF romand. Le premier est net: «Si l'on admet une réduction de la pollution au niveau des années 50 et qu'on ne se donne pas les moyens d'agir, la session spéciale des Chambres n'aura été qu'un exercice-alibi». Le second nuance: «Les mesures des Commissions parlementaires sont totalement insuffisantes. Face à la mort des forêts, on ne peut pas attendre que les experts aient fini de se disputer pour agir. Il faut agir tout de suite. Et il faut donner au Conseil fédéral les moyens de rationner l'essence si nécessaire...». M. Roch ajoute: «Cette idée de rationnement ne me plaît pas du tout». Pour lui, il s'agit bien plus de faire comprendre aux gens que la mort des forêts est due à la pollution atmosphérique et «rassembler le peuple autour d'une idée». Ce qui devrait passer par une inversion des investissements publics, axés aujourd'hui sur la route, au profit des transports publics. (PTs)

Place d'armes de Rothenthurm Recours rejeté

Le Tribunal fédéral a rejeté dans tous ses considérants un nouveau recours de droit administratif dans un procès intenté par les adversaires de la place d'armes de Rothenthurm au Département militaire fédéral (DMF). Le recours portait sur certaines modalités de la procédure d'expropriation. (ats)

Droit d'asile: Mme Elisabeth Kopp restrictive «Des émigrants, pas des réfugiés»

Pour Mme Elisabeth Kopp, chef du Département de justice et police (DFJP), la plupart des nouveaux réfugiés arrivés en Suisse ne sont pas des réfugiés au sens de la loi sur l'asile. Dans ce sens, est considéré comme réfugié celui qui, dans son pays, est poursuivi, dont la vie est en conséquence menacée et qui doit fuir. «Nous avons en Suisse surtout des émigrants, pas tant des réfugiés», déclare la conseillère fédérale Elisabeth Kopp dans les colonnes du dernier numéro du «Schweizer Illustrierte».

Tout en comprenant que des situations de guerre civile poussent quantité de gens à fuir leur pays pour des raisons économiques ou sociales, Mme Kopp estime que cela ne donne pas à la Suisse l'obligation d'offrir l'asile à ces personnes. «Nous ne pouvons pas donner l'asile à ces émigrants en conservant notre notion de «réfugié», relève Mme Kopp, et nous sommes condamnés à la cohérence en n'acceptant que ceux dont le profil correspond à la définition que nous avons donnée du réfugié.»

Le peuple trancherait

Le rationnement d'essence est dans l'air. Quelle proposition précise sera faite? Le conseiller d'Etat bernois B. Muller, conseiller national de l'Udc, présentera une initiative individuelle défendant le principe du rationnement «en cas d'urgence». Le Grand Conseil zurichois – contre l'avis des démocrates du centre, cette fois... – a mandaté l'Exécutif de déposer une initiative cantonale pour un arrêté fédéral urgent. L'initiative doit passer le cap du peuple zurichois. Les écologistes – selon P. Roch – voudraient transmettre au Conseil fédéral la compétence de rationner l'essence.

Dans son catalogue des mesures, le Conseil fédéral a consacré une page au rationnement d'essence. Le texte décrit le système de rationnement avec une carte à faire signer aux stations-services desservies par pompistes. On prendrait en compte la quantité d'essence attribuée à chaque automobiliste et, pour éviter la tricherie, on inscrirait le nombre de kilomètres parcourus. En quelques lignes, le texte ne parle ni du trafic étranger – touristes en Suisse et... Suisses à l'étranger – ni des habitants des régions frontalières, ni de la cylindrée des véhicules et de son éventuelle prise en compte. Bref,

l'énoncé est sommaire. Dans les effets négatifs, le catalogue mentionne les... mesures de rétorsion. Sur le plan juridique, l'explication n'est pas claire non plus. Mais la compétence du rationnement reviendrait à la «Confédération» et son application serait possible deux mois après la prise de décision.

Alors que le catalogue évoque la nécessité d'un nouvel article constitutionnel pour un abonnement CFF à tous les détenteurs d'auto et qu'il énonce clairement la base constitutionnelle du contrôle obligatoire des installations de chauffage à huile, aucune référence constitutionnelle n'est faite pour le rationnement de l'essence. L'article 24 septies de la Constitution (... la Confédération combat la pollution de l'air et le bruit...) devrait permettre d'asseoir un «arrêté urgent» que prendraient les Chambres, estime le constitutionnaliste neuchâtelais Jean-François Aubert. L'arrêté aurait une limitation dans le temps. Il serait soumis au référendum facultatif – 50.000 signatures – et si, en votation, il était refusé, la validité de l'arrêté urgent ne dépasserait pas un an. En cas de dérogation à la Constitution, le peuple trancherait, mais alors obligatoirement dans le délai d'un an. (Pts)

Bourses d'études

Grandes différences entre les cantons

En 1983, les 12.443 étudiants qui bénéficiaient d'une bourse ont touché entre 2763 (Fribourg) et 7790 francs (Genève) par an. La moyenne suisse se situait à 4966 francs, indique la statistique de la Commission intercantonale des bourses d'études.

Actuellement, les cantons reçoivent encore des subventions de la Confédération couvrant 20 à 60% des sommes destinées aux boursiers. Le 10 mars prochain, les citoyens et citoyennes suisses devront se prononcer en votation populaire, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération, sur la suppression de l'aide fédérale pour les bourses d'études.

Les 58.312 boursiers de Suisse se sont partagés 187,6 millions de francs, soit une moyenne de 3217 francs par bénéficiaire.

EN QUELQUES LIGNES

● Le conseiller fédéral Leon Schlumpf, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), a rencontré hier matin des représentants du gouvernement liechtensteinois avant de terminer une visite de deux jours dans ce pays voisin. Au centre des discussions, le projet de centrale hydraulique sur le Rhin (le long de la frontière entre le Liechtenstein et le canton de Saint-Gall), la vignette autoroutière et la taxe poids lourd de même que les nouvelles dispositions concernant le trafic aérien civil.

● Une conférence de l'OCDE sur la coopération internationale pour les mouvements transfrontières de déchets dangereux se tiendra à Bâle du 26 au 28 mars prochains. Elle concrétise une proposition faite par M. Alphons Egli, chef du Département fédéral de l'intérieur, qui ouvrira la conférence et dirigera la délégation suisse, a précisé le DFI. Durant la seule année 1983, les pays européens de l'OCDE ont produit plus de 20 millions de tonnes de déchets potentiellement dangereux.

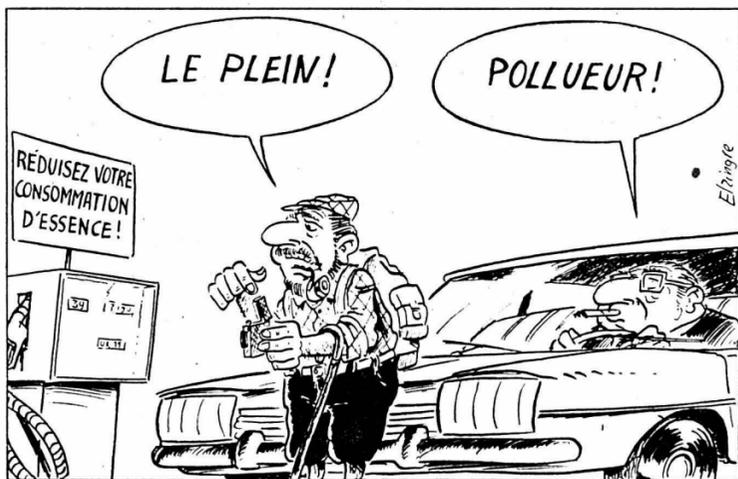
cière. Les allocations les moins élevées ont été distribuées à Fribourg (1595 francs) et les plus élevées à Bâle-Ville (5372 francs). Les étudiants, 21% des boursiers, ont bénéficié de 33% des fonds.

Les cantons qui reçoivent le plus de subsides de la Confédération (60%) sont aussi ceux qui donnent les plus petites bourses à leurs étudiants universitaires: les 418 boursiers de Fribourg ont reçu en moyenne 2763 francs, les 527 du Valais se sont vu attribuer 3178 francs en moyenne et les 984 du Tessin ont obtenu 3330 francs en moyenne.

A l'opposé, Genève et Bâle-Ville (qui bénéficient de 20% de subsides fédéraux) ainsi que Berne (40% de subsides) ont attribué les bourses les plus élevées: 7790 francs en moyenne pour 617 étudiants à Genève, 6870 francs en moyenne pour 1620 étudiants à Berne et 6706 francs en moyenne pour 539 étudiants à Bâle-Ville. Ces chiffres étaient de 4421 francs (211 étudiants) pour le canton du Jura, de 4303 francs (673) pour celui de Vaud et de 3706 francs (290) pour celui de Neuchâtel. (ats)

Bonjour la chance!

Tout beau, tout neuf, le Loto Romand est arrivé avec le millésime 1985. D'emblée, il a conquis les fans de la Loterie Romande qui apprécient la formule. D'autant plus que tous les tirages sont télévisés. Aussi, en cet hiver rigoureux où gel et neige n'incitent guère à mettre le nez dehors, toute la Romandie est fidèle au petit écran. Le 2 février, les heureux possesseurs de billets du Loto Romand (et ils seront innombrables) assisteront au tirage confortablement installés dans un fauteuil et sauront immédiatement s'ils ont gagné. Ça, c'est aussi de la chance! (comm)



FAITS DIVERS

Dans le canton de Zurich

Chauffeur de taxi assassiné

Un chauffeur de taxi de 50 ans a été tué à coups de couteaux, lundi matin à Embrach (ZH), par un client dont on ne connaît pas l'identité. C'est une habitante d'Embrach, entendant vers 3 h. 15 la sirène d'alarme du taxi, qui a alerté la police, a indiqué hier la police cantonale zurichoise. D'après les premiers éléments de l'enquête, il semble que la victime ait essayé de gagner une maison, après avoir reçu les coups de couteau, mais n'ait réussi à parcourir qu'une centaine de mètres avant de mourir.

DROGUE: NOUVELLE VICTIME

La drogue a fait une nouvelle victime à Zurich. Un jeune homme a été retrouvé mort hier après-midi par son employeur dans un appartement d'un quartier de la banlieue zurichoise. De la drogue ainsi que des seringues se trouvaient à côté du cadavre, a indiqué la police cantonale zurichoise, précisant que la victime n'était pas, jusqu'ici, connue comme toxicomane.

BÂLE: COUPS DE FEU MYSTÉRIEUX

Un inconnu a fait feu, lundi, sur le pare-brise d'une voiture, non loin de la poste principale de Bâle. La conductrice du véhicule n'a pas été touchée. Comme l'a indiqué hier le ministère public, le coup de feu est parti du même endroit que celui qui a été tiré, lundi aussi, contre un appartement sis non loin du dépôt des locomotives des CFF.

LENZBOUG: CHASSE À L'HOMME

Les agents de la police argovienne qui ont pris en chasse le conducteur d'un véhicule volé lundi soir en ville de Lenzbourg n'ont pas réussi à arrêter le voleur. Il s'agit vraisemblable-

ment d'un délinquant libéré le 4 janvier dernier du pénitencier de Lenzbourg. Après avoir enclenché leurs feux, les policiers ont dépassé la voiture volée et barré la route à la sortie de Lenzbourg. Le malfaiteur est toutefois parvenu à faire demi-tour et à prendre la fuite en direction du centre ville. Les agents ont fait feu sur les pneus du véhicule sans parvenir à arrêter le voleur de voiture.

BERNE: CLOCHES TROP BRUYANTES

Les cloches des deux églises situées dans le quartier de Breitenrain, à Berne, devront sonner moins souvent. C'est une victoire pour le «Comité d'action contre les sonneries de cloches abusives» qui s'était plaint auprès du préfet. Ce dernier a indiqué dans un communiqué publié hier qu'il avait ordonné aux paroisses réformée et catholique de réduire les sonneries de leurs églises.

Le préfet a fait une pesée des intérêts des deux paroisses concernées et des habitants du quartier. Tenant compte du fait que les deux clochers ne sont distants que de 200 mètres à peine, il a jugé admissible d'ordonner aux paroisses de réduire et de coordonner leurs carillons. De six sonneries le dimanche matin, il ne devra en subsister que trois. (ats)

PUBLICITÉ

Jouez gagnant
aux soldes
Benjamin
20 à 50%

benjamin
fourrures
Lausanne

13, rue Haldimand, 021/20 48 61 - 17, rue de Bourg, Galerie du Lido, 021/20 48 63.

DEMANDES D'EMPLOIS

DAME

approchant la cinquantaine, très dynamique, cherche travail à mi-temps ou temps complet. Ouverte à toutes propositions.

Faire offres sous chiffre 91-771 à ASSA Annonces Suisses SA, Avenue Léopold-Robert 31, 2300 La Chaux-de-Fonds.

SECRÉTAIRE

quelques années d'expérience, allemand-français, cherche travail à mi-temps ou à domicile.

☎ 039/23 01 46 2540

GOVERNANTE DIPLÔMÉE

40 ans, permis C, permis de conduire, cherche emploi dans famille ou personne seule.

☎ 039/23 52 39. 2153

INGÉNIEUR ETS

cherche nouvelle activité indépendante ou salariée, plusieurs années responsabilités. Direction administrative, financière et technique. Références professionnelles 1er ordre. Participation financière possible pour PME. Dis-création totale assurée. Ecrire sous chiffre ZA 2227 au bureau de L'Impartial.

JEUNE FILLE

sortant de l'école, cherche place d'apprentissage de coiffeuse pour le mois d'août.

☎ 039/28 60 57.

EMPLOYÉ DE BUREAU (FABRICATION)

sérieux et travailleur, 35 ans, aimant les chiffres; connaissances lancement, ordonnancement, expérience en informatique, cherche emploi stable. Bonnes références, libre tout de suite.

Ecrire sous chiffre DB 1701, au bureau de L'Impartial.



Mauvaise usure de vos talons et de la chaussure...

... mauvaise position et affaissement de vos pieds.

Faites-les contrôler par le spécialiste:



FLEURIER - Hôpital 32
☎ 038/61 31 71

LA CHAUX-DE-FONDS
Daniel-JeanRichard 44 2577

Publicité intensive
publicité par annonces

Urgent
Entreprise engagée
maçons
coffreurs
ferrailleurs

et toutes professions du bâtiment
Salaire élevé.
Permis valable
☎ 022/31 27 26 18-1125

A louer à Saint-Imier
appartement 2 1/2 pièces

cuisine agencée, salle de bain, à 3 min. de la gare.

☎ 032/87 11 71 heures de bureau 06-120109

A vendre
Citroën GX

rouge, 1981, 54.000 km, expertisée 84
☎ 039/23 13 40 2258

A vendre
sèche-linge Miele T 368 C

septembre 1982, à l'état de neuf
☎ 039/23 33 25 heures des repas 2175

A vendre
tapis
authentique VERAMINE
313/212 extra fin.
Expertisé à Fr. 23.000.-
Téléphone bureau 022/22 42 18 18-301564

Duvets nordiques

toutes grandeurs ainsi que transformation de duvets classiques en duvets nordiques. Pour tous renseignements
☎ 032/25 80 04 80-39778

Ferme

habitable, département 25, 30 km de La Chaux-de-Fonds. 6 grandes pièces (WC, salle de bains), 2 étages avec corps de ferme. 1500 m² de terrain. Altitude 800 m, isolée.

300.000 F.F.
☎ 003350/48 56 20 heures bureau 18-301601

Pour le canton de Neuchâtel
SUPER AFFAIRE
A remettre en exclusivité
une agence matrimoniale

Mise au point et appui assurés. Capital Fr. 10.500.-. Grande rentabilité immédiate Select rue Morat 71, 2500 Bienne 80-737

TROPICANA
Carole Monachon
2610 SAINT-MER 20 Rue de l'Envers 20 • Téléphone 039/41 44 23
Institut de beauté

un bronzage parfait du corps complet obtenu en 3 séances

Le seul système de bronzage intensif de la région, sans risqué (100% UVA).

Sur présentation de cette annonce, un **essai gratuit** de solarium intensif du buste.

ABS SA, le spécialiste dans le domaine du bronzage intensif, 4500 Soleure, ☎ 065/23 43 53. 6-12028

A louer
appartement 4 1/2 pièces

Rue des Arêtes 7, pour le 1er avril 85 ou date à convenir
☎ 039/28 44 42 heures des repas 2357

A louer, pour le 30 avril
appartement 2 pièces

tout confort. S'adresser Daniel-JeanRichard 33 1er étage 2355

depuis 1969 vite résolues
dettés
ARRANG. FINANCIERS S.A. R.L.
2072 NEUCHÂTEL
☎ 038/33 69 70

En toute saison, L'IMPARTIAL, votre source d'informations

A louer Tour de la Gare
grand local en attique
conviendrait pour atelier de photographie, peinture, éventuellement autres possibilités.

Loyer Fr 400.- + 100.- de charges.
Libre tout de suite.
☎ 039/23 26 56. 91-475

Le Diesel qui démode l'essence.



Que signifient pour vous les 154 km/h de vitesse de pointe de la nouvelle Visa Diesel? Tout au plus qu'elle a des réserves, «possède d'excellentes reprises à bas régime et offre une qualité de conduite des plus remarquables» comme le mentionnait la presse automobile. Ainsi à 120 km/h sur autoroute, elle ne s'essouffle pas et ne vous fait même pas tendre l'oreille. Dans la phase d'accélération la plus importante (de 40 à 100 km/h en 4ème),

elle bat ses rivales de 5 secondes et reste néanmoins étonnamment sobre (4,6 l à 90 km/h, 6,2 l à 120 km/h et 6,0 l en ville). Tout ceci étant d'autant plus attrayant que place et confort sont également compris dans le prix.

Un Diesel aujourd'hui est une solution pour demain. Car le Diesel ne vous posera aucun problème en Europe, ni maintenant ni ces prochaines années.

CITROËN Visa 17 Diesel

MAGAZINE

vie pratique

les recettes
de la semaineGratin de légumes
aux pommes de terre

Pour 4 personnes:

600 gr de pommes de terre - 300 gr de courgettes - 2 tomates - 200 gr de jambon - 1 bouquet de basilic frais - 2 œufs - 3 dl de crème - sel, poivre du moulin - 50 gr de sbrinz râpé - flocons de beurre.

Cuisez les pommes de terre en robe des champs. Pelez-les et coupez-les en rondelles assez épaisses. Lavez les courgettes et coupez-les également en rondelles. Ne les pelez surtout pas! Faites blanchir les courgettes 2 à 3 minutes à l'eau salée. Egouttez-les bien.

Lavez et équeutez les tomates. Coupez-les en rondelles que vous couperez encore une fois en deux. Coupez le jambon en fins carrelés. Hachez grossièrement le basilic. Beurrez largement un plat à gratin à fond large et déposez-y les légumes en couches successives en commençant par les pommes de terre et en finissant par les tomates. Parsemez chaque couche de jambon et de basilic. Salez et poivrez également chaque couche.

Fouettez ensemble les œufs et la crème. Salez et poivrez légèrement. Versez l'appareil sur le gratin. Parsemez-le de fromage et de quelques flocons de beurre et mettez à gratiner pendant 25 à 30 minutes à four préalablement chauffé à 200 degrés.

Le cassoulet
de Toulouse

Pour 6 personnes.

Temps de préparation 1 h., temps de cuisson 3 à 4 h.

Faire tremper quelques heures 700 gr de haricots blancs, les égoutter, les mettre dans une marmite en terre allant sur le feu et les couvrir d'eau froide; porter à ébullition, écumer. Ajouter 300 gr de plat de côtes, 200 gr de couennes blanches et ficelées, 200 gr de jambonneau dessalé, un oignon piqué d'un clou de girofle, 150 gr de carottes, 150 gr de blanc de poireaux, 200 gr de tomates pelées, 5 gousses d'ail et un bouquet garni. Saler à mi-cuisson, cuire doucement.

Par ailleurs, réaliser un ragoût avec 400 gr de collet et de poitrine de mouton, faire colorer avec 100 gr de graisse d'oie, ajouter 1 oignon coupé, 200 gr de tomates concassées, 2 gousses d'ail écrasées. Mouiller avec le jus de cuisson des haricots, couvrir, cuire à four doux, 1 h. 30.

Avant la fin de la cuisson, ajouter 200 gr de saucisson à l'ail, 400 gr de confit d'oie, laisser mijoter et dorer.

troc de trucs

Ah, ces pauvres réveils qui sont souvent injuriés lorsqu'ils sonnent alors que le jour n'est pas encore levé!

Si l'on quitte facilement son lit en été, on a tendance à se retourner pendant la mauvaise saison. Juste pour quelques minutes... et l'on s'endort!

La dure tâche du réveil peut être simplifiée grâce à une invention lancée: un réveil à pile obéissant à la parole.

Eh oui! La technique dite «voice control» des réveils Braun est tout à fait unique. Lorsque l'alarme sonne, il suffit d'un seul mot pour faire taire le réveil pendant quatre minutes. Pour un des deux modèles conçus, l'interruption s'accompagne de l'éclairage du cadran pendant cinq secondes.

La délimitation du niveau de réponse permet d'éviter que le Braun voice control réponde à d'autres sons que la voix, il ne réagit pas au bruit normal venant de l'extérieur ni à tout autre source sonore comme le ronflement.

La fonction de répétition réémet, après quatre minutes, l'alarme intermittente croissante en trois phases. Et, de nouveau, un mot pour le faire taire, ceci pendant quarante minutes environ.

Les deux modèles Braun à pile ont un mouvement à quartz avec des aiguilles fluorescentes. L'interruption de l'alarme et de l'éclairage du cadran peuvent être effectuées manuellement.

Les réveils obéissant à la parole sont dans des boîtiers noirs de matière synthétique résistants aux chocs. Il deviendront rapidement le compagnon indispensable pour les levers!

Armène

conseil

Ventes à la porte: ouvrons les yeux!

Les commandes passées par les consommateurs au seuil de leur porte causent malheureusement souvent des ennuis. Le vendeur apparaît au moment le plus défavorable pour le consommateur et - bien préparé - profite de la surprise de celui-ci pour le persuader de conclure un achat précipité. Le consommateur, de son côté, se comporte souvent mal dans cette situation et cède trop facilement. Au lieu de réfléchir s'il a vraiment besoin de l'article et de dire obstinément non le cas échéant, il ne voit pas d'autre moyen de se débarrasser du vendeur que de signer une commande. Tout un chacun est plus ou moins à la merci d'un effet de surprise. L'expérience des services de consultation des organisations de consommateurs montre que de vaillantes personnes peuvent aussi être prises à l'improviste. Seulement - quelques consommateurs peuvent mieux se payer de tels achats que d'autres.

NE PAS SIGNER DES
COMMANDES INCOMPLÈTES

Les achats conclus à la porte ne sont pas tous faux. La prudence est toutefois à sa place. Réfléchissez au prix et à la qualité! Celui qui achète un article à la porte n'a pas la possibilité de comparer les prix à l'avance. Il apparaît souvent après coup qu'on a payé un prix excessif pour une marchandise moyenne. Et on achète souvent de beaucoup trop grandes quantités. Avant de signer, on devrait réfléchir à ses besoins. Pendant l'entretien avec le vendeur, les consommateurs se laissent souvent tromper sur la quantité effective. Exemple: Le représentant parle continuellement d'un litre de détergent au prix de 19 fr. 90 le litre sans signaler que la quantité minimum à acheter est de 5 litres. Après avoir obtenu la signature de l'acheteur, il remplit la commande et y fait figurer le prix total. On évitera de mauvaises surprises en exigeant que le bulletin de commande soit complètement rempli avant de passer à la signature.

LES MAISONS SÉRIEUSES
ACCORDENT UN DROIT
DE RÉSILIATION

Les maisons sérieuses qui sont affiliées à l'Association suisse des maisons de vente directe offrent à leurs clients le droit de résilier le contrat dans les cinq jours. Ce droit est garanti par écrit sur le bulletin de commande. Celui qui veut conclure des affaires rapidement et vise à tromper les clients ne s'affiliera pas à cette association (il n'y serait pas accepté). Dans ces cas, seule l'institution d'un droit de révocation, tel qu'il

est prévu par le projet de loi sur la protection des consommateurs, pourrait aider le consommateur.

IL EST DIFFICILE DE
PROUVER UNE TROMPERIE

Une telle manière de faire est bien sûr condamnable. Mais qui peut prouver qu'il a été trompé intentionnellement quant au prix ou à la quantité? Sans cette preuve, il sera difficile dans la pratique d'annuler le contrat, parce qu'il est valable même si le prix total n'a pas été calculé. (sp)

éducation

L'objet fétiche

A l'Ecole romande des parents, des pères et des mères échangent leurs expériences. Aujourd'hui, ils ont choisi pour thème: l'objet fétiche.

Est-ce un ours mité, une poupée défraîchie, un chiffon douteux? Qu'importe: votre enfant l'a choisi pour compagnon fidèle, objet cheri qui rassure au moment du coucher, quand maman s'en va et que le monde paraît hostile.

Il sèche les larmes, son odeur et son toucher rappellent la présence maternelle. L'enfant peut le sucer, le mordre, le pincer, le taper, jamais son compagnon ne se rebiffera, ou n'exigera quelque chose de lui.

La scène se passe dans le train. Une jeune femme très élégante s'assied en face de moi; elle est accompagnée d'un petit garçon d'environ cinq ans, qui prend place sagement sur la banquette.

Un moment passe, et soudain l'enfant se penche vers sa mère en murmurant un mot à son oreille. Un hochement de tête négatif le renvoie à son silence. Peu après, le garçon récidive sa demande. Sa mère ouvre son sac à main en cuir fin; elle en extirpe une ficelle de nylon un peu sale et tout effilochée, que l'enfant saisit avec un sourire reconnaissant. Il l'enroule autour de ses doigts avec ravissement, et s'installe confortablement pour la suite du voyage.

J'imagine leur départ de la maison: la jeune mère soucieuse de son apparence qui, après un dernier coup d'oeil à son miroir, glisse dans son sac une ficelle peu ragotante, tout simplement parce qu'elle comprend et respecte les besoins de son enfant. (M.M.)

profession

Avocat, un métier de rêve?

Aux côtés des professions de machiniste de locomotive et de pilote, la profession d'avocat apparaît fréquemment dans les rêves d'enfants et de jeunes filles: n'est-il pas merveilleux de prendre la défense de celui qui est accusé de tort d'un crime en usant d'une prose enflammée devant un Tribunal et d'obtenir finalement sa libération? Ou protéger un pauvre petit homme contre les machinations d'un groupe de criminels?

La réalité de la profession d'avocat se présente en tous les cas de manière beaucoup plus sobre.

LONGUE FORMATION

L'avocat dont on parle - désigné selon la région par les termes allemands «Rechtsanwalt» ou «Fürsprecher» - doit se soumettre après avoir achevé le gymnase et obtenu le certificat de maturité à une longue formation juridique à l'université. L'achèvement des études universitaires ne permet pas encore pourtant d'exercer la profession. A ces exigences s'ajoutent celle d'un examen de capacité cantonal, soit d'un examen d'Etat ou examen professionnel. Ce dernier n'exige pas seulement une connaissance théorique mais aussi une expérience pratique dans une étude d'avocat ou auprès d'un tribunal pendant une ou deux années. Celui qui a vaincu ces obstacles obtient un brevet d'avocat et se trouve autorisé à exercer sa profession librement. La situation d'un avocat qui, ayant fraîchement obtenu son brevet, ouvre sa propre Etude, est extrêmement rare, et ceci pour la raison suivante: la profession d'avocat est extraordinairement diverse, et celui qui désire l'exercer avec art et conscience doit accumuler une très grande expérience pratique afin de mieux défendre les intérêts de ses clients. En règle générale, l'avocat récemment breveté poursuivra sa formation dans un Tribunal ou dans un bureau d'avocat avant d'ouvrir sa propre Etude.

...ET DOMAINE D'ACTIVITÉ
TRÈS ÉTENDU

Selon ses goûts et ses expériences, un avocat préférera certains

domaines juridiques à d'autres dont il ne se souciera que très peu ou pas du tout. Toutefois, le spécialiste dans notre pays est fort rare.

Pratiquement tout domaine de la vie est aujourd'hui réglé par des lois et l'homme tout au long de son existence, même déjà avant sa naissance et après sa mort, est soumis à des règles de droit. On constate, dans la vie de tous les jours, qu'un problème de droit concerne très fréquemment une pluralité de domaines juridiques. Une spécialisation de l'avocat ne semble ainsi indiquée dans notre système suisse qu'exceptionnellement, par exemple dans des questions complexes en matière fiscale ou de droit d'auteur.

Contrairement à l'opinion fréquemment répandue, le droit n'est pas une mesure fixe, qui règle notre vie de manière immuable. Le droit évolue de la même manière que se modifient nos relations humaines. Cela ne signifie pas pour autant que le droit s'accommode de toute aberration et désordre, il doit s'adapter aux changements qui présentent un caractère fondamental et durable. L'avocat joue un rôle significatif dans le processus de développement.

La tâche de révéléateur du droit exige cependant également que l'avocat se préoccupe constamment des nouveautés législatives et jurisprudentielles. Comme dans toute profession, la formation professionnelle de l'avocat se poursuit sans fin.

Ainsi, la profession d'avocat se présente comme une activité particulièrement exigeante et dure, comme l'est aussi dans son domaine le métier du machiniste ou du pilote.

La brochure «L'avocat» vous offre de plus amples renseignements sur l'activité de l'avocat, elle peut être obtenue gratuitement auprès de la Fédération suisse des avocats, Lavaterstrasse 83, 8027 Zurich (prière de joindre une enveloppe pour la réponse, avec adresse et affranchissement).

tricot

Cardigan en poudreuse

TAILLES

2 ans □ 4 ans ●
6 ans ■ 8 ans ○

FOURNITURES

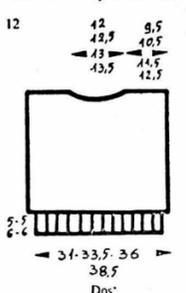
Qualité «Poudreuse» du Pingouin: 2 □ / 2 ● / 3 ■ / 3 ○ pelotes col. Rose No 23. 1 pelote de chacun des col. suivants: Poussin No 25, Blanc No 01, Ciel No 24, Aiguilles Pingouin No 3 et No 4 ½. 5 boutons.

Modèle également réalisable en: Sport laine, Pingostar.

POINTS EMPLOYÉS

Côtes 1.1

Point fantaisie: Faire un échantillon sur un nombre de m. divisible par 6 + 2 + lisières. 1er-2e rg: En Blanc, à l'endroit. 3e-5e rgs: En Poussin, 1 m. lisière, * 2 m. glissées à l'envers, 4 m. endroit *, terminer par 2 m. glissées, 1 m. lisière. 4e-6e rgs: En Poussin, 1 m. lisière, 2 m. glissées à l'envers, 4 m. envers *, terminer par 2 m. glissées, 1 m. lisière. 7e-8e rgs: En Blanc, à l'endroit. 9e-11e rgs: En Rose, 1 m. lisière, 3 m. endroit *, 2 m. glissées à l'envers, 4 m. endroit *, terminer par 2 m. glissées à l'envers, 3 m. endroit, 1 m. lisière. 10e-12e rgs: en Rose, 1 m. lisière, 3 m. envers *, 2 m. glissées à l'envers, 4 m. envers *, terminer par 2 m. glissées à l'envers, 3 m. envers, 1 m. lisière. 13e-14e rgs:



en Blanc, à l'endroit. 15e-17e rgs: En Ciel, comme les 3e et 5e rgs. 16e-18e rgs: En Ciel, comme les 4e et 6e rgs. 19e-20e rgs: En Blanc, à l'endroit. 21e-23e rgs: Comme les 9e et 11e rgs. 22e-24e rgs: Comme les 10e et 12e rgs.

Reprendre au 1er rg.

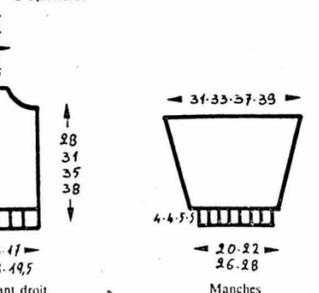
Echantillon: Un carré de 10 cm en point fantaisie avec aig. 4 ½ = 24 m. et 31 rgs.

RÉALISATION

DOS

Avec les aig. No 3 et le col. Rose monter 74 □ / 80 ● / 86 ■ / 92 ○ m., tricoter 5 □ / 5 ● / 6 ■ / 6 ○ cm de côtes 1.1, puis avec les aig. 4 ½ continuer en point fantaisie; après les 2 rgs endroit col. Blanc, commencer le 3e rg par: 1 m. lisière, 1 m. glissée à l'envers, 4 m. endroit puis *... □ / 3 m. endroit puis *... ● / 1 m. lisière, 1 m. glissée à l'envers, 4 m. endroit puis *... ■ / 3 m. endroit puis *... ○. A 31 □ / 34 ● / 38 ■ / 41 ○ cm de hauteur totale, pour l'encolure, rabattre les 18 □ / 20 ● / 22 ■ / 24 ○ m. centrales, puis terminer chaque côté séparément en rabattant tous les 2 rgs côté encolure: 5 m.

A 32 □ / 35 ● / 39 ■ / 42 ○ cm de hauteur totale, rabattre les 23 □ / 25 ● / 27 ■ / 29 ○ m. restantes pour l'épaule.



DEVANT DROIT

Avec les aig. No 3 et le col. Rose monter 38 □ / 41 ● / 44 ■ / 47 ○ m., tricoter 5 □ / 5 ● / 6 ■ / 6 ○ cm de côtes 1.1 puis avec les aig. 4 ½ continuer en point fantaisie; après les 2 rgs endroit col. Blanc, commencer le 3e rg par: 1 m. lisière, 1 m. glissée à l'envers, 4 m. endroit puis * 2 glissées...

A 28 □ / 31 ● / 35 ■ / 38 ○ cm de hauteur totale, à droite pour l'encolure, rabattre tous les 2 rgs: 5 □ / 6 ● / 7 ■ / 8 ○ m., 4 m., 3 m., 2 m., 1 m.

A 32 □ / 35 ● / 39 ■ / 42 ○ cm de hauteur totale rabattre les 23 □ / 25 ● / 27 ■ / 29 ○ m. restantes.

DEVANT GAUCHE

Même travail en vis-à-vis.

MANCHES

Avec les aig. No 3 et le col. Rose monter 34 □ / 38 ● / 40 ■ / 44 ○ m., tricoter 4 □ / 4 ● / 5 ■ / 5 ○ cm de côtes 1.1 en répartissant 14 □ / 16 ● / 22 ■ / 24 ○ augmentations au cours du dernier rg. On a 48 □ / 54 ● / 62 ■ / 68 ○ m. Avec les aig. No 4 ½ continuer en point fantaisie, après les 2 rgs endroit col. Blanc commencer le 3e par: 2 m. endroit puis * 2 m. glissées... □ / 1 m. lisière, 4 m. endroit puis * 2 m. glissées ■ / 1 m. lisière, 4 m. endroit puis * 2 m. glissées... ○. Travailler en augmentant à chaque extrémité: 1 m. tous les 8 rgs: 6 □ / 7 ● / 8 ■ / 9 ○ fois puis 1 m. tous les 2 rgs: 7 □ / 6 ● / 5 ■ / 4 ○ fois. A 25 □ / 27 ● / 30 ■ / 33 ○ cm de hauteur totale, rabattre les 74 □ / 80 ● / 88 ■ / 94 ○ m. obtenues.

MONTAGE ET FINITIONS

Coudre les épaules.

Bordure d'encolure

Avec les aig. No 3 et le col. Rose relever environ 20 □ / 21 ● / 22 ■ /



23 ○ m. sur l'encolure du devant droit, à la suite 28 □ / 30 ● / 32 ■ / 34 ○ m. sur l'encolure dos et 20 □ / 21 ● / 22 ■ / 23 ○ m. sur l'encolure du devant gauche, tricoter 2 cm de côtes 1.1 et rabattre.

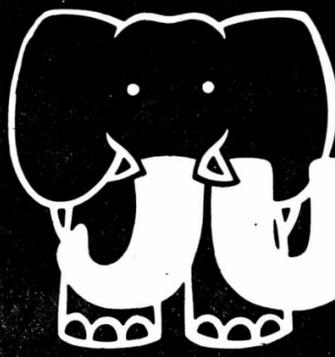
Bordures des devants

Le long du côté droit, avec les aig. No 3 et le col. Rose relever 75 □ / 83 ● / 93 ■ / 101 ○ m., tricoter en côtes 1.1 en exécutant 5 boutonnières de 3 m. au cours du 3e rg, la première se trouvant à 6 m. du bas, les autres espacées de 13 □ / 15 ● / 17 ■ / 19 ○ m. A 2 cm de hauteur totale, rabattre.

Faire une bordure semblable le long du côté gauche, sans boutonnières.

Monter les manches en les cousant sur 15,5 □ / 16,5 ● / 18,5 ■ / 19,5 ○ cm de part et d'autre de la couture d'épaule.

Fermer les manches. Coudre les côtés. Coudre les boutons.



Hypermarché
JUMBO
La Chaux-de-Fonds

30.1.85

Biscuits WERNLI



5 paquets à choix!

10.-

Rumpsteak 19.90 kilo

Soupes KNORR
10 sortes sachet
-75



GAMAY ROMAND
carton 6 x 7 dl
18.-
6 bouteilles



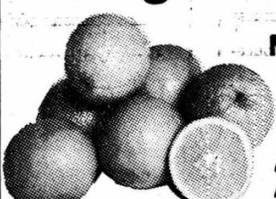
MARGARINE - PLANTA
minus-caloriques duo-pack
2 x 250 g
3.10



ONKO - GOLD
Café moulu VAC
500 g
7.95



Oranges sanguines
Moro
2 kg
1.95



Coca-Cola light
Harasse 12 litres
+ consigne
9.80



PAL
aliment pour chien
6 boîtes 6 x 400 g
6.90



Bain NIVEA
1 litre
6.50



TAHITI - douche
250 ml
2.95



GLAID
Fresh-room
duo-pack 2 x 150 g
3.80



ARIEL
BRINGT'S INS REINE
LA PROPRETE IMPECCABLE
5 kg
10.-
lessive



elmex fluorure d'amines
Dentifrice ELMEX
94 g
2.65



MEISTER PROPER
Flacon 1,5 litre avec éponge gratuite
4.50



Savonnettes PALMOLIVE
trio 3 x 135 g
1.95



Shampooing VITALINE
200 ml
3.25



JUMBO: l'hypermarché meilleur marché!

Afin que chacun puisse profiter de ces prix sensationnels, Jumbo ne vend que par quantités ménagères. Pas de vente aux grossistes, ni aux revendeurs!

DEMAIN
10 %
dans les
DROGUERIES
(articles réglementés et nets exceptés) 13603

Joliat engage tout de suite
INTERIM SA tous corps de métiers

pour l'industrie et le bâtiment
Travaux en Suisse et à l'étranger
Conditions exceptionnelles
Au service de l'emploi
58, av. Léopold-Robert
2300 La Chaux-de-Fonds ☎ 039/23 27 28

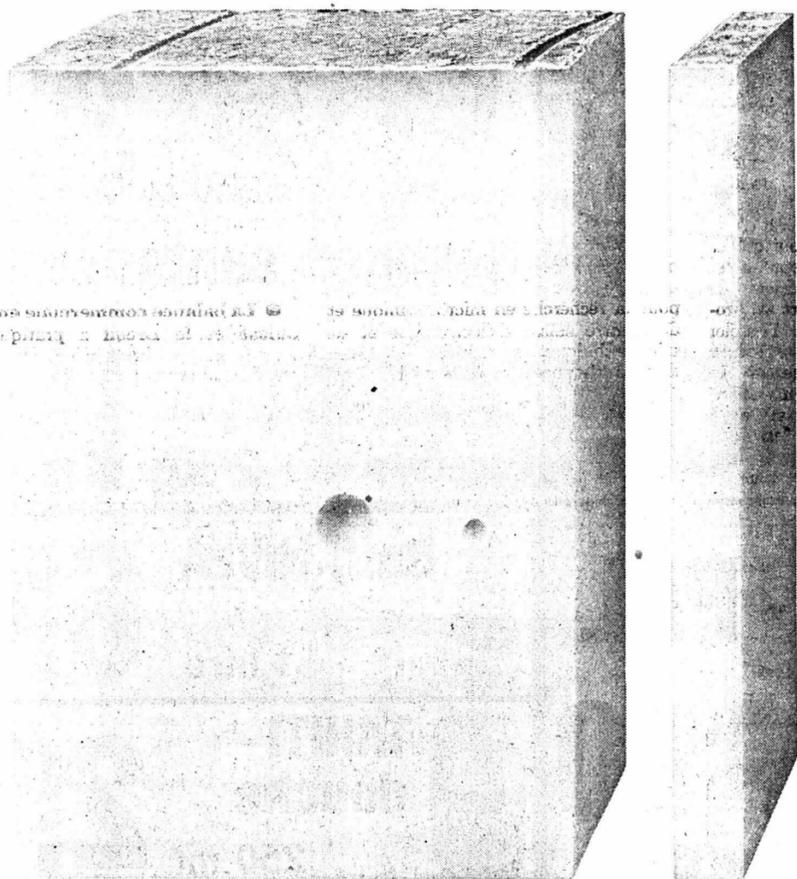
Magasin de la place cherche
VENDEUR(SE)
Rayons: RADIO - TV - DISQUES.
Entrée: 1er mai ou à convenir.
Ce poste exige une bonne expérience de la vente, un goût certain pour les travaux manuels, le sens des responsabilités, afin de répondre aux exigences de la clientèle.
Nous offrons une rémunération correspondante à vos capacités et des avantages sociaux d'avant-garde.
Faire offre manuscrite avec curriculum vitae sous chiffre G 28-536 447 à PUBLICITAS, 2001 Neuchâtel.
A chaque candidature, une réponse écrite sera donnée.

L'annonce, reflet vivant du marché

Action Gruyère rainuré.

Pour le prix de ce morceau

ce morceau en plus.



Prix maximum autorisé: Fr. 1.45/100 g

120-38483

Union suisse du commerce de fromage SA.

Petit feuillet de «L'IMPARTIAL» 1

ANDRÉ BESSON L'infirmière des neiges

Roman

Editions Mon Village SA, à Vuillens

*Pierrette Lançon exerce la rude profession d'infirmière visitante dans les montagnes du Haut-pays.
Une nuit d'hiver, alors que la tempête de neige fait rage, on l'appelle au chevet d'un inconnu gravement blessé.
Qui est le jeune homme qu'on lui demande d'arracher à la mort? Pourquoi ses amis refusent-ils de le transporter eux-mêmes à l'hôpital?
Pierrette ne sait pas encore qu'elle vient d'être mêlée à une étrange aventure où elle connaîtra à la fois l'angoisse, l'exaltation et l'amour.
Ce roman met en scène pour la première fois en littérature le personnage attachant d'une infirmière à domicile, pour ne pas dire une infirmière visitante.*

I
Comme beaucoup d'habitants du Haut-Pays, Pierrette Lançon n'aimait pas la fin de l'automne, cette saison intermédiaire entre chien et loup, ni tout à fait clémente, ni tout à fait rigoureuse, caractérisée par les bruines persistantes. Elle préférerait la rudesse de l'hiver, malgré les difficultés qu'elle devait surmonter dans l'exercice de son dur métier d'infirmière rurale.
Ils n'étaient pas nombreux dans la région, à sillonner comme elle quotidiennement, par obligation, les routes de montagne serpentant entre les pâturages et les sapinières. Il y avait le vieux docteur Rochet, de l'Abergement, Brenot, le jeune médecin de Châtillon-sur-Doubs et Claude Jeanneret, le vétérinaire de Colombier appelé lui aussi à se déplacer fréquemment de jour comme de nuit.
Parmi ces représentants du corps médical, Pierrette était à présent le seul élément féminin. Bien qu'étant la moins élevée dans la hiérarchie, elle supportait les mêmes contraintes que les hommes. Elle devait avoir une disponibilité permanente, se plier à des horaires impossibles, affronter les mêmes dangers lors de ses déplacements périlleux sur les routes enneigées.
Confrontée à ces difficultés, la jeune fille se

EMPRUNT

Asian Development Bank

(Banque Asiatique de Développement)

Emprunt 1985 en deux tranches de fr. s. 150 000 000 au total

Cet emprunt a obtenu la qualification «AAA» par Standard & Poor's Corporation ainsi que de «Aaa» par Moody's.

<p>Tranche A de fr. s. 100 000 000</p> <p>à taux fixe</p> <p>5 7/8 %</p> <p>payable annuellement le 20 février 1985</p> <p>Le produit de l'emprunt sera inclus dans les ressources ordinaires en capital de la «ADB» pour être utilisé dans ses opérations ordinaires.</p> <p>Prix d'émission 100 % net</p> <p>Libération: 20 février 1985</p> <p>Durée: 12 ans ferme</p> <p>Remboursement: le 20 février 1997</p> <p>Titres: Obligations au porteur de fr. s. 5000 et fr. s. 100000</p> <p>No de valeur: 813 498</p> <p>Cotation: sera demandée aux bourses de Bâle, Zurich, Genève, Berne et Lausanne</p>	<p>Tranche B de fr. s. 50 000 000</p> <p>à taux variable</p> <p>sera fixé semestriellement avec effet aux 20 février et 20 août pour la période d'intérêt suivante sur la base de 1/8 % au-dessus du taux des dépôts en francs suisses à 6 mois pratiqué dans le marché inter-bancaire à Londres (LIBOR); minimum 3 1/2 %, maximum 8 1/2 %. Fixation pour la première période d'intérêt le 18 février 1985.</p> <p>Prix d'émission 100 % net</p> <p>Libération: 20 février 1985</p> <p>Durée: 15 ans maximum</p> <p>Remboursement: le 20 février 2000. Possibilité de remboursement par anticipation à partir de 1990 avec des primes dégressives commençant à 101 %</p> <p>Titres: Obligations au porteur de fr. s. 50 000</p> <p>No de valeur: 813 499</p> <p>Marché en bourse: Les obligations de cette tranche seront traités à l'avant-bourse de Bâle, Zurich, Genève, Berne et Lausanne.</p>
---	---

Fin de souscription 1 février 1985, à midi

Un extrait du prospectus paraît en allemand le 30 janvier 1985 dans les «Basler Zeitung» et «Neue Zürcher Zeitung» et en français dans le «Journal de Genève». Le prospectus d'émission détaillé est à disposition auprès des guichets des banques soussignées.

Société de Banque Suisse Banque Populaire Suisse A. Sarasin & Cie	Crédit Suisse Banque Leu SA Société Privée de Banque et de Gérance Union des Banques Cantonales Suisses	Union de Banques Suisses Groupement des Banquiers Privés Genevois Groupement de Banquiers Privés Zurichois
---	--	--

Algemene Bank Nederland (Schweiz) Banque Morgan Grenfell en Suisse SA Dresdner Bank (Suisse) S.A. Kreditbank (Suisse) SA The Industrial Bank of Japan (Switzerland) Ltd.	Banca della Svizzera Italiana Deutsche Bank (Suisse) S.A. Handelsbank N.W. Morgan Guaranty (Switzerland) Ltd. The Royal Bank of Canada (Suisse)
--	---

souvenait souvent des propos prémonitoires de Mme Morisod, la directrice de l'école d'infirmière de Besançon où elle avait effectué ses études. Lorsqu'elle lui avait dévoilé son intention de retourner dans son village natal pour y exercer le métier qu'elle venait d'apprendre, Mme Morisod s'était écriée:
«- Mais c'est de la folie! Vous venez de sortir première de votre promotion. Connaissant vos qualités, je suis persuadée que vous pourriez poursuivre avec succès des études médicales en faculté. Je pourrais d'ailleurs vous trouver aisément un poste à mi-temps dans un service hospitalier pour payer ces études.
- Je vous remercie Madame, avait répondu Pierrette, mais je préfère rentrer à Haute-combe.
- Ma chère petite, vous allez au-devant de bien des désillusions. Dans votre canton, ce ne sera pas facile de vous faire une clientèle. C'est une région sévèrement frappée par l'exode rural. Par la force des choses, votre circonscription d'exercice sera très étendue. Avez-vous songé à ce que peut être, l'hiver, la vie d'une infirmière de montagne?
- Je n'ignore pas ce qui m'attend, Madame, puisque je suis née dans le Haut-Pays. Mais je préfère quand même revenir dans mon village.
- Eh bien tant pis! C'est dommage. Car

vous pouviez espérer, je vous l'assure, une carrière plus brillante et surtout moins pénible.»
Cinq années s'étaient écoulées depuis cet entretien. Cinq ans au cours desquels la jeune fille avait eu plus d'une fois l'occasion d'apprécier la justesse des prévisions de Mme Morisod.
Pendant les deux premières années, elle avait effectivement vivoté, avec une clientèle restreinte. Elle avait subi à l'époque la concurrence loyale mais redoutable des sœurs de la Miséricorde, la petite communauté religieuse de Chapelle-Blanche. Installées depuis plus de deux siècles dans la région, celles-ci y exerçaient avec dévouement et compétence un quasi monopole en matière de soins aux malades et d'aide aux déshérités. L'arrivée d'une infirmière laïque sur le plateau n'intéressa guère, au début, que quelques proches de la famille Lançon ainsi qu'une poignée de vieux livres penseurs allergiques aux bonnes sœurs.
Si Pierrette n'avait pas vécu chez ses parents en aidant, par compensation aux travaux de la ferme, elle aurait été obligée d'abandonner son métier peu lucratif pour aller travailler, comme Nicole, sa sœur cadette, de l'autre côté de la frontière, dans une fabrique de montres, à La Chaux-de-Fonds (à suivre)

ECONOMIE

Chômage et marché de l'emploi Une méthode simple basée sur le modèle neuchâtelois

Chômage: fléau économique, politique et humain à prendre au sérieux. Même si notre pays s'en tire relativement bien par rapport aux autres nations industrialisées.

C'est en somme la manière dont on se préoccupe du problème à laquelle il s'agit de prêter une attention particulière. Soutenir matériellement les chômeurs durant une période déterminée est une chose. S'attaquer à la racine du mal en est une autre. En général, on se trouve confronté à deux types de discours: incrimination de l'évolution technologique, doublée de la constatation du fait que l'Europe manque de souplesse, de mobilité, dispose de trop de confort - du reste assez mal partagé d'une part, recherches sur l'évolution économique future de l'économie et du tissu industriel, des grandes options portées d'avenir, des dispositions à prendre à l'échelle continentale pour faire face à la concurrence américaine et surtout extrême-orientale, par ailleurs.

En réalité, on ne débouche que sur des mots, des phrases. Une démarche autrement constructive consiste à comprendre le fonctionnement du marché de l'emploi région par région, à en découvrir les forces et les faiblesses, pour tout dire mener l'étude à une échelle immédiatement utile.

Le recul du chômage est rendu difficile par le déséquilibre qualitatif qui s'est créé. Il y a un fossé entre l'offre et la demande quant au profil, à la formation des personnes recherchées et celles disponibles.

Comment baser sur des données sérieuses les programmes d'emploi et de recyclage, sinon en pensant les formations sur une analyse détaillée du marché régional de l'emploi?

LA MÉTHODE DE MM. MAILLAT ET HELD: PRÉVOIR L'ÉVOLUTION

Le professeur Denis Maillat, de l'Université de Neuchâtel, et M. Daniel Held, docteur en sciences économiques de cette université, ont renouvelé l'analyse du marché de l'emploi au niveau régional en mettant à la disposition des praticiens une méthode simple permettant de prévoir l'évolution du marché de l'emploi d'une région.

En effet, pour être véritablement efficace, une politique régionale de l'emploi doit pouvoir se baser sur des prévisions qui soient à la fois stables et suffisamment détaillées.

LES CHAÎNES DE MOBILITÉ

Les méthodes de prévisions globales présentent des limites bien connues, qui deviennent encore plus importantes lorsqu'on cherche à les utiliser dans de petites régions, telles celles que l'on connaît en Suisse. De plus, les informations statistiques disponibles dans ce pays ne permettent pas de construire un modèle de prévision suffisamment fiable pour les besoins d'une politique régionale de l'emploi. Désirant néanmoins trouver une solution satisfaisante à ce problème, les auteurs ont mis au point une méthode d'analyse originale. Cette méthode parvient à rendre compte des

Rubrique économique:
Roland CARRERA

spécificités locales des structures et du fonctionnement du marché de l'emploi et à intégrer l'agent entreprise. Elle semble répondre aux exigences des agents concernés dans la mise en œuvre d'une politique régionale de l'emploi aussi efficace que possible (par exemple les exigences des autorités cantonales ou régionales pour l'élaboration de leur politique économique et de l'emploi au niveau des régions, des autorités fédérales et cantonales pour la répartition des travailleurs étrangers entre cantons et entreprises ou des responsables de la politique de formation professionnelle, afin d'adapter l'organisation des filières de formation et de développer les contacts avec les employeurs).

Pour élaborer cette méthode, une étude de cas (bassin d'emploi de Neuchâtel), a été réalisée, au cours de laquelle les informations recueillies auprès d'un échantillon représentatif d'employeurs ont été analysées en détail. Les hypothèses de travail ont permis de procéder à une formalisation de la méthode.

La méthode est de nature quantitative. Elle réclame donc un départ un cadastre historico-statistique. A cet effet les auteurs préconisent l'instauration d'une comptabilité locale de l'emploi. Une telle comptabilité permet de réunir en un système cohérent des données relatives aux emplois, aux individus et au flux de main-d'œuvre entre emplois et de fournir tous les renseignements de base qui sont nécessaires pour effectuer des comparaisons dans le temps ou dans l'espace.

Au travers des enquêtes, il est apparu

que les postes de travail d'une région pouvaient être caractérisés selon la fonction qu'ils remplissent au sein du système formé par le marché de l'emploi. La régularité de l'orientation et de l'intensité des flux de travailleurs entre postes de travail a conduit les auteurs à proposer le concept de «chaîne de mobilité». Leurs travaux s'inscrivent de ce fait dans la lignée des recherches relatives à la segmentation (stratification) du marché de l'emploi.

La typologie des postes de travail qui a été construite comprend notamment des postes de formation, des postes d'insertion, des postes-étapes, des postes à forte rotation, des postes d'ancrage, des postes d'arrivée et des postes promotionnels. Elle permet d'expliquer la mobilité des travailleurs par rapport au déroulement de leur vie active et aux processus de qualifications associés aux emplois occupés (acquérir de l'expérience dans certains types de poste et la valoriser dans d'autres par la suite - chaîne ascendante - ou changer d'emploi au sein d'un type comparable - chaîne de mobilité horizontale). On doit aussi tenir compte de la mobilité de participation (entrée, sortie d'activité) et de ses déterminants.

Il ne suffit cependant pas d'analyser dans une région la nature des postes de travail. L'étude a en effet montré que les divers types de postes sont répartis très inégalement entre les établissements. En effet, certains offrent surtout des postes stables d'arrivée, d'autres recrutent en vue de promotions dans leur marché interne, d'autres connaissent une mobilité générale très forte, etc. Des différences existent aussi selon le sexe des travailleurs et leur niveau de qualification. On a donc pu construire une typologie des établissements, c'est-à-dire que la grande majorité des établissements d'un bassin d'emploi peut être affectée à un nombre de types limités. L'intérêt d'une telle typologie est évident, puisqu'elle permet de regrouper les entreprises (et partant de simplifier l'analyse) de manière pertinente par rapport au problème traité. Le marché de l'emploi apparaît alors comme un système d'entreprises entre lesquelles la main-d'œuvre circule dans un ordre relativement constant (prévisible) et qui exercent une fonction bien définie au sein de ce système.

Cette méthode débouche directement sur l'élaboration de perspectives. Celles-ci ne sont pas quantitatives à proprement parler, mais peuvent être très pré-

cises et appréhender les conséquences structurelles probables de l'évolution économique future (disparition d'un établissement important, implantations nouvelles, création ou disparition d'emplois dans les firmes existantes, changement dans le contenu des emplois, etc.), ainsi que de certaines modifications de l'infrastructure des transports ou de l'organisation de la formation professionnelle. On peut alors élaborer un certain nombre de scénarios.

Les éventuelles mesures qu'il convient de prendre peuvent être dégagées facilement de ces perspectives et définies de manière très précise. Il apparaît en particulier que les autorités régionales doivent tenter de gérer les chaînes de mobilité. Il s'agit en d'autres termes de prendre des mesures préventives plus que défensives, de chercher à éviter les problèmes graves en remédiant aux déficiences structurelles, en améliorant le timing entre disparition et création d'emplois, en favorisant surtout les emplois insérés dans des chaînes de mobilité ascendante, etc.

De plus, la méthode proposée est opérationnelle. En effet, l'analyse a montré qu'un petit nombre d'indicateurs suffit pour parvenir à affecter les établissements à un type donné, ainsi que pour observer les modifications de la structure de l'emploi des établissements dans le temps. la voie semble donc ouverte pour des applications concrètes.

*Le Marché de l'emploi - Collection «Villes, régions et sociétés». Presses polytechniques romandes, Lausanne.

A l'Université Stimuler l'innovation

Dans le cadre des efforts de restructuration imposés à l'industrie suisse par l'évolution technologique et économique, l'encouragement à l'innovation est un problème-clé dont l'importance n'échappe à personne. M. Alfred Hartmann, président de la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique, a rappelé, au cours d'une conférence donnée hier à l'Université de Neuchâtel, sous les auspices de la Société neuchâteloise de science économique, quelles étaient les conditions-cadres propres à favoriser l'innovation.

Conditions appelées à jouer un rôle décisif en matière de développement industriel et auxquelles nous aurons l'occasion de revenir. (Ca)

En Thaïlande Technologie suisse pour une centrale à charbon

Dans le nord de la Thaïlande, à Mae Moh, des entreprises et des capitaux suisses contribuent largement, en ce moment, à la construction de ce qui sera la plus grande centrale thermique à charbon du sud-est asiatique. Cinq unités d'une capacité globale de 525 mégawatts sont déjà terminées. A la fin des travaux prévue en 1991, la capacité totale sera de 1725 mégawatts. Le but des autorités thaïlandaises est de remplacer peu à peu comme carburant pour les centrales thermiques l'huile lourde importée par du charbon produit dans le pays. (ats)

En deux mots et trois chiffres

● La société Hoffmann-La Roche Inc., à Nutley (New Jersey), licencie mille de ses 12.000 employés. La mesure a été annoncée lundi et sera appliquée dès la semaine prochaine, a indiqué un porte-parole de la maison mère, à Bâle.

● Le volume du commerce extérieur de la Chine s'est élevé à 49,97 milliards de dollars en 1984, en augmentation de 22,7 pour cent par rapport à 1983. La balance commerciale a été légèrement déficitaire, les importations s'élevant à 25,53 milliards de dollars (+ 37,8% sur 1983) et les exportations atteignant 24,44 milliards de dollars (+ 10,1%).

● La Cour de justice de la Communauté européenne a annoncé mardi qu'elle juge la réglementation française sur les prix des carburants incompatible avec certaines règles du Marché commun. Dans un arrêt rendu à Luxembourg, la 5e chambre de la Cour européenne estime que l'article 30 du Traité de Rome s'oppose à cette réglementation, qui impose un prix minimum pour la vente de carburant à la pompe.

● La balance commerciale entre la Suisse et le Brésil a pratiquement trouvé une position d'équilibre l'an passé. Les exportations suisses se sont en effet élevées à 358 millions de francs contre 383 millions en 1983 et les importations ont atteint 352 millions de francs contre 272 millions, soit un solde excédentaire de 6 millions de francs contre 111 millions en 1983, indique mardi la Chambre de commerce suisse-brésilienne.

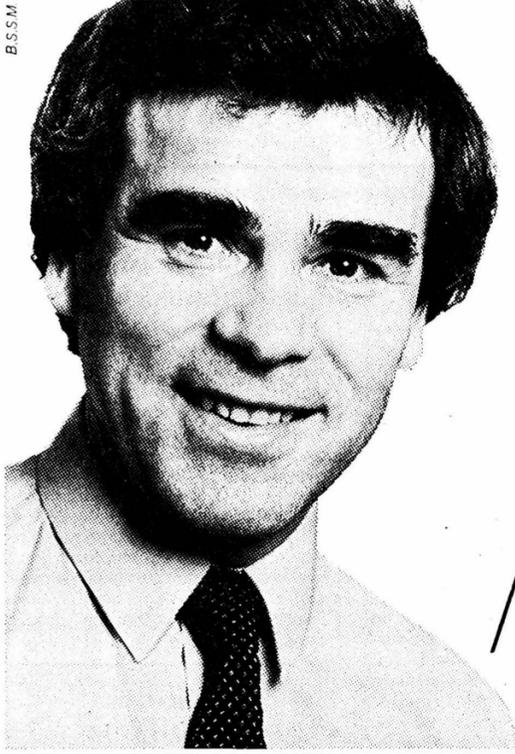
BOURSE

NEUCHÂTEL	
A	B
Cr. Fonc. Ne.	705 690
La Neuchâtel.	575 570
Cortaillood	1450 1460
Dubied	230 230
HORS BOURSE	
A	B
Roche b/jce	90250 90375
La Neuchâtel.	9050 9050
Asung	147 150
Kuoni	9150 9100
Astra	175 175
ACTIONS SUISSES	
A	B
B. Centr. Coop.	760 760
Swissair p.	1120 1112
Swissair n.	885 880
Bank Leu p.	3820 3840
UBS p.	3710 3720
UBS n.	690 698
SBS p.	373 372
SBS n.	285.50 285.5
SBS b.p.	310 310
C.S. p.	2425 2425
C.S. n.	459 460
BPS	1510 1500
BPS b.p.	146 146
Adia Int.	2430 2440
Elektrowatt	2705 2700
Galenica b.p.	445 455
Holder p.	777 770
Jac Suchard	6450 6450
Landis B	1675 1660
Motor col.	875 872
Moeven p.	4025 4000
Buerhle p.	1385 1395
Buerhle n.	292 298
Buerhle b.p.	324 328
Schindler p.	3575 3575
Bâloise n.	700 700
Rueckv p.	9325 9375
Rueckv n.	3860 3870
W'thur p.	4280 4310

W'thur n.	2230	2240	Honeywell	162.-	162.-
Zurich p.	20100	20100	Inco ltd	36.25	36.-
Zurich n.	11350	11350	IBM	356.-	358.-
Atel	1290	1300	Litton	192.-	190.50
BBC I-A-	1550	1550	MMM	223.50	222.50
Ciba-gy p.	2825	2770	Mobil corp	73.50	70.50
Ciba-gy n.	1227	1230	Owens-Illin	113.-	110.-
Ciba-gy b.p.	2240	2250	Pepsico Inc	117.50	114.-
Jelmoli	1990	1980	Pfizer	106.50	106.-
Hermes p.	377	380	Phil Morris	217.50	217.50
Globus p.	4100	4200	Phillips pet	128.50	125.50
Nestlé p.	5990	6080	Proct Gamb	147.50	146.50
Nestlé n.	3400	3415	Rockwell	93.25	94.50
Sandoz p.	7850	7850	Schlumberger	101.50	102.50
Sandoz n.	2735	2750	Sears Roeb	94.50	94.50
Sandoz b.p.	1275	1265	Smithkline	156.50	157.50
Alusuisse p.	797	798	Sperry corp	125.-	124.50
Alusuisse n.	279	277	STD Oil ind	149.50	148.50
Sulzer n.	1760	1780	Sun co inc	123.50	121.-
ACTIONS ÉTRANGÈRES		Texaco	91.25	92.50	
A	B	Warner Lamb.	100.-	99.50	
Abbott Labor	119.50	121.-	Woolworth	113.-	112.-
Aetna LF cas	104.50	103.50	Xerox	115.-	113.50
Alcan alu	82.-	81.50	Zenith radio	62.50	64.-
Amaz	47.-	46.25	Akzo	76.50	74.50
Am Cyanamid	146.-	146.-	Amro Bank	54.-	54.-
ATT	58.75	56.50	Anglo-am	28.75	28.75
ATL Richf	117.50	116.50	Angold	214.-	217.-
Baker Intl. C	44.-	42.75	Mach. Bull	11.75	12.50
Baxter	39.75	39.-	Cons. Goldf I	23.50	24.75
Boeing	160.50	164.50	De Beers p.	13.50	13.75
Burroughs	165.50	167.-	De Beers n.	10.50	10.75
Caterpillar	89.50	88.25	Gen. Shopping	148.-	149.-
Citicorp	117.-	114.50	Norsk Hyd n.	29.-	29.-
Coca Cola	167.50	165.-	Phillips	44.25	43.50
Control Data	97.50	97.-	Rio Tinto p.	19.25	19.-
Du Pont	134.50	135.-	Robeco	54.50	54.-
Eastm Kodak	195.50	195.50	Rolinco	50.25	49.25
Exxon	122.-	121.50	Royal Dutch	135.50	134.50
Fluor corp	48.75	47.50	Sanyo eletr.	4.85	4.90
Gén. elec	170.50	169.-	Aquitaine	65.75	64.25
Gén. Motors	224.-	223.-	Sony	41.50	41.25
Gulf corp	-	-	UnKever NV	250.-	246.50
Gulf West	84.-	86.25	AEG	93.50	93.-
Halliburton	76.-	75.50	Basf AG	149.-	149.50
Homestake	66.25	67.50	Bayer AG	157.-	157.-
			Commerzbank	144.50	144.-

BILLETS (CHANGE)		
Achat	Vente	
1 \$ US	2.62	2.70
1 \$ canadien	1.95	2.05
1 £ sterling	2.84	3.09
100 fr. français	26.50	28.50
1000 francs	-1290	-1440
100 DM	83.-	85.-
100 fl. hollandais	73.25	75.25
100 fr. belges	4.05	4.35
100 pesetas	1.35	1.60
100 schilling autr.	11.80	12.10
100 escudos	1.25	1.75
DEVICES		
Achat	Vente	
1 \$ US	2.6425	2.6725
1 \$ canadien	1.9875	2.0175
1 £ sterling	2.94	2.99
100 fr. français	27.10	27.80
1000 francs	-1350	-1375
100 DM	83.60	84.40
100 yen	1.0390	1.0510
100 fl. hollandais	73.90	74.70
100 fr. belges	4.15	4.25
100 pesetas	1.49	1.53
100 schilling autr.	11.90	12.02
100 escudos	1.52	1.56
MARCHÉ DE L'OR		
Achat	Vente	
Once \$	302.-	305.-
Lingot	25800.-	26050.-
Vreneli	156.-	166.-
Napoléon	158.-	167.-
Souverain	188.-	200.-
Double Eagle	1246.-	1385.-
CONVENTION OR		
30.1.85		
Plage		26.200.-
Achat		25.800.-
Base argent		570.-

Daimler Benz	525.-	524.-	Mobil corp	27½	27½	Eisai	1620	1660
Degussa	291.-	291.-	Owens Ill	41¼	42.-	Fuji Bank	1290	1310
Deutsche Bank	332.-	332.-	Pac. gas	16%	16%	Fuji photo	1770	1720
Dresdner BK	160.50	160.50	Pepsico	42¾	43¾	Fujisawa pha	1270	1320
Hoechst	153.-	153.50	Pfizer inc	39%	41.-	Fujitsu	1320	1340
Mannesmann	129.-	130.-	Ph. Morris	82¼	83½	Hitachi	870	871
Mercedes	457.-	457.-	Phillips pet	47.-	47¼	Honda Motor	1450	1420
Rwe ST	139.-	138.50	Proct. & Gamb.	55.-	57½	Kangafuchi	492	496
Schering	387.-	386.-	Rockwell int	35%	35½	Kansai el PW	1370	1380
Siemens	420.-	418.-	Sears Roeb	35%	36¼	Komatsu	460	458
Thyssen AG	77.-	76.-	Smithkline	59%	60%	Makita elct.	1120	1100
VW	166.-	164.-	Sperry corp	47%	47¼	Marui	1080	1030
			Std Oil ind	56.-	55%	Matsush el I	1590	1560
			Sun CO	45½	46%	Motorol el W	633	638
			Texaco	34%	34%	Mitsub. ch. Ma	319	318
			Union Carb.	37%	39.-	Mitsub. el	400	400
			Uniroyl	16.-	15%	Mitsub. Heavy	236	237
			US Gypsum	69%	68%	Mitsui co	330	328
			US Steel	27%	27%	Nippon Music	-	-
			UTD Technol	42.-	42%	Nippon Oil	840	847
			Warner Lamb.	37%	36½	Nissan Motr	607	607
			Woolworth	41%	41½	Nomura sec.	887	910
			Xerox	43.-	43%	Olympus opt.	1190	1190
			radio	24%	24%	Rico	904	895
			Amerada Hess	24%	24%	Sankyo	1160	1140
			Avon Prod	21%	22%	Sanyo elct.	460	465
			Chevron corp	31.-	32%	Shiseido	1090	1090
			Motorola inc	38.-	38%	Sony	4000	3980
			Pittston co	11¼	11%	Takeda chem.	818	819
			Polaroi	26%	26%	Tokyo Marine	708	723
			Rca corp	38%	38%	Toshiba	412	



« Etre pro, c'est travailler avec entrain, sérieux et probité. En ce sens, les collaborateurs d'Adia sont des pros. En qui l'on peut avoir confiance et qui nous le rendent bien. Adia tient ses promesses, règle nos problèmes à satisfaction. Adia, c'est probant! »

Heinz Probst, directeur de l'Association suisse des droguistes, Berne.

Intérimisez avec des pros:
ADIA interim
Postes fixes et temporaires

Adia interim SA,
Av. Léopold-Robert 84, La-Chaux-de-Fonds.
Tél. 039/23 91 33.

Membre du syndicat professionnel FSETT

Nous sommes une entreprise générale active dans tous les domaines de la construction.

Nous cherchons pour notre nouvelle succursale à Neuchâtel un

Conducteur de travaux
(arch. ETS ou équivalent)

sérieux, expérimenté, capable de travailler indépendamment. Les constructions à réaliser sont surtout des bâtiments industriels et commerciaux.

Nous demandons un grand engagement pour lequel nous sommes prêts à payer un salaire adéquat. Veuillez adresser les offres manuscrites ainsi que tous les documents usuels à:



Alfred Müller SA
Entreprise générale
Case postale 1521, 2002 Neuchâtel

26-12684

En toute saison, L'IMPARTIAL votre source d'informations



Championnat suisse de 2e ligue

HC LE LOCLE

reçoit

LES JOUX-DERRIÈRE

Patinoire du Communal

Demain jeudi 31 janvier à 20 h



Electricité générale
Michel Berger
D.-JeanRichard 25,
2400 Le Locle
☎ 039/31 30 65

Restaurant
« Chez Sandro »
Le Locle - ☎ 039/31 40 87
Pour sa gastronomie...
et la chaleur de son accueil!...

Garage du Midi
Danilo Berto
Avenir 1
Le Locle
☎ (039) 31 30 58
CITROËN
SUBARU

Boucherie
E. Perregaux
Progrès 47, Le Locle,
☎ 039/31 72 72
Livraison à domicile
Spécialités: saucisson neuchâtelois,
grillade de porc de campagne

Bar Le Stop
Familles Huguenin et Nido
Rue Henry-Grandjean 1,
Le Locle, ☎ 039/31 66 22
Son ambiance
Ses prix modérés
Fermé le dimanche

Vidéo Centre
M. Qureshi
Daniel-JeanRichard 32
Le Locle - ☎ 039/31 84 36
Location de cassettes vidéo



DANIEL DÉRUNS

Tout espoir n'est peut-être pas perdu. En s'imposant dimanche soir à Bienne face au Fuet-Bellelay, sur le score de 4 à 2, grâce à des buts de Girard, Déruns, Turler (2), Le Locle peut encore espérer disputer les finales de promotion.

Mathématiquement tout reste possible. Les pensionnaires du Communal, actuellement quatrième du classe-

ment, ne comptent qu'un point de retard sur Université et Noiraigue. Et quant l'on sait que le dernier match, dans les Montagnes neuchâtelaises, mettra aux prises la formation locloise aux Néraouis, on peut sérieusement se mettre à espérer.

D'ici-là toutefois, les Loclois ne devront plus égrener le moindre petit point. Dans cette optique, la rencontre face aux Joux-Derrière revêt un caractère extrêmement important. La défaite face aux banlieusards chaud-fonniers est interdite.

Au match aller, aux Mélèzes, les Loclois s'étaient imposés sur le score de 5 à 3. Rééditeront-ils cette performance demain soir au Communal ?

Les hommes du président Calame, qui auront plus que jamais besoin de l'appui du public, devront prendre ce rendez-vous très au sérieux. Les Berra, Loeffe et Cie ne viendront pas en victime expiatoire. Ils ont une revanche à prendre. En plus, ils n'ont plus rien à perdre. Alors...

Bref une rencontre qui ne devrait pas manquer d'intérêt.

Eric ROBERT TV
Radio, Hi-Fi, Disques, Vidéo
D.-JeanRichard 14-16,
Le Locle,
☎ 039/31 14 15

Garage du Crêt
Famille R. Brülhart
Agence TOYOTA
Verger 22, Le Locle,
☎ 039/31 59 33

Le vrai gagnant ? Celui qui va aux
Services Industriels
Tous vos appareils ménagers
et agencements de cuisine
Magasin de vente: rue du Temple 19,
Le Locle, ☎ 039/31 77 77

Meubles - Tapis - Rideaux
E. Delay
Tapissier-Décorateur
Envers 39, Le Locle, ☎ 039/31 28 45

Hôtel Robinson, Colombier
Bord du lac ☎ 038/41 23 53

Société de Banque Suisse
Un partenaire sûr
2400 Le Locle
☎ 039/31 22 43

L'IMPARTIAL la voix d'une région
Les pucks de la rencontre sont offerts par:

RÉALISATION **assa** Le Locle, rue du Pont 8, ☎ 039/31 14 44

Après le match... venez
Au Frascati
« Chez Beppe »
Le Locle,
Rue des Envers 38
☎ 039/31 31 41

Chasse-neige
Yamaha de 5 à 20 ch
Vente, conseils, service
P.-A. Vermot
Avenir 2, Le Locle,
☎ 039/31 11 30

SPORTS

Lors des championnats du monde de ski alpin de Bormio Redoutables équipes de Suisse

Il y a trois ans à Schladming, une Suisse, Erika Hess, avait été la «reine» des championnats du monde en se adjugeant rien moins que trois titres: slalom spécial, slalom géant et combiné. Conradin Cathomen avait pour sa part sauvé l'honneur chez les messieurs en prenant la deuxième place de la descente. Sans les exploits d'Erika Hess, les résultats d'ensemble auraient alors été médiocres.

Depuis, la situation a changé. La Suisse ne dispose plus que de quelques individualités mais bien de l'équipe la plus redoutable de son histoire. Jamais les skieuses et les skieurs helvétiques n'ont fait preuve d'une telle suprématie d'ensemble depuis la création de la Coupe du monde. Au classement par nations, la Suisse devance l'Autriche de près de 1000 points et, en 47 épreuves, on a retrouvé à 18 reprises une Suisse ou un Suisse sur la première marche du podium. Du jamais vu.



Michela Figini (à gauche) et Pirmin Zurbriggen (à droite) seront-ils la reine et le roi des championnats du monde de Bormio? (Photo Widler)

La sélection suisse pour les joutes mondiales de Bormio comprend neuf skieuses et dix skieurs. L'exceptionnel est que pratiquement tous les sélectionnés sont capables de monter sur l'un ou l'autre des podiums mondiaux. Ce qui ne doit cependant pas prêter à un optimisme béat. Car lorsque, jeudi, les championnats du monde 1985 débiteront avec la descente féminine du combiné, on repartira à zéro et les résultats enregistrés jusqu'ici en Coupe du monde, si brillants soient-ils, n'auront plus la moindre importance.

VIVE CONCURRENCE

Avec ou sans un Zurbriggen en pleine possession de tous ses moyens, les Suisses peuvent cependant prétendre remporter le titre en descente. Mais la concurrence sera vive avec, principalement, les Autrichiens Helmut Höflehner, surtout lui, et Peter Wirsberger, le Canadien Todd Brooker ou l'Italien Michael Mair.

Le slalom géant a toujours été l'épreuve de prédilection des Suisses, qui ont fourni deux des derniers champions olympiques, Heini Hemmi en 1976 et Max Julen en 1984: Pirmin Zurbriggen, encore, Thomas Bürgler, Martin Hangl et, bien sûr, Max Julen, en dépit de résultats moyens jusqu'ici, peuvent permettre à la tradition de se poursuivre.

En revanche, on ne peut rien attendre du slalom spécial. Et ce n'est pas nouveau. Le dernier exploit suisse dans cette discipline remonte à 1950 (le titre mondial du regretté Georges Schneider).

GIRARDELLI SPECTATEUR

Le leader de la Coupe du monde, Marc Girardelli, ne sera présent qu'en tant que spectateur à Bormio. Il est en effet exclu qu'il obtienne à temps un passeport luxembourgeois. Le porte-parole du gouvernement du Grand-Duché, André Claude, a certes confirmé que la demande officielle de naturalisation de l'Autrichien était parvenue mardi au ministère de la Justice, mais que le processus d'acquisition de nationalité demanderait plusieurs semaines.

Le porte-parole a expliqué qu'il n'existe pas au Luxembourg, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, de procédure accélérée de naturalisation. Il a ajouté que le Luxembourg étant quelque peu conservateur dans ce domaine, le processus de naturalisation de Girardelli suivrait son cours le plus normal, dans la stricte observance de la loi.

MICHELA COMME ERIKA?

Du côté féminin, la Tessinoise Michela Figini, championne olympique de descente, a les moyens de faire aussi bien

que Erika Hess il y a trois ans. Elle a confirmé sa suprématie en descente (trois victoires consécutives) et elle s'est aussi affirmée comme la meilleure en slalom géant (trois victoires également). Sauf accident, le titre du combiné ne devrait pas pouvoir lui échapper car elle a démontré à Arosa qu'elle était loin d'être ridicule en slalom spécial.

Mais la pression que va subir la Tessinoise sera énorme à Bormio. Ses nerfs ont jusqu'ici été à la hauteur de ses talents de skieuse. On peut penser qu'ils tiendront encore. En cas d'échec de Figini, la Suisse comptera avant tout sur Maria Walliser (descente et géant) et sur Vreni Schneider (victorieuse du géant de Santa Caterina et deuxième à Maribor) pour assurer la relève, malgré, principalement, les Allemandes Marina Kiehl et Traudl Hächer et l'Américaine Tamara McKinney.

En spécial, sans être aussi grave, la situation est un peu la même que chez les hommes. C'est la seule discipline dans laquelle les Suisses n'ont pas réussi à gagner cette saison. Et ici, quelques skieuses seront particulièrement difficiles à battre. On pense surtout à l'Italienne Paoletta Magoni, la championne olympique de Sarajevo, et aux Françaises Perrine Pelen et, surtout, Christelle Guignard, deux fois victorieuse depuis le début de la saison.

Le programme

- 31 janvier: descente dames du combiné.
- 1er février: descente messieurs du combiné.
- 2 février: descente dames.
- 3 février: descente messieurs.
- 4 février: slalom dames du combiné.
- 5 février: slalom messieurs du combiné.
- 6 février: slalom géant dames.
- 7 février: slalom géant messieurs.
- 9 février: slalom spécial dames.
- 10 février: slalom spécial messieurs. (si)

Calendrier de la Coupe du monde Programme remanié

Le comité FIS de la Coupe du monde est parvenu à un accord avec les responsables de la station yougoslave de Kranjska Gora. Ceux-ci seraient disposés à organiser les vendredi et samedi 15-16 février les courses qui avaient été renvoyées à Tognau (slalom géant) et Baqueira (slalom).

Les dates des 16 et 17 février sont tenues en réserve pour le cas où la descente de la Coupe du monde de Bad Kleinkirchheim serait déplacée, pour des raisons météorologiques du 14 au 15 février. (si)

Entraînements de descente Zurbriggen à l'aise

Pirmin Zurbriggen a frappé d'entrée. Deux semaines seulement après son opération au genou, le Valaisan a réalisé le meilleur temps du premier entraînement de la descente de Bormio. Afin de ménager la piste, une seule manche a été disputée mardi.

La piste de Bormio, longue de 3430 m. pour une dénivellation de 1100 m., s'est révélée fort sélective, avec de nombreux sauts et ses successions de virages. Elle couronnera sans aucun doute le meilleur descendeur du moment.

Zurbriggen a très vite trouvé ses marques. Il a devancé de 32 centièmes l'Italien Daniele Sbardelotto et de 1"27 Michael Mair, un autre descendeur de la «Squadra Azzurra». Conradin Cathomen s'est classé au quatrième rang à 1"50 de Zurbriggen.

SÉLECTION ARDUE

La tension monte dans le camp suisse. Karl Frechner a dévoilé le mode de qualification pour les trois autres places pour dimanche, Zurbriggen étant qualifié d'office.

Mercredi, les deux coureurs les plus rapides parmi Heinzer, Cathomen, Müller, Alpiger et Lüscher, seront qualifiés. Le quatrième homme sera désigné jeudi à l'issue d'une ultime manche de qualification.

RÉSULTATS

- 1. Pirmin Zurbriggen (S) 2'10"04; 2. Daniele Sbardelotto (Ita) à 0"32; 3. Michael Mair (Ita) à 1"27; 4. Conradin Cathomen (S) à 1"50; 5. Frank Piccard (Fra) à 1"59; 6. Luc Alphand (Fra) à 1"97; 7. Helmut Höflehner (Aut) à 2"04; 8. Peter

- Wirsberger (Aut) à 2"40; 9. Franz Heinzer (S) à 2"70; 10. Peter Lüscher (S) à 2"80. Puis: 23. Karl Alpiger (S) à 3"85.

Figini cherche rivales

Michela Figini continue de dominer les entraînements de la descente des championnats du monde de Bormio.

Mardi, la Tessinoise a réalisé le meilleur temps de la journée lors de la première descente d'entraînement. Autre concurrente dans le coup, Ariane Ehrat, qui s'est imposée dans la seconde descente, devant Silvia Eder et... Michela Figini!

CONCURRENCE VIVE

Cette dernière est la seule descendeuse helvétique assurée de courir samedi. Pour Ariane Ehrat, Maria Walliser, Zoé Haas et Brigitte Oertli, la deuxième manche disputée mardi entraine en ligne de compte pour la qualification.

La décision définitive tombera mercredi à l'issue d'une seconde descente qualificative. Pour l'instant, Brigitte Oertli est la plus menacée.

RÉSULTATS

- 1re manche: 1. Michela Figini (S) 1'26"40; 2. Laurie Graham (Can) à 1"32; 3. Zoé Haas (S) à 1"64; 4. Ariane Ehrat (S) à 1"93; 5. Claudine Emonet (Fra) à 2"00. Puis: 14. Maria Walliser (S) à 2"45; 19. Brigitte Oertli (S) à 2"59.
- 2e manche: 1. Ehrat 1'27"40; 2. Eder à 0"01; 3. Figini à 0"19; 4. Walliser à 0"41; 5. Haas à 0"48. Puis: 11. Oertli à 0"92. (si)

Championnat cantonal juniors au fusil à air comprimé Victoire probante de FAC Montmollin

Le championnat cantonal de groupes juniors au fusil à air comprimé s'est disputé récemment au stand de Bonne-Fontaine à La Chaux-de-Fonds.

Ce championnat a réuni cette année une participation record de 71 jeunes tireurs et tireuses, répartis en 22 groupes de 3 tireurs et quelques individuels.

Chaque concurrent avait à exécuter un programme de 20 plombs, selon la formule en vigueur pour le championnat suisse.

Les challenges récompensant les 1er et 2e groupes ont été chaudement disputés entre les formations de Montmollin et du Locle. Grâce aux résultats de ses deux leaders, Daniel Etter et François Ceppi, premiers ex-aequo du concours avec 188 points, Montmollin gagne finalement avec 8 points d'avance, établissant un nouveau record de l'épreuve.

Parallèlement au concours de groupe, un classement individuel était établi, les tireurs, selon leur âge, étant répartis en 3 catégories.

Dans la catégorie 1, belle victoire de John Jeanneret de Montmollin, qui trouve là la récompense d'un entraînement très assidu.

La catégorie 2 a été dominée par deux jeunes espoirs, François Glauser de Montmollin et Lidia Campana du Locle. Pour eux, le même total de 185 pts, François Glauser l'emportant grâce au plus grand nombre de dix de son programme. Immédiatement derrière, deux juniors de La Chaux-de-Fonds, Pascal Poncini et Karine Gremaud, résultat prometteur pour la société des Armes Réunies.

C'est encore Montmollin qui s'impose en catégorie 3, grâce à Daniel Etter et François Ceppi, les deux ex-aequo à 188 pts, Pierre Vermot du Locle prenant la 3e place.

C'est comme on le voit une véritable razzia de la société air comprimé de Montmollin qui truste toutes les premières places, ceci grâce au sérieux apporté à la préparation et aux entraînements, suivis très régulièrement.

Prochainement, l'équipe de «La

Rochette» disputera la finale du championnat suisse juniors, où elle affrontera les ténors du pays, qui ont pour noms Tafers, Bulle ou Fribourg, sans compter l'élite suisse alémanique.

RÉSULTATS

Individuels, années 1971 et plus jeunes: 1. John Jeanneret, Montmollin,

176; 2. Alexandre Schenk, Peseux, 171; 3. Christophe Barbezat, Rochefort, 163.

Années 1968-70: 1. François Glauser, Montmollin, 185 (9 x 10); 2. Lidia Campana, Le Locle, 185 (6 x 10); 3. Pascal Poncini, La Chaux-de-Fonds, 183.

Années 1965-67: 1. Daniel Etter, Montmollin, 188 (9 x 10); 2. François Ceppi, Montmollin, 188 (8 x 10); 3. Pierre Vermot, Le Locle, 187.

Par équipes: 1. Montmollin I, 557; 2. Le Locle I, 549; 3. La Chaux-de-Fonds I, 532. Puis: 5. Le Locle III, 526; 6. Le Locle II, 524; 8. La Chaux-de-Fonds II, 518; 10. Le Locle IV, 515. (sp)



François Glauser, John Jeanneret et Daniel Etter (de g. à dr.) n'ont laissé que des miettes à leurs adversaires...

Dans le Rallye Monte-Carlo Pression maintenue

Pas de trêve, hier, pour le leader du 53e Rallye Monte-Carlo, dans lequel le Finlandais Ari Vatanen (Peugeot 205 turbo 16), toujours en tête, a maintenu la pression sur Walter Röhrl (Audi Quattro).

Battu de trois secondes dans la 13e spéciale, la première de la journée, le Finlandais en reprenait neuf dans la 14e, portant son avance à 2'10" sur l'Allemand. Le duel devait se poursuivre en fin de soirée, puis, après une neutralisation de cinq heures à Gap, jusqu'à cet

après-midi, à Monaco, terme du parcours commun.

Le classement à l'issue de la 15e spéciale (fin du parcours commun): 1. Ari Vatanen - Terry Harryman (Fin-GB), Peugeot 205 turbo 16, 4 h. 29'29"; 2. Walter Röhrl - Christian Geistdorfer (RFA), Audi Quattro, à 2'25"; 3. Timo Salonen - Seppo Harjanne (Fin), Peugeot 205 turbo 16, à 6'45"; 4. Henri Toivonen - Juha Piironen (Fin), Lancia 037, à 13'58"; 5. Stig Blomqvist - Björn Cederberg (Sue), Audi Quattro, à 15'05". (si)

Les derniers jours

Soldes

aux prix Fust imbattables

autorisées du 15.1. au 4.2.

Durée de location minimum 3 mois

Lave-linge Bauknecht 716SC

Séchoir à linge Sensor-Electronic Miele T 351

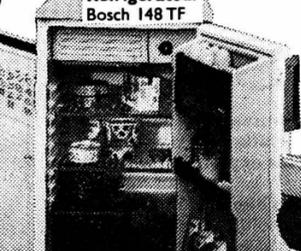
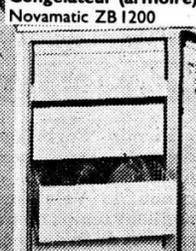
Lave-vaisselle Bosch S 210

Congélateur (armoire) Novamatic ZB 1200

Réfrigérateur Bosch 148 TF

Rasoir Philips HP 1621

Aspirateur Siemens Super VS 521



998.- Location 56.-/ms. Prix cat. 1598.-

1390.- Location 77.-/ms. Prix cat. 2155.-

998.- Location 56.-/ms. Prix cat. 1350.-

378.- Location 21.-/ms.

298.- Location 17.-/ms. Prix cat. 465.-

47.-

188.-

Nous continuons à vendre plus de 1000 appareils électro-ménagers cuisines et salles de bains agences

FUST

Chaux-de-Fonds, Jumbo 039 26 68 65
Blonne, Rue Centrale 36 032 22 85 25
Brugg, Carrefour-Hypermarkt 032 53 54 74
marin centre 038 33 48 48
Yverdon, Rue de la Plaine 9 024 21 86 15

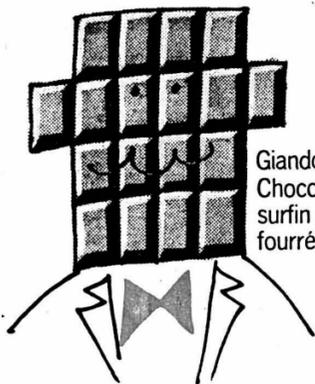
Toutes les marques de qualité

Grand rabais à l'emporter

Livraisons gratuite

Offre jubilé Migros No 5

M 60 ans d'une idée jeune.



Giandor Chocolat suisse surfin en tablette fourré de pâte d'amandes

(jusqu'à épuisement du stock)

Chocolat Giandor Emballage 5 x 100g au prix «jubilé»

450 650

La maison COVIGROS commerce de viande en gros engage

BOUCHER

pour l'abattage et le désossage. Entrée à convenir.

Adresser offres à: COVIGROS, M. R. Uehlinger 038/25 16 33

PETITES ANNONCES

Chambres à louer

INDÉPENDANTE, meublée, part à la douche. 039/28 23 20

Demandes à acheter

JE CHERCHE machine à écrire de bureau large chariot A4 en bon état. 031 84 64

PIANO d'étude marque Burger & Jacobi de préférence, brun, en bon état. 039/23 81 06 heures des repas

A vendre

1 FRIGO congélateur «Quérop»; 1 machine à laver «Miele»; 1 cuisinière électrique «Arthur Martin». Prix à discuter. Cause double emploi. 039/31 87 63

ARGENTERIE LOUIS XV, neuve, 8 personnes, 48 pièces, Fr. 600.-. 066/56 72 52.

TAPIS D'ORIENT, valeur Fr. 6.600.-, cédé Fr. 4.800.-. Etat de neuf. 039/26 02 21

MANTEAU VISON, taille 46. Valeur Fr. 5.800.-, cédé Fr. 3.500.-. Etat de neuf. 039/26 02 21

MANTEAU ASTRAKAN, taille 46, état de neuf. Cédé Fr. 1.000.-. 039/26 02 21

CHAMBRE À COUCHER 2 lits, grande armoire, coiffeuse, petite commode. 1 table de salon rectangulaire. 039/31 45 67 le matin

PAROI MURALE, façon chêne, 265x195x55. Prix à discuter. 039/26 72 77

CHAMBRE À COUCHER complète. 039/28 50 62

Chiens - chats à donner

DEUX MANCHESTER Terriers (petite taille) 7 mois. Un dogue allemand 3 ans. Jeunes chats. Antivivisection Romande. 039/23 17 40 ou 039/23 46 21

Tarif réduit

85 ct. le mot (min. Fr. 8.50) annonces commerciales exclues

POMPES FUNÈBRES

Arnold Wälti

Epargne 20 - 039/28 22 64 La Chaux-de-Fonds

Toutes formalités Transports Suisse et étranger

Bouquet multicolore

Offre spéciale du 30.1 au 2.2

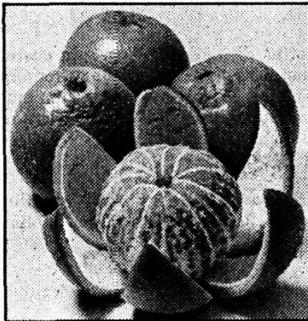


Bouquet

5.-

Oranges sanguines Moro

Offre spéciale du 30.1 au 2.2



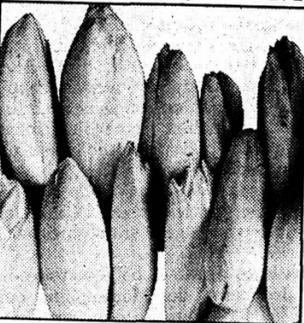
4 kg 460 2 kg 240

(1 kg - 115) Cabas (1 kg - 120) Filet

-.15 de moins sur tous les sérés de fruits

Endives de Belgique

Offre spéciale du 30.1 au 2.2



Sachet de 500 g 190

(100 g - 38)

Epinards en branches surgelés

Offre spéciale du 30.1 au 5.2

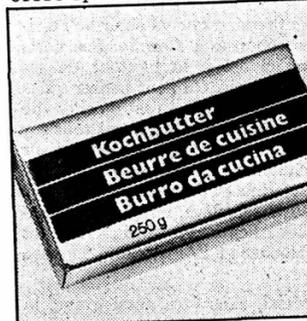


500 g 230 180

(100 g - 36)

Beurre de cuisine

Offre spéciale du 30.1 au 2.2

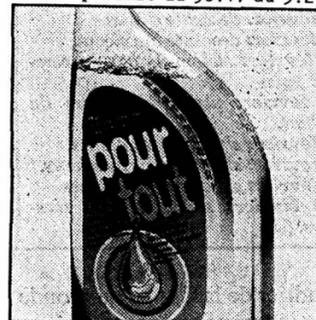


250 g 315 280

(100 g - 112)

Pour tout pour la vaisselle et le nettoyage

Offre spéciale du 30.1. au 5.2.



1 kg 280 2.-

Autres offres spéciales:

Multipack jusqu'au 5.2

-.40 de moins sur toutes les confitures et gelées en verres de 340-450 g par ex. confiture aux abricots

450 g 190 150 (100 g - 33,3) Dès 2 verres au choix

Multipack du 30.1 au 5.2

-.30 de moins sur les bonbons aux herbes Bonherba par ex. Bonherba Sugarless

150 g 2.- 170 (100 g - 113,3) Dès 2 sachets au choix

Offre spéciale du 30.1 au 5.2

Purée de marrons surgelée

200 g 110 -.90 (100 g - 45)

Offre spéciale du 30.1 au 5.2

Champignons de Paris

Sachet de 200 g 280 220 (100 g - 110)

MIGROS 60 ans d'une idée jeune

SPORTS

Demi-finales des championnats suisses de boxe à Courgenay Amère défaite pour Manfredonia

Après sa formidable victoire contre Wyss en quart de finale à Brugg, Umberto Manfredonia (superwelter) du Boxing-Club La Chaux-de-Fonds a connu la défaite en demi-finales, dimanche à Courgenay. Contre un adversaire inconnu au bataillon, Manfredonia s'est fait surprendre dans la dernière reprise et subissait les affres des k.-o. Complètement écoeuré de cet échec, l'Italo-Chaux-de-Fonnier ne pourra donc concrétiser son rêve de devenir champion suisse des superwelters.

Pourtant, face à Fredy Schmid d'Uster, tout avait relativement bien commencé pour le protégé de l'entraîneur Rosario Mucaria. D'entrée, Manfredonia avait pris la direction des opérations. Sans prendre de risques, il remportait chaque fois à bon escient. Dans le deuxième round, tout en touchant plus, il manquait néanmoins à Manfredonia des enchaînements d'au moins trois ou

Badminton

En Pologne La Suisse onzième

A Varsovie, la Suisse a pris la 11e place de la Coupe Helvétique, une épreuve qui ne réunissait pourtant pas les six meilleures équipes européennes. Les Suisses se sont inclinés dans la phase qualificative devant la Belgique (6-1) et l'Irlande (7-0).

Dans la poule de classement, la Suisse s'est inclinée devant la Norvège (4-3) et l'Islande (6-1), avant de fêter deux victoires contre la Hongrie (4-3) et la France (6-1).

Le classement de la Coupe Helvétique: 1. Hollande; 2. Pays de Galles; 3. Pologne; 4. Belgique; 5. Tchécoslovaquie; 6. Irlande; 7. Finlande; 8. Autriche; 9. Islande; 10. Norvège; 11. Suisse; 12. Hongrie; 13. France. (si)

Hippisme

Turf sur neige Victoire chaux-de-fonnière

Le week-end passé s'est déroulé une compétition de chevaux sur neige dans la station grisonne d'Arosa.

La course, disputée au trot attelé sur une distance de 1725 mètres, a permis à Julien Rosset, de La Chaux-de-Fonds, de se mettre en évidence. Ce dernier, dirigeant son propre cheval, Ixius La Garenne, a en effet pris le meilleur sur une dizaine de concurrents.

Résultats: 1. Ixius La Garenne (Rosset); 2. Kadar de la Taupe (Gysel); 3. Iris d'Or (Schneider). (sp)

Meeting d'athlétisme à Bâle Autorité chaux-de-fonnière

Samedi dernier quelques athlètes de l'Olympic ont participé au premier meeting en salle de la saison hivernale à Bâle, au programme duquel figuraient des courses de 60 mètres et de 60 mètres haies.

Chez les cadettes A, La Chaux-de-Fonnière Gabrielle de Torrente a fait autorité en remportant nettement ses séries avec respectivement 8"24 et 8"28, alors que sa camarade Myriam Fleury a été créditée de 8"61. Grâce à un entraînement soutenu et méthodique Gabrielle de Torrente a laissé voir de belles dispositions pour la saison estivale.

Chez les garçons, Frédéric Jeanbourquin s'est signalé avec un bon chrono de 7"44, alors que Guirard couvrait son 60 m. en 7"51. En juniors, Vivian Tranquille a affiché une nette progression avec 7"55, alors que Guélat et Jospin étaient chronométrés en 7"56 et 7"77.

Sur les haies le champion suisse de décathlon Michele Rufenacht (Ascona) avec 7"96 a pris l'avantage sur le Jurasien Fabien Niederhauser (CA Courte-

lary) crédité de 8"06, alors que Marius Guirard (Olympic) remportait sa série en 8"78. (Jr.)

LA DÉFAILLANCE DU 3e ROUND

La tension montait dans l'ultime reprise. Schmid prenait confiance et démontrait alors ses qualités de frappeur. Vis-à-vis, Manfredonia semblait plus fébrile et paraissait sentir la fatigue. C'est vers la moitié de la reprise que la décision surgit. Sur un terrible crochet droit du Suisse allemand, Manfredonia s'écroulait, l'arbitre comptait inéluctablement jusqu'à dix.

Francis Heimo, entraîneur à La Chaux-de-Fonds se montrait bien évidemment déçu: Umberto n'a rien à se reprocher, il a boxé comme il le fallait dans les deux premières reprises. Dans le dernier round, Umberto a certes baissé de régime, mais il a aussi manqué de chance. Son adversaire était très fort et il posera bien des difficultés à Heinz Buetiger en finale.

STRUB QUALIFIÉ

Dans la catégorie des superlourds, Guillaume Strub de Colombier a rassuré ses supporters en s'imposant nettement aux points contre le champion suisse junior de la catégorie Claudio Lubrano de Schaffhouse. Pour le coach Edgar Bourquin, Strub a su parfaitement adapter son jeu à son adversaire:

Guillaume a boxé à son rythme, il a facilement contrôlé le match en se montrant fin tacticien. Ses gauches parfaites et distribuées sans répit ont vite ruiné tous les espoirs du Schaffhouseois.

Guillaume Strub ne sera malheureusement pas en finale, dimanche prochain à Horgen (ZH) suite à une blessure contractée dans ce combat. Le dernier Neuchâtelois en lice, Gabriel Rollier du Boxing-Club Neuchâtel, n'a pas créé l'exploit contre le champion en titre des superlégers Daniel Menduni de Berne.

Cette demi-finale de la catégorie welter constituait pour l'entraîneur Juan Segura une finale avant la lettre:

Rollier a fait preuve d'un courage extraordinaire. Tenir les 3 rounds contre le Menduni d'aujourd'hui relève déjà d'une grande performance. On a assisté à un très beau

combat, comme tous ceux des Neuchâtelois d'ailleurs. L'erreur de Gabi a été d'accepter le corps à corps, Menduni a ainsi pu placer de meurtriers uppercuts au foie.

Le Bernois a avoué à Juan Segura à la fin de la rencontre, que Rollier lui avait fait très très mal! Une preuve certaine de la frappe du Neuchâtelois.

RÉSULTATS

Welter (3x3'): Menduni (Berne) bat Rollier (Neuchâtel) aux points.

Superwelter (3x3'): Schmid (Uster) bat Manfredonia (La Chaux-de-Fonds) par k.-o. à la 3e reprise.

Superlourd (3x3'): Strub (Colombier) bat Lubrano (Schaffhouse) aux points.

Juniors (léger) (3x3'): Sacol (La Chaux-de-Fonds) bat Grassi (Uster) aux points.

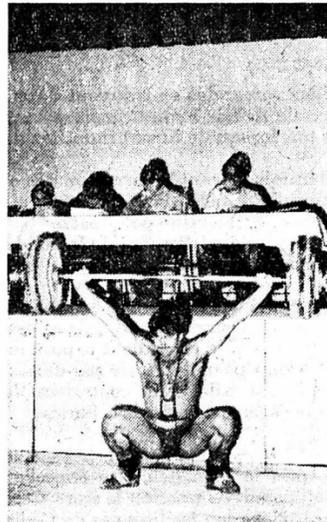
PROGRAMME

Finale: Dimanche 3 février à 14 h., à la Sporthalle Waldegg de Horgen (ZH).

Finale juniors à Uster le samedi 2 février à 19 h. 30 avec le poids léger chaux-de-fonnier François Sacol.

Frédéric Dubois

Coupe de Suisse d'haltérophilie Une victoire aisée



Le meilleur homme de cette journée, Michel Tschan.

En battant Bui par 488,848 contre 440,395 points, l'équipe Trame-

lote, coachée pour la circonstance par Daniel Tschan s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe de Suisse. Cette rencontre aura permis aux responsables de l'Haltéro-Club de Tramelan de faire le point et de se préparer pour la suite du programme d'activité qui verra le 16 février l'organisation des quarts de finale de cette Coupe de Suisse.

Notons que blessé au dos Daniel Tschan ne pouvait pas participer avec son équipe qui pour cette circonstance était formée des athlètes suivants: Michel Tschan, Eric Schönenberger, Marco Vettori, et Renato Mathez. Pour Bui: David Gigon, Nicolas Terrier, Gabriel Prongué et Michel Nydegger, Michel Tschan fut le meilleur homme de la journée et a ainsi fait honneur à son club et aux espoirs qui sont mis en lui.

Classement individuel: 1. Michel Tschan 217,5 kg. (arraché 97,5 kg, épaulé-jeté 120 kg.) 2. Eric Schönenberger 215 (97,5 + 117,5); 3. Michel Nydegger 200 kg. (85 + 15). (Texte et photo vu)

Tournée de l'équipe de Suisse de football aux Amériques Pas question d'imaginer des succès faciles

Désireux de mettre tous les atouts de son côté, Paul Wolfisberg a obtenu de l'ASF la possibilité d'entreprendre une nouvelle tournée outre-mer pour l'équipe nationale.

Quatorze mois après avoir découvert le football africain, les internationaux helvétiques partiront aujourd'hui vers les Amériques. Entre le 30 novembre et le 6 décembre 1983, la sélection suisse avait livré quatre matchs. Ce programme éprouvant donna lieu à des résultats somme toute décevants. Après une victoire le premier jour à Alger (2-1), les joueurs à croix blanche avaient concédé deux défaites successives face à des adversaires de modeste renommée (0-1 contre la Côte d'Ivoire, 2-3 au Zimbabwe). L'expédition s'était terminée, à Mombasa, par un petit match nul face à une sélection du Kenya (0-0).



Urs Zurbuchen, Georges Brégy, Jean-Paul Brigger et Michel Decastel (de gauche à droite) ont retrouvé Paul Wolfisberg et leurs coéquipiers avant le départ pour les Amériques. (Bélino Keystone)

Si l'équipée de 1983, qui ne procura guère d'enseignements intéressants, fut vivement critiquée, celle de 1985 revêt un intérêt incontestable. Après avoir pris un départ prometteur (2 matchs, 4 points) en tour éliminatoire de la Coupe du monde, la Suisse entrevoit une qualification possible pour le «Mundial 86». En se rendant en Colombie et au Mexique, les Helvètes vont mesurer les problèmes que pose le football en altitude. En outre, ils se heurteront à des opposants de valeur. Pas question d'imaginer cette fois cueillir des succès faciles!

CINA POUR ZWICKER

A moins de 24 heures de l'envol à Kloten, Paul Wolfisberg a eu la satisfaction de constater que tous les joueurs convoqués étaient présents au rendez-vous au Hardturm de Zurich.

Toutefois, Hanspeter Zwicker a dû

être renvoyé dans ses foyers, l'attaquant de Saint-Gall étant insuffisamment remis de l'opération à l'aîne subie à la fin de l'année dernière pour qu'il puisse raisonnablement espérer jouer. Pour le remplacer, il a été fait appel au Sédunois Dominique Cina (23), primitivement prévu de piquet en Suisse.

Les 18 sélectionnés ont tout d'abord été réunis pour une théorie puis ils visionnèrent des séquences vidéo consacrées à des matchs des adversaires qu'ils affronteront au cours de leur tournée outre-Atlantique.

Les conditions atmosphériques et surtout l'état de la pelouse ne se prêtaient guère à un entraînement en plein air. Les internationaux suisses ont donc travaillé en salle sous les ordres de l'adjoint du coach, Walter Jäger.

Tandis que les Zurichois regagnaient leur domicile personnel, les autres

joueurs se retrouvaient dans un hôtel proche de l'aéroport.

Le vol spécial pour Bogota est prévu ce mercredi 30 janvier en fin de matinée. Le retour de la délégation est fixé au dimanche 10 février, toujours à Kloten, vers 8 heures du matin.

On le sait, la Suisse disputera quatre matchs: vendredi 1er février à Bogota contre la Colombie (20 h. 15, heure locale-2 h. 15, heure suisse); mardi 5 février à Quéretaro contre la Bulgarie (14 h.-21 h.); mercredi 6 février à Quéretaro contre le Mexique (20 h.-3 h.) et le vendredi 8 février à Tampa contre les Etats-Unis (20 h.-2 h.).

Voici les joueurs sélectionnés:

Karl Engel (Neuchâtel Xamax), né le 24.11.52 - 15 sélections; Urs Zurbuchen (Young Boys), 11.4.61 - 0; Charly In Albon (Grasshopper) 23.7.57 - 22; Beat Rietmann (FC Saint-Gall) 24.10.61 - 4; Marco Schällibaum (Grasshopper) 6.4.62 - 11; Roger Wehrli (Grasshopper) 18.3.56 - 52; Manfred Braschler (FC Saint-Gall) 8.10.58 - 12; Georges Bregy (Young Boys) 17.1.58 - 6; Jean-Paul Brigger (Servette) 14.12.57 - 16; Michel Decastel (Servette) 22.10.55 - 10; Alain Geiger (Servette) 5.11.60 - 22; Heinz Hermann (Grasshopper) 28.3.58 - 52; Martin Jeitziner (FC Bâle) 13.1.63 - 0; Marcel Koller (Grasshopper) 11.11.60 - 8; Roger Kundert (FC Zurich) 26.1.62 - 0; **Philippe Perret (Neuchâtel Xamax)** 17.10.61 - 6; Beat Sutter (FC Bâle) 12.12.62 - 12; Dominique Cina (Sion) 25.5.62 - 1. (si)

A NE Xamax Salvi opéré

Tiziano Salvi, le défenseur du Neuchâtel Xamax, a subi une intervention chirurgicale au ménisque. Il sera indisponible pour une période de six semaines. (si)

Entre le FCC et Le Locle Match renvoyé?

Marc Duviillard et Bernard Challes avaient conclu un match amical pour la date du 30 janvier à Cudrefin. Malheureusement cette rencontre ne pourra, en tous les cas, pas se disputer sur le terrain du petit club vaudois en raison de l'état de la pelouse.

Le FC La Chaux-de-Fonds et Le Locle se retrouveront peut-être face à face à... Yverdon. Les dirigeants chaux-de-fonniers ont rencontré un maximum de compréhension auprès du président du FC Yverdon afin de mettre à disposition un terrain stabilisé. Toutefois la ville du bout du lac de Neuchâtel devait encore donner son accord. La décision définitive ne tombera que dans le courant de la journée. Du terrain désigné dépendra également l'heure de la rencontre. Mais Chaux-de-Fonniers et Loclois sont bien décidés à jouer en cas de feu vert. (lg)

● ANGLETERRE: championnat de première division, match retard, Southampton - Sunderland 1-0. (si)

Match amical à Hambourg Un rebond insidieux

● RFA - HONGRIE 0-1 (0-0)

La RFA de Franz Beckenbauer a entamé l'année par une contreperformance. Au «Volkparkstadion» de Hambourg, les Allemands ont été battus 1-0 par la Hongrie. Ce match amical, disputé devant seulement 22.000 spectateurs, s'est déroulé dans des conditions atmosphériques épouvantables. La pluie et le vent n'ont pas facilité la tâche des deux équipes.

La décision est tombée à la 47e minute. Sur un tir du latéral Peter, Harald Schumacher, entré à la pause pour le Hambourgeois Stein, était

trompé par un rebond insidieux à quelques mètres de sa ligne.

Volkparkstadion de Hambourg: 22.000 spectateurs.

Arbitre: Halle (Nor).
But: 47' Peter 0-1.

RFA: Stein (46' Schumacher); Jakobs; Bethold (80' Herget), Karlheinz Förster, Briegel (46' Frontzeck); Littbarski (62' Mill), Matthäus, Magath, Thon (46' Kroth); Rummenigge, Völler.

Hongrie: Disztl; Roth; Sallai, Garaba, Peter; Kardos, Nagy, Detari; Kiprich (65' Bodonyi), Nyilasi, Esterhazy (65' Pölöskei). (si)

7^e salon international
NAUTISME et VOYAGES
1-10.2 1985

Palexpo - Genève

SPORTS

En championnat de LNA de hockey sur glace à Bienne Ex-Chaux-de-Fonnier à la base du succès

● BIENNE - FRIBOURG 8-3 (3-1 3-2 2-0)

Pas évident du tout que les deux équipes romandes se trouvent dans les profondeurs du classement de ligue nationale A. Les Fribourgeois parurent pourtant mieux motivés que 10 jours plus tôt, lorsqu'ils furent humiliés dans ce même stade.

Partis sur les chapeaux de roues, les Biennois prirent la direction des opérations et ouvrirent le score après deux minutes. Les Seelandais préparaient ensuite toute une série de belles actions, après l'égalisation par Bosch.

Sur l'une d'elles, Meuwly doit encore entendre le sifflement de la rondelle mitraillée par Poulin, alors que Fribourg patinait dans le vide.

C'est la première ligne biennoise qui créa le spectacle, dans le premier tiers-temps, agrémenté par le sensationnel Dupont et l'admirable Poulin.

L'espace d'un changement de ligne, et la troisième triplette biennoise en fit de

même. Pendant le carrousel établi dans le camp fribourgeois, Bertaggis en perdit même son latin en gardant le puck dans son camp pour l'expédier par-dessus la bande. Le malaise fut contagieux dans toute l'équipe du bord de la Sarine.

SURSAUT D'ORGUEIL

Après la mi-match, une étincelle de Lüdi permit de resserrer le score. Cependant, alors que les hommes de Cadieux jouaient en supériorité numérique, Gagnon offrit la rondelle à l'ex-Chaux-de-Fonnier Marc Leuenberger, lequel d'une diabolique percée ne rata pas l'occasion.

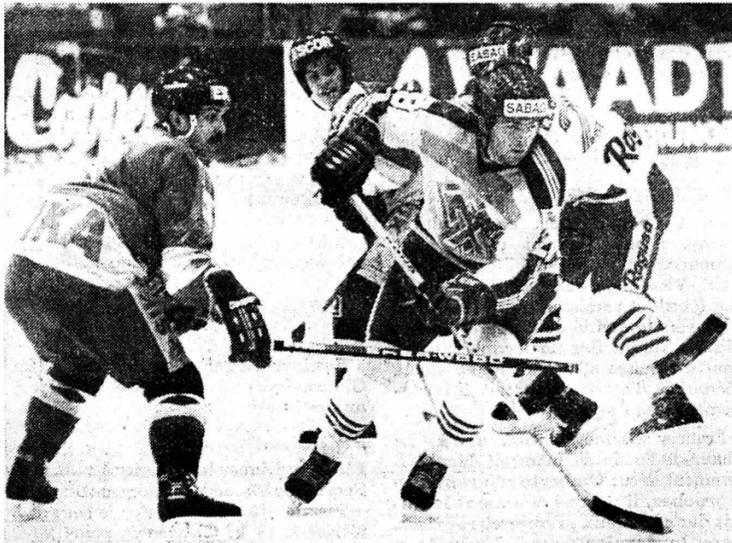
Après Kaltbacher, 10 jours plus tôt, c'est le numéro 24 de Bienne cette fois-ci qui fut à la base du succès biennois, en inscrivant le troisième, le quatrième et le cinquième but de son équipe.

VICTOIRE FACILE

Finalement, dans la grisaille du troisième tiers, Bienne l'a emporté facilement et logiquement, car l'on sait que gagner contre Fribourg cette fin de saison n'est plus un exploit.

Quant à Bienne, même si son ambition n'est plus de grignoter un voire deux rangs jusqu'à la fin du championnat, on n'en remarque pas moins la valeur de ses Canadiens irréprochables, quand ceux-ci ne sont pas sur le banc d'infamie.

René Perret



La canne de Jean Gagnon (à gauche) n'est pas placée assez haute. Willy Kohler (à droite) et le HC Bienne passeront l'obstacle fribourgeois sans trop de problèmes. (Bélino Keystone)

Dans la seconde journée du tour final A Davos le derby grison

Davos a fait un pas important, sinon décisif, vers le titre national lors de la seconde journée du tour final de LNA. Les Davosiens se sont en effet imposés largement dans le derby qui les opposait à Arosa (11-3), de sorte que leurs rivaux grisons se trouvent relégués désormais à quatre longueurs.

Lugano, vainqueur de Kloten 5-3, tire

le bénéfice de l'opération en prenant la deuxième place du classement, à 3 points de Davos. Fribourg-Gottéron, enfin, subi une cuisante défaite à Bienne (8-3), qui prend même un troisième rang final bien illusoire pour les hommes de Cadieux.

Dans le tour de promotion-relégation, Sierre est avec Zurich la seule équipe à ne pas avoir perdu de point après deux tours. Les Valaisans se sont défaits de Langnau à Graben, cependant que les Zurichois ont pris le meilleur sur Zoug.

Ainsi, le favori Langnau se retrouve-t-il avant-dernier sans le moindre point... A noter par ailleurs la défaite de Berne sur sa patinoire devant Ambri: les Tessinois n'avaient plus réussi pareil exploit depuis... 1972!

Genève-Servette, dans sa lutte contre la relégation en première ligue, a cru réaliser une bonne opération en étrillant Bâle. Mais Herisau s'étant imposé à Wetzikon, tout est encore possible pour la quatrième place entre Genevois et Appenzellois. Quant aux Rhénans, ils ont manqué une bonne occasion de se mettre hors d'atteinte... (si)

Arbitres: MM. Ghiggia et Fahrni.
Note: patinoire de Monruz, 550 spectateurs.

Pénalités: 4 x 2' + 2 x 5' contre Young Sprinters; 7 x 2' + 2 x 5' contre Fleurier. (dy)

Autres résultats

Villars - Marly 13-1
Lausanne - Meyrin 16-0

Le HC La Chaux-de-Fonds se rend à Sion Au devant de problèmes défensifs

Pour le compte du championnat de première ligue, le HC La Chaux-de-Fonds se rend ce soir en Valais. Dès 20 heures, l'équipe neuchâteloise donnera la réplique à la coriace formation du HC Sion. Pas encore totalement à l'abri d'un retour de Neuchâtel, les Séduois voudront imiter Marly, Forward et Meyrin en prenant au moins un point à leur adversaire d'un soir.

Toujours dans la course pour l'obtention du deuxième billet de finaliste, le HC La Chaux-de-Fonds devra à tout prix passer l'obstacle valaisan. Avant de dispenser l'ultime entraînement, hier soir, Jan Soukup s'est déclaré inquiet en ce qui concerne le secteur défensif.

Je ne sais pas si je disposerai des défenseurs Michel Seydoux et Thierry Gobat pour cette rencontre. Le premier nommé suit actuellement une école de sous-officiers et le second participe à des manœuvres avec le régiment jurassien.

Pour l'entraîneur tchécoslovaque, le principal point d'interrogation est constitué par les conditions atmosphériques. Ce sera un match difficile, comme tous les autres d'ailleurs. Mais je le crains plus particulièrement en raison de l'absence d'un toit sur la patinoire. J'espère qu'il fera beau en Valais. A part cela je souhaite que la première ligne évolue de la même manière que contre Neuchâtel et Fleurier et que le troisième bloc se mette en évidence. Opéré pour une bourse à un coude, Christian Caporosso sera absent jusqu'à la fin de

la saison, sans compter qu'il devra s'en aller sous les drapeaux au début du mois de février.

Ce nouveau forfait n'a pas empêché le coach tchécoslovaque de garder sa bonne humeur et même de manier l'humour en français.

Le HC La Chaux-de-Fonds, s'il continue à ce rythme, ressemblera bientôt à l'équipe championne de Tchécoslovaquie Dukla Jihlava; ce sera un club de l'armée! a conclu en riant le mentor chaux-de-fonnier. L.G.

AU PROGRAMME

Monthey - Forward Morges ... 20.15
Sion - La Chaux-de-Fonds ... 20.30
Champéry - Martigny 20.30



Alain Amez-Droz: du travail en perspective. (Photo Impar-Charrère)

Bienne: Anken; Poulin, Dubuis; Flotiront; D. Cattaruzza; B. Cattaruzza, Zigerli; Kohler, Dupont, Leuenberger; Lautenschlager, Niederer, Wist; Weber, Koller, Kaltbacher.

Fribourg: Meuwly; Gagnon, Dubois; Bertaggia, Silling; Hosftetter; Montandon, Gosselin, Rotzetter; Bosch, Raemy, Lüdi; Theus, Fuhrer, Weber; Speck.

Spectateurs: 4020.
Arbitres: M. Frey assisté de MM. Hirter et Schneider.

Pénalités: 6 x 2' contre Fribourg. 3 x 2' contre Bienne.

Note: Bienne sans Mäusli et Meier blessés. Fribourg sans Brasey et Bernard blessés également.

Buts: 2' Lautenschlager (Wist) 1-0; 10' Bosch (Dubois) 1-1; 13' Poulin (Lautenschlager) 2-1; 20' Leuenberger (Dupont) 3-1; 32' Lüdi (Gagnon) 3-2; 33' Leuenberger 4-2; 35' Fuhrer (Gagnon) 4-3; 38' Leuenberger (Kohler) 5-3; 48' Poulin (Niederer) 6-3; Kaltbacher (Niederer) 7-3; 55' Dupont (Lautenschlager) 8-3.

Dans le cadre du championnat de première ligue

Un derby animé et... nerveux

● NE YOUNG SPRINTERS - FLEURIER 4-7 (1-4 2-2 1-1)

Le public de Monruz a assisté hier soir à un derby animé et nerveux à l'issue duquel Fleurier a remporté une victoire de prestige alors que Young Sprinters a sans doute perdu ses ultimes illusions d'échapper à un match de barrage.

Les joueurs du chef-lieu qui ont disputé la majeure partie de la rencontre en tournant à deux lignes seulement se sont créés plusieurs occasions de buts avant de concéder l'ouverture du score contre le cours du jeu. Ils ont alors connu un terrible passage à vide dont les Valloisiers plus rapides et meilleurs patineurs ont profité pour prendre le large.

Ménés par 5-1 dès l'appel du tiers intermédiaire, les joueurs de Young Sprinters ont eu le mérite de ne pas renoncer. Ils ont ainsi comblé une partie de leur retard en concrétisant du même

coup une indiscutable domination territoriale. Ils n'ont toutefois pas trouvé les ressources suffisantes pour relancer véritablement le débat.

C'est au contraire Fleurier qui semble avoir parfaitement digéré ses troubles internes qui a su frapper au bon moment pour contrôler les opérations et adjuer la totalité de l'enjeu.

Young Sprinters: A. Riedo; Challandes, Leuenberger; Waeber, Yerly; Bourquin, Guichard, Daneluzzi; Longhi, Mulhauser, W. Riedo; Côté, Turler, Ryser. **Entraîneur:** Turler.

Fleurier: Luthi; Marendaz, Bobilier; Aeschlimann, Liechti; Jeannin, Dubois, Hirschi; Gfeller, Rota, Spagnol; Gailard, Pluquet, Clottu. **Entraîneur:** Weissbrodt.

Buts: 9' Spagnol (Liechti), 0-1; 12' Gfeller (Rota), 0-2; 13' Spagnol (Gfeller), 0-3; 16' Gfeller (Aeschlimann), 0-4; 20' Daneluzzi (Guichard), 1-4; 21' Dubois (Jeannin), 1-5; 27' Côté (Ryser), 2-5; 31' Côté (Ryser), 3-5; 38' Hirschi, 3-6; 48' Ryser (Yerly), 4-6; 50' Hirschi (Dubois), 4-7.

Arbitres: MM. Ghiggia et Fahrni.
Note: patinoire de Monruz, 550 spectateurs.

Pénalités: 4 x 2' + 2 x 5' contre Young Sprinters; 7 x 2' + 2 x 5' contre Fleurier. (dy)

En championnat de 2e ligue

Pas sans problème

● NOIRAIGUE - DELÉMONT 8-3 (3-2 1-1 4-0)

Noiraigue s'est finalement imposé nettement hier soir. Mais tout ne s'est pas déroulé sans problèmes pour les Neuchâtelois. Leurs adversaires avaient commencé la partie avec une volonté folle. Une volonté qui leur valut de se créer bien plus d'occasions que les Neuchâtelois. La maladresse des avants jurassiens fit que l'écart n'atteignit qu'un but à la première pause.

Dès la reprise, Noiraigue se décida enfin à prendre la direction des opérations. Une initiative que les gens du lieu gardèrent jusqu'à la fin de la partie et transformèrent concrètement en buts lors du dernier tiers seulement. Car durant la période intermédiaire, Boivin au grand regret des visiteurs, se montrait intraitable.

Mais le mot découragement n'existait pas hier soir dans le vocabulaire des Neuchâtelois. Surtout qu'à un moment donné certains joueurs delémontais baissèrent les bras et se contentèrent de patiner sans plus.

Buts: 1' Kurmann 1-0; 2' Schweizer 1-1; 8' Jacot (Antonietti) 2-1; 13' Horisberger 2-2; 16' Frossard 3-2; 31' Longhi

4-2; 32' Bauser (Jecker) 4-3; 40' Frossard (Longhi) 5-3; 42' Pellet 6-3; 46' Longhi 7-3; 53' Kurmann (Pellet) 8-3.

Pénalités: 2 x 2 minutes contre chaque équipe.

Dominique Dumas

Ligue nationale B

TOUR DE RELÉGATION

Dübendorf - Langenthal	16-5
(5-1, 4-3, 7-1)	
Genève-Servette - Bâle	9-2
(4-2, 2-0, 3-0)	
Rapperswil-Jona - Viège	7-2
(1-1, 1-0, 5-1)	
Wetzikon - Herisau	3-5
(1-2, 0-2, 2-1)	

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Rapperswil	28	13	4	11	137-117	30
2. Dübendorf	28	14	0	14	176-162	28
3. Bâle	28	11	5	12	143-142	27
4. GE Servette	28	11	3	14	115-124	25

5. Herisau	28	8	7	13	130-161	23
6. Wetzikon	28	7	2	19	110-168	16
7. Langenthal	28	6	2	20	108-200	14
8. Viège	28	6	1	21	101-190	13

(si)

H

hockey sur glace

Ligue nationale A

TOUR POUR LE TITRE

● DAVOS - AROSA 11-3 (4-2, 3-1, 4-0)

Patinoire de Davos: 6400 spectateurs.

Arbitres: MM. Schiau, Jetzer, Kaul.
Buts: 2' Malinowski, 0-1; 5' Wilson, 1-1; 9' Eberle, 2-1; 16' Malinowski, 2-2; 17' Mazzoleni, 3-2; 18' Triulzi, 4-2; 25' Jacques Soguel, 5-2; 29' Jacques Soguel, 6-2; 31' Schmid, 6-3; 39' Batt, 7-3; 44' Marco Müller, 8-3; 49' Wilson, 9-3; 54' Reto Müller, 10-3; 57' Paganini, 11-3.

Pénalités: 4 x 2' + 1 x 5' (Jost) contre Davos, 13 x 2' contre Arosa.

● LUGANO - KLOTEN 5-3 (3-1, 2-1, 0-1)

Resega: 5500 spectateurs.
Arbitres: MM. Tschanz, Pahud, Moreno.

Buts: 4' Rogger, 1-0; 8' Waltin, 2-0; 9' Mongrain, 2-1; 11' Rogger, 3-1; 38' Peter Schlägenhauf, 3-2; 39' Johansson, 4-2; 40' Lüthi, 5-2; 50' Peter Schlägenhauf, 5-3.

Pénalités: 2 x 2' contre Lugano; 4 x 2' + 2 contre Kloten.

● BIENNE - FRIBOURG GOTTERON 8-3 (3-1, 3-2, 2-0) Voir ci-contre

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Davos	2	2	0	0	185-118	25 (21)
2. Lugano	2	2	0	0	145-113	22 (18)
3. Arosa	2	1	0	1	148-118	21 (19)
4. Fribourg	2	0	0	2	118-128	16 (16)
5. Bienne	2	1	0	1	126-126	15 (13)
6. Kloten	2	0	0	2	137-114	15 (15)

Entre parenthèses, les points avant le début du tour final.

Promotion-relégation

● ZÜRICH - ZOUG 8-0 (3-0, 3-0, 2-0)

Hallenstadion: 5020 spectateurs.
Arbitres: MM. Voillat, Ehrensperger, Leuenberger.

Buts: 1' Hamilton, 1-0; 2' Novy, 2-0; 6' Hamilton, 3-0; 21' Mettler, 4-0; 22' Iten, 5-0; 28' Schmid, 6-0; 46' Geiger, 7-0; 49' Hamilton, 8-0.

Pénalités: 4 x 2' contre Zurich, 7 x 2' contre Zoug.

Note: Zoug avec son gardien remplaçant Andreas Jurt en début de match, mais le titulaire Urs Räber reprend sa place dès le 9e minute.

● BERNE - AMBRI-PIOTTA 4-7 (3-3, 1-1, 0-3)

Allmend: 13.116 spectateurs.
Arbitres: MM. Weilenmann, Tam, Schocher.

Buts: 2' Boucher, 1-0; 6' Laurence, 1-1; 11' Robert Martin, 1-2; 15' Andreas Küni, 2-2; 20' Girardin, 3-2; 20' McCourt, 3-3; 24' Bowman, 4-3; 40' Laurence, 4-4; 45' Fritsche, 4-5; 58' Robert Martin, 4-6; 59' Laurence, 4-7.

Pénalités: 4 x 2' contre Berne; 6 x 2' + 10' (Michel Martin) contre Ambri.

Notes: Berne sans Therrien ni Rolf Mäusli; Ambri sans Fransoli. 400e match de LN pour Ueli Hofmann.

● SIERRE - LANGNAU 6-4 (4-1, 0-2, 2-1)

Graben: 4483 spectateurs.
Arbitres: MM. Stauffer, Höltschi, Weber.

Buts: 3' Thompson, 1-0; 4' Ecoeur, 2-0; 12' Jean-Louis Locher, 3-0; 14' Thompson, 4-0; 14' Pigeon, 4-1; 23' Berger, 4-2; 38' Moser, 4-3; 44' Marengere, 5-3; 35' Zenhäuser, 6-3; 54' Pigeon, 6-4.

Pénalités: 6 x 2' contre les deux équipes.

Note: Sierre sans Métivier, Langnau sans Peter Wüthrich.

● OLTEN - COIRE 2-2 (1-0, 0-1, 1-1)

Kleinholz: 4100 spectateurs.
Arbitres: MM. Götte, Rochat, Progin.

Buts: 20' Lavoie, 1-0; 30' Stebler, 1-1; 50' Leblanc, 1-2; 57' Lavoie, 2-2.

Pénalités: 1 x 2' contre Olten, 2 x 2' contre Coire.

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. CP Zurich	2	2	0	0	14-4	4
2. Sierre	2	2	0	0	11-7	4
3. Olten	2	1	1	0	6-5	3
4. Ambri	2	1	0	1	11-10	2
5. Berne	2	1	0	1	10-10	2
6. Coire	2	0	1	1	5-7	1
7. Langnau	2	0	0	2	7-10	0
8. Zoug	2	0	0	2	3-14	0

(si)

L'IMPARTIAL

Rédactions régionales:

Le Locle (039) 31 33 31
 Fleurier (038) 61 35 75
 Neuchâtel (038) 51 39 50

Saint-Imier (039) 41 11 83
 Tramelan (032) 97 54 47
 Saint-Brais (066) 58 41 55

la voix d'une région

R

regard

Exportations d'armes On se marre...

La Suisse a exporté pour 392,3 millions de francs de matériel de guerre l'an passé soit 0,65 pour cent du total des exportations réalisées en 1984. Ces deux chiffres reflètent en fait une nouvelle diminution de ce genre de ventes à l'étranger. Autant vous dire que du côté des non-violents et autres groupements assimilés on se marre... Mais à vrai dire, chez les fabricants et les exportateurs, on rigole aussi.

Lorsque le Département militaire fédéral communique ces renseignements il n'oublie jamais de préciser que le type d'armes vendues ne regarde pas le grand public, par égard aux pays destinataires et à l'industriel, évidemment. Les affaires sont les affaires, surtout dans un domaine aussi «sensible».

Cette délicatesse toute diplomatique permet de gommer les échecs de l'industrie d'armement helvétique aussi bien que d'entretenir le doute sur les revenus détaillés qui proviennent de la vente des «best-sellers»: dans le premier cas on rappellera que l'armée américaine a préféré acquérir un pistolet italien plutôt qu'un suisse pour équiper ses troupes, et dans le second cas nul n'ignore que ce sont les systèmes de défense anti-aérienne, les blindés légers et les explosifs et munitions qui font le succès de nos entreprises dont quelques-unes sises dans la région.

On se marre dans les milieux intéressés parce que tout le monde profite du laxisme de la loi fédérale en matière d'exportation de matériel de guerre. Certains produits sont simplement écartés de la liste pour ne pas mettre en péril la capacité de production à haut niveau technologique de certaines firmes: le cas du Pilatus PC-7, et de son grand frère le PC-9, est exemplaire puisque cet excellent avion d'entraînement peut devenir un redoutable tueur, une fois transformé, dans des pays à faible budget devant faire face à des troubles internes.

D'autres matériaux transitent à travers le monde pour aboutir chez un destinataire normalement frappé d'interdiction parce qu'en guerre ou en instabilité politique notoire. L'Irak possède, par exemple, les tout derniers produits du marchand de canons national Oerlikon-Buehrle.

Finalement cette loi est aussi perfide que les produits qu'elle vise, car si l'on accepte ouvertement que des entreprises fabriquent, réalisent des profits et accroissent leur capacité technologique par la vente d'armes pourquoi devrait-on les contenir dans des frontières morales qui ne sont qu'hypocrisie puisqu'il est si facile de les contourner?

Mario SESSA

Promotion économique dans le canton de Berne en 1984 780 emplois créés ou maintenus

Le bilan de la promotion économique dans le canton de Berne se solde pour 1984 par la création ou le maintien de quelque 780 emplois (740 en 1983). Le volume des investissements dus aux mesures de développement économique a atteint 105 millions de francs. Sur 26 projets d'investissements réalisés par des entreprises, 10 concernent la région horlogère (Jura bernois - Biemme - Seeland), indique le communiqué publié mardi par l'Office d'information du canton de Berne (OID).

La plus grande partie des 105 millions de francs ont été accordés à des entreprises déjà existantes, pour des projets d'investissements et de diversification.

Des aides au démarrage ont par ailleurs été apportées à de nouvelles entreprises, souvent étrangères, qui se sont établies dans le canton de Berne. A long terme, une centaine d'emplois devraient s'ajouter aux quelque 780 emplois ainsi maintenus ou créés, selon l'OID.

L'aide au financement de projets d'investissements reste la forme de soutien la plus utilisée. Par l'intermédiaire de cautionnements et de prises en charge des intérêts, elle a assuré la création ou le maintien de 530 emplois à court terme et de 90 emplois à long terme, relève l'OID. La société de développement économique a notamment cautionné des crédits pour 8 millions de francs en faveur de 14 entreprises, soit un volume d'investissements de 77 millions.

Par ailleurs, 11 entreprises ont reçu une aide au recyclage, afin de faciliter la reconversion de groupes de salariés. Ces derniers ont ainsi pu se familiariser avec de nouvelles techniques de production. Le canton a payé un cinquième des salaires de 102 travailleurs, pendant une période de recyclage. Sur les 11 entreprises concernées, 8 sont localisées dans la région horlogère. Le développement économique a également contribué à la viabilisation de terrains industriels, notamment à Courtelary, dans le Jura bernois. (ats)

Cour d'assises du Doubs à Besançon Peines sévères pour les «braqueurs» de Alle

La Cour d'assises du Doubs a condamné lundi à des peines sévères - réclusion à vie et 10 ans de réclusion - deux récidivistes qui comparaissent pour un vol avec arme commis le 6 avril 1983 dans un petit restaurant suisse à Alle, où ils s'étaient fait remettre la pochette de la serveuse contenant 1075 francs suisses.

Robert Reinhardt, 25 ans, a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle.

L'avocat général avait réclamé contre

lui 10 à 12 ans. Devant la cour Reinhardt a sorti un rasoir et a tenté de s'égorger. Un gendarme est intervenu aussitôt et a pu limiter la blessure. Le procès a été suspendu une heure, le temps de le soigner.

Quant au second accusé, Smain Lateur, 27 ans, de Bethoncourt (Doubs), contre lequel l'avocat général avait requis 10 à 12 ans de réclusion criminelle, les jurés ne lui ont reconnu aucune circonstance atténuante et lui ont infligé la peine la plus lourde: la réclusion à vie.

L'ombre de Smain Lateur avait déjà plané sur un procès qui s'était déroulé la semaine dernière à propos de l'agression d'un médecin, mais Smain Lateur avait bénéficié, faute de preuves, d'un non-lieu, bien que l'autre accusé, Thierry Tenaudier, condamné à six ans de réclusion pour cette affaire, ait toujours affirmé que Lateur était avec lui.

Reinhardt et Lateur multiplient les délits depuis l'âge de 14 ans, après une enfance difficile. Lateur a déjà été l'objet de 23 condamnations.

(ap)

La Chaux-de-Fonds Le chic anticrise

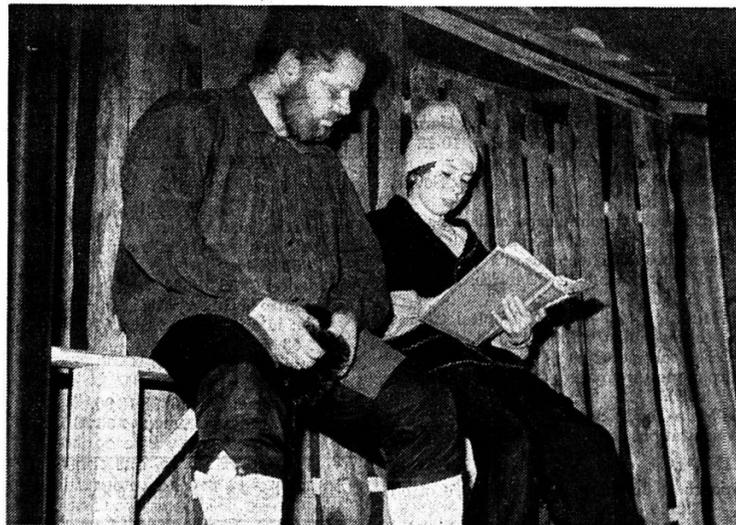
Le chic anticrise? L'usine-relais. Peu ou plus de locaux industriels adéquats? La construction d'une usine-relais viendra à bout du problème pour les entreprises de la place en quête de place pour s'agrandir. Elle ne manquera pas d'attirer les investisseurs ou industriels désireux d'implanter une filiale ou une maison-mère dans un bâtiment fait exprès pour cela.

A La Chaux-de-Fonds, le principe de l'usine-relais est entré dans les mœurs. Avec la satisfaction qu'apportent la concrétisation de projets heureux pour l'économie régionale. Les conseillers généraux de la ville se réunissent ce soir mercredi pour examiner un projet de vente de terrain (en deux étapes, près de 23.000 mètres carrés) à une entreprise suisse alémanique spécialisée dans la construction de ces usines que l'on loue aux industries qui s'y installent.

La Chaux-de-Fonds joue à fond sa carte maîtresse actuelle: une vaste zone industrielle, disponible, prête à être colonisée. (Imp)

● LIRE EN PAGE 17

Du théâtre au chœur mixte de Travers La foule pour le «solitaire»



La lecture de la Bible devant la «casinche» du solitaire. Un moment pathétique. (Photo Impar-Charrère)

● LIRE EN PAGE 21

billet

Toubibs, masseurs, sa sœur... tout y a passé! Des gros bobos aux tisanes (le cynorrhodon non merci!)... une véritable petite pharmacie ambulante, cette bonne femme.

Et c'est qu'avec tout ce qui est déjà arrivé à sa famille, à ses amies, aux amies de ses amies et patati et patata... elle en connaît un bout sur la question et les multiples maladies qui entraînent leurs virus de gauche et de droite.

Alors, elle a voulu (quel cœur généreux!) faire profiter la galerie de ses connaissances en la matière, en énumérant à très haute et intelligible voix et avec un souci du détail... les différents maux et infections qui ont frappé son entourage (bonjour la discrétion...).

Dans une réunion médicale quelconque, de tels propos ne seraient que juste à leur place, alors dans une salle à manger... Tout le monde a dégusté!

Les coliques, les foulures, les pulcassures en tous genres, les lésions épidermiques... rien n'avait été négligé dans l'inventaire des maladies dont les humains peuvent souffrir.

De quoi mettre en appétit ceux qui, la table à côté, entamaient leur première douzaine de cuisses de grenouilles...

CM

Convention du Collège régional Fleurier dit non

La première convention du Collège régional du Val-de-Travers datait de 1958. Elle avait été révisée deux fois. En 1982, un groupe de travail a rédigé une nouvelle formule, «dans un esprit de solidarité régionale et pour une répartition plus équitable des frais».

Avec le nouveau texte, la commune de Fleurier devait participer financièrement au transport des enfants des autres villages et renoncer, dès 1990, à se faire payer une location pour le bâtiment de Longereuse abritant l'Ecole secondaire et le Gymnase.

Réuni hier soir, le Conseil général a dit non à cette convention par quinze voix contre treize et trois bulletins blancs. Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Les autres communes du district avaient dit oui. Il faudra tout reprendre à zéro... (jic)

● LIRE EN PAGE 21



Q

quidam

Mme Suzy Geiser, domiciliée à Clémence dans le Val-de-Ruz, est une femme particulièrement active. Ménagère rurale diplômée, mère de trois enfants, elle participe activement aux travaux de la ferme qu'elle exploite son mari tout en œuvrant avec passion au sein de sociétés locales et de la commune de Villiers.

Conseillère communale récemment élue, elle gère les Services sociaux et les bâtiments et propriétés communales prouvant également que l'on peut être aujourd'hui femme de paysan et s'intéresser de près à la vie de son village.

Présidente des paysannes du Val-de-Ruz, elle a constaté à l'instar des autres membres de l'association que les travaux des fermes avaient évolué grâce à la mécanisation bien qu'il faille toujours être très présent malgré tout. Cela a sans doute permis l'émancipation des femmes d'agriculteurs qui ont pu enfin sortir du giron familial pour se consacrer à des tâches d'intérêt public.

Passionnée de ski de piste, elle peut accéder directement à sa ferme en empruntant la piste du Crêt-du-Puy; du reste l'endroit est devenu une étape «obligée» lors de la fameuse descente aux flambeaux du Ski-Club de Villiers qui y est toujours bien reçu, nous a-t-on dit... (ms - Photo Schneider)

B

bonne nouvelle

L'appel de Caritas Jura entendu

Le 12 janvier, Caritas Jura avait lancé un appel, pour un ramassage extraordinaire. Un appel qui a été entendu. Quelques chiffres suffisent à qualifier ce ramassage extraordinaire effectué dans un laps de temps bref: quatre à cinq tonnes de vêtements, chaussures, etc.; 82 localités visitées; 500 km. en bus; 22 heures de parcours étalées du lundi après-midi au mardi jusque tard dans la nuit; 15 paires de skis complets; deux journeaux à mazout neufs; quatre lits en bon état. Caritas Jura a également pu recruter des nouveaux bénévoles, une quinzaine. (pve)

S

sommaire

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DELÉMONT. - Il préfère le pénitencier... PAGE 25

LE PÂQUIER. - Une petite classe en sursis. PAGE 27

IMPAR SERVICE

La Chaux-de-Fonds

Club 44: 20 h. 30, Archibald Quartier parle des périls qui menacent la forêt neuchâteloise et sa faune.

Bois du Petit-Château: parc d'acclimatation, 6 h. 30-17 h.

Vivarium: 14-17 h.

Musée paysan: me, sa, di 14-17 h.

Musée international d'horlogerie: 10-12, 14-17 h.

Musée des beaux-arts: 10-12 h., 14-17 h. Expo choix de dessins des collections.

Musée d'histoire naturelle: 14-17 h.

Musée d'histoire et médaillier: lu-ve, ouv. sur demande; sa-di, 10-12 h., 14-17 h.

Galerie Sonia Wirth: expo de Charles L'Eplattenier à Paul Seylaz.

Galerie du Manoir: expo peintures de Cad'Oro, Evrard, Jaquet, Nicolet, Rufenacht, Honegger et Hekel, 15-19 h., me jusqu'à 22 h.

Galerie Louis Ducommun: ma, je, sa, 17 h. 30-21 h.

Bibliothèque de la Ville et département audio-visuel 9-12 h., 13 h. 45-20 h.; discothèque, 16-20 h. Expo Le lac de Neuchâtel. Expo tapisseries et peintures de Claude et Andrée Frossard.

Bibliothèques des Jeunes: Président-Wilson 32, et Jardinière 23: 13 h. 30-18 h.

Ludothèque: Serre 16, ma, 16-19 h., je, 16-18 h.

Ménageothèque: rens. ☎ 28 14 46.

Patinoire: tous les jours, 9-11 h. 45; lu, ma, je, ve, 14-15 h. 45; me, 14-16 h. 45; sa, 14-16 h. 30; di, 15-17 h.; ve, sa, 20 h. 30-22 h.

Piscine des Arêtes: lu-ma, 10-20 h., me-je-ve-sa, 10-21 h., di, 9-18 h.

Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions. Le Scotch: Bar-Dancing-Attractions. Club 55: Dancing-Attractions. Le Domino: Cabaret-Attractions. La Boule d'Or: Bar-Dancing.

Centre de rencontre: ma, je, ve, 16-18 h., 19 h. 30-22 h.; me, 17-22 h., sa, 14-22 h., di, 14-20 h.

Centre de loisirs pour enfants, ferme Gallet: lu-ma-je-ve, 16-18 h., me, 15-18 h.

Centre de jeunesse suisse allemand: Doubs 107, me, 17-22 h., ☎ 23 24 26.

Informations touristiques: ☎ 28 13 13, rue Neuve 11.

Planning familial: Rocher 1, tél. 28 56 56.

Consultations conjugales: ☎ (038) 24 76 80.

Service d'aide familiale: ☎ 23 88 38 et 23 98 00, 8-12 h., 14-16 h.

Ecole des parents: ☎ 26 87 76 et 23 10 95.

Garderie: ma, tél. 23 28 53; ve, tél. 26 99 02.

Parents information: ☎ (038) 25 56 46.

Information allaitement: ☎ 26 41 10 et (038) 33 53 95.

Crèche de l'amitié: Manège 11, ☎ 28 64 88.

Crèche Beau-Temps 8: ☎ 26 87 77.

Services Croix-Rouge: ☎ 28 40 50. Baby-sitting, 7 h. 30-11 h. 30; soins à domicile et conseils diététiques, 7 h. 30-12 h., 14-17 h. 30.

Soins à domicile, Serre 12: ☎ 28 41 26.

Consult. pour stomisés, Ligue contre la tuberculose: Serre 12, je, 9 h., ☎ 28 54 55.

Information diabète: Serre 12, ve après-midi, ☎ 28 41 26.

Assoc. des sourds: permanence dernier je du mois, 13-15 h., Jardinière 23.

Pro Infirmités: Léopold-Robert 90, ☎ 23 97 01.

Boutique 3e âge: Serre 69, 14-17 h.

Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, me, 14-18 h. 30, je, 14-18 h.

Habillerie du CSP: Soleil 2, me et ve, 14-18 h.

Vieux Puits du CSP: Puits 1, me-ve, 14-18 h., sa, 9-11 h. 30.

Boutique et bouquiniste CSP: Soleil 4, lu au ve, 14-18 h.

Pro Senectute: Service soc., gym, natation; L.-Robert 53, ☎ 23 20 20, le matin. Repas à domicile: ☎ 23 20 53, le matin. Cours de ski de fond.

AVIVO: ☎ 23 02 70 ou 23 50 85.

Accueil du Soleil: Serre 67, 14-17 h., je fermé.

Eglise réformée: secrétariat, ☎ 23 52 52.

Drop in (Industrie 22): 16-19 h., ☎ 28 52 42. Ma et je, 20 h. 30-23 h.

Service médico-social (Paix 13): info., prévention et traitement de l'alcoolisme, ☎ 23 16 23.

SOS alcoolisme: ☎ 28 75 23.

Alcooliques Anonymes AA: ☎ 28 23 76, permanence 24 h. sur 24.

Groupe familial Al-Anon (aide aux familles d'alcooliques): ☎ 23 07 56 et 23 67 03.

La Main-tendue: ☎ 143. 20" d'attente.

AVIS URGENTS

CE SOIR à l'Ancien Stand - 20 heures

Grand loto de la Paternelle

TÉLÉSKI DU CHAPEAU-RÂBLÉ

Fonctionne aux horaires habituels

20 cm. de neige poudreuse

Pistes bonnes (éclairées)

Aide aux victimes de désaxés sexuels «Les Oeillets», ☎ 26 51 50 ou 28 70 08.

Hôpital: ☎ 21 11 91.

Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h. 30, Pilonel, Serre 61. Ensuite, police locale, ☎ 23 10 17, renseignera.

Service d'urgence médicale et dentaire: ☎ 23 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).

Consommateurs Information: Grenier 22, lu, 14-17 h., ☎ 23 37 09.

Consult. juridiques, Serre 67, je, 16-20 h.

Centre social protestant: Temple-All. 23, consult. sociales, juridiques, conjugales, pour étrangers, lu-ve, 8-12 h., 14-18 h., ☎ 28 37 31.

Chômage information: Serre 67, tél. 23 18 19, lu 17 h. 30-19 h.

Ass. déf. chômeurs: Ronde 21, ☎ 28 40 22.

Société protectrice des animaux: D.-JeanRichard 31, ☎ 23 45 65, 17-19 h.

Police secours: ☎ 117.

Feu: ☎ 118.

CINÉMAS

Corso: 14 h. 30, 20 h. 45, L'histoire sans fin.

Eden: 15 h., 20 h. 45, SOS fantômes; 18 h. 30, Wanda fait sauter les bourses.

Plaza: 20 h. 45, L'arbalète.

Scala: 20 h. 45, La fille en rouge.

● communiqué

Théâtre: Dimanche à 20 h. 30, 7e spectacle de l'abonnement avec Michel Galabru dans «L'entourloupe». C'est un spectacle Karsenty-Herbert avec tous les créateurs parisiens. Cette comédie a été jouée plus de 500 fois au Théâtre des Nouveautés à Paris.

Fleuristes de service cet après-midi:
Mottier, Léopold-Robert 83
Pierrefleurs, place Neuve 8

Neuchâtel

Théâtre: 16 h., 20 h. 30, «Les Seychelles», conf. Connaissance du monde.

Bibliothèque publique et universitaire: Fonds général, lu-ve, 10-12 h., 14-18 h., je jusqu'à 21 h., sa, 9-12 h. Lecture publique, lu, 13-20 h., ma-ve, 9-20 h., sa, 9-17 h. Expo Rousseau, me et sa, 14-17 h.

Plateau Libre: 20 h. 30, John-Yves Sinclair, chanson française; 22 h., Roger Melt, musique tropicale.

Musée d'Ethnographie: 10-12 h., 14-17 h.

Musée d'Art et d'Histoire: 10-12 h., 14-17 h., Collect. Musée: L. Robert, Anker et art sacré du XVe siècle.

Musée d'Histoire naturelle: 14-17 h.

Musée d'archéologie: 14-17 h.

Galerie du Pommier: expo photos de Carol Gertsch.

Galerie des Amis des Arts: expo Carmen Lanz et Domenico Sorrenti, 10-12 h., 14-17 h., je aussi 20-22 h.

Galerie Ditesheim: expo Pravoslav Sovak, 10-12 h., 14-18 h. 30.

Galerie de l'Orangerie: expo huiles et aquarelles d'Andruet, 14-18 h. 30.

Pharmacie d'office: jusqu'à 21 heures, Bormand, rue St-Maurice. Ensuite ☎ 25 10 17.

Information diabète: Fbg Hôpital 65, me après-midi, ☎ (038) 24 33 44.

SOS alcoolisme: ☎ (038) 33 18 90.

Alcooliques Anonymes: ☎ (038) 55 10 32 (le soir).

La Main-Tendue: ☎ 143.

Consultations conjugales: ☎ (038) 24 76 80.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 17 h. 30, 20 h. 30, Cotton Club.

Arcades: 15 h., 20 h. 30, La flûte enchantée.

L'IMPARTIAL

— informe —
— distrait —
— commente

Val-de-Travers

Couvet, cinéma Colisée: relâche.

Couvet, ludothèque: lu, 17-18 h. 30, me, 14-16 h.

Fleurier, collège primaire Longereuse: bibliothèque communale, lu et ma, 17-20 h., je, 15-18 h.

Fleurier, Centre de rencontre: ☎ 61 35 05.

Informations touristiques: gare Fleurier, ☎ 61 10 78.

Police cantonale: ☎ 61 14 23

Police (cas urgents): ☎ 117.

Police du feu: ☎ 118.

Fleurier, service du feu: ☎ 61 12 04 ou 118.

Centre de secours du Val-de-Travers: ☎ 63 19 45; non-réponse, ☎ 63 17 17.

Hôpital de Fleurier: ☎ 61 10 81.

Hôpital et maternité de Couvet: ☎ 63 25 25.

Ambulance: ☎ 61 12 00 et 61 13 28.

Fleurier, infirmière visit.: tél. 61 38 48.

Fleurier, Pro Senectute: Grand-Rue 7, lu et je matin, ☎ 61 35 05, repas à domicile.

La Main-Tendue: ☎ 143.

SOS alcoolisme: ☎ (038) 33 18 90.

Le Locle

Cinéma Casino: relâche.

Bibliothèque Ville: 14 h. 30-18 h. 30.

Bibliothèque des jeunes: 13 h. 30-18 h.

Ludothèque: M.-A.-Calame 5, lu, 15 h. 30-17 h. 30, je, 15 h. 45-18 h. 15.

Le Dragon d'or: bar-dancing.

Patinoire: tous les jours 9-17 h., me et ve, 20-22 h., di, 9 h. 30-17 h.

Pharmacie d'office: de la Poste, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures, le numéro 117 renseignera.

Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, ☎ No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, ☎ (039) 31 52 52.

Permanence dentaire: No 117 renseignera.

Soins à domicile: 16 h. 30-18 h. 30, lu, me, ve, ☎ 31 20 19. Ma, je, ☎ 31 11 49.

Information diabète: Hôpital, lu après-midi, ☎ 31 52 52.

La Main-Tendue: ☎ No 143.

AVIVO: ☎ 31 51 90.

Service aide familiale: ☎ 31 82 44, 9-10 h.

Planning familial: tél. 28 56 56.

Consult. conjugales: ☎ (038) 24 76 80.

Office social, Marais 36, ☎ 31 62 22.

Aide aux victimes de désaxés sexuels, «Les Oeillets»: ☎ 31 77 92.

Crèche pouponnière: ☎ 31 18 52, garderie, tous les jours.

Ecole des parents: ☎ 31 85 18; garderie ve, 14-17 h.

Société protectrice des animaux: ☎ 31 13 16 ou 31 41 65.

Vestiaire Croix-Rouge: fermé.

Suisse romande, centrale d'appel AST pour passagers handicapés, tél. 066 / 22 88 88

Cortailod

Galerie Jonas: expo aquarelles et lithographies de Bram Van Velde, me-di, 14 h. 30-18 h. 30.

Bio: 15 h., 20 h. 45, Signé Lasister; 18 h. 40, Cruising.

Palace: 15 h., 20 h. 45, L'été prochain.

Rex: 15 h., 20 h. 45, Attention les dégâts.

Studio: 15 h., 21 h., Maria's Lovers; 18 h. 45, Liquid Sky.

Hauterive

Galerie 2016: expo Paul de Rijk et Marino Wegher, me-di, 15-19 h., je aussi 20-22 h.

Val-de-Ruz

Cernier, Foyer FHF: 20 h., «La dentellière», de Claude Goretta. (Ciné-Club).

Château de Valengin: fermé jusqu'au 1.3.

Hôpital et maternité: Landeyeux, ☎ 53 34 44.

Ambulance: ☎ 53 21 33.

Ligue contre la tuberculose et soins à domicile: lu au ve, 11-12 h., 17 h. 30-18 h. ☎ 53 15 31.

Aide familiale: ☎ 53 10 03.

La Main-Tendue: ☎ 143.

SOS alcoolisme: ☎ (038) 33 18 90.

Protec. suisse des animaux: ☎ 53 36 58.

entraide

Qui est disposé à offrir des vacances suisses à de jeunes compatriotes à l'étranger?

Depuis plus de 60 ans et en étroite collaboration avec Pro Juventute, la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger s'efforce de procurer, pendant les mois de juillet et d'août, des places de vacances à des enfants suisses dont les parents résident à l'étranger, afin de leur apprendre à connaître de plus près leur patrie d'origine. Cela concerne en premier lieu des enfants de 7 à 14 ans auxquels un séjour passé chez nous devrait permettre de se familiariser avec nos habitants et leurs particularités.

Toute famille prête à accueillir chez elle une fille ou un garçon, est priée de s'annoncer à Pro Juventute, section pour les enfants suisses de l'étranger, Seefeldstrasse 8, 8022 Zurich, (☎ 01/241.72.44).

Par ailleurs, la fondation a besoin de subsides pour réaliser cette action vacances et organiser des colonies destinées à des enfants plus âgés ou des adolescents. Elle exprime sa profonde reconnaissance pour tout don qui lui parviendra au ccp 20-3320 - Fondation pour les enfants suisses à l'étranger. (comm)

Jura bernois

Off. du tourisme du Jura bernois, av. Poste 26, Moutier, ☎ (032) 93 51 66.

Service social du Jura bernois, (inform., renseignements et conseils): Courtelary, rue de la Préfecture, ☎ (039) 44 14 24. Corgémont, Centre Village, ☎ (032) 97 14 48. Bévillard, rue Principale 43, ☎ (032) 92 29 02.

Centre social protestant: service de consultation personnelle, conjugale et sociale sur rendez-vous, ☎ (032) 93 32 21.

Pro Senectute Jura bernois: service d'information et d'action sociale en faveur du 3e âge. Consultations sur rendez-vous, ☎ (032) 91 21 20.

Information diabète (ADJB): Case postale 40, Saint-Imier.

La Main-tendue: No 143.

Saint-Imier

Cinéma Lux: relâche.

CCL: expo photos de Léon Declerc, lu-je, 14-17 h., je aussi 19 h. 30-21 h.

Bibliothèque municipale (Ecole primaire): me, 16-18 h., ve, 15 h. 30-19 h. 30.

Ludothèque: ma, 15-17 h., ve, 16-18 h.

Vestiaire: troc d'habits, lu, 15-17 h., je, 15-17 h., 19 h. 30-21 h.

Bureau renseignements: rue du Marché 6, ☎ 41 26 63.

Centre de culture et loisirs: ☎ 41 44 30.

Services techniques: électricité, ☎ 41 43 45; eaux et gaz, ☎ 41 43 46.

Service du feu: ☎ 118.

Police cantonale: ☎ 41 25 66.

Police municipale: ☎ 41 20 46.

Ambulance: ☎ 42 11 22.

Pharmacie de service: Voirol, ☎ 41 20 72. Ensuite, ☎ No 111.

Hôpital: ☎ 42 11 22. Chambres communes: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30. Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.

Infirmière visitante: ☎ 41 40 29 ou 41 46 41 ou (032) 97 17 34.

Aide familiale: ☎ 41 33 95, 9-11 h. et 41 38 35 (urgence).

A.A. Alcool. anonymes: ☎ 41 12 18.

Courtelary

Service du feu: No 118.

Police cantonale: ☎ 44 10 90.

Administration district: ☎ 44 11 53.

Infirmière visitante: ☎ 44 14 34 ou 44 14 24.

Médecins: Dr Chopov ☎ (039) 44 11 42 - Dr Ennio Salomoni (032) 97 17 66 à Corgémont - Dr Ivano Salomoni, tél. (032) 97 24 24 à Sonceboz et Dr Leuenberger (032) 97 11 67 à Corgémont.

Tramelan

Cinéma Cosmos: relâche.

Ludothèque: ma et je, 15-17 h.

Bureau de renseignements: Grand-Rue, ☎ (032) 97 52 78.

Services techniques et permanences eau-électricité: ☎ 97 41 30.

Feu: ☎ 118.

Police cantonale: ☎ 97 40 69.

Police municipale: ☎ 97 51 41; en dehors heures bureau ☎ 97 50 66 et 97 58 29.

Médecins: Dr Graden ☎ (032) 97 51 51. Dr Meyer ☎ (032) 97 40 28.

Pharmacies: H. Schneeberger ☎ (032) 97 42 48; J. von der Weid, ☎ (032) 97 40 30.

Infirmière visitante et dépôt sanitaire: ☎ 97 68 78 lu-ve, 14-15 h., sa-di, 12 h. 30-13 h. 30.

Aide familiale: ☎ 97 61 81.

Centre de puériculture: Collège 11, ☎ 97 62 46, ve, 15-17 h.

Landeau-service: Collège 11, ☎ 97 66 71.

Tavannes

Cinéma Royal: relâche.

Vivarium Ophidia: me, sa, di, 14-18 h.

Bévillard

Cinéma Palace: relâche.

Moutier

Cinéma Rex: 20 h. 30, Break dance and smurf.

Musée des beaux-arts: expo archéologie «Les dinosaures en Suisse».

Bureau renseignements: Pro Jura, Hôtel-de-Ville 16, ☎ 93 18 24.

Services industriels: ☎ 93 12 51; en dehors des heures de bureau ☎ 93 12 53.

Service du feu: ☎ 93 18 18.

Police cantonale: ☎ 93 38 31.

Police municipale: ☎ 93 33 03.

Hôpital: ☎ 93 61 11.

Ambulance: ☎ 93 40 40.

Sœur visitante: ☎ 93 14 88.

Sœurs garde-malades: ☎ 93 18 69.

Centre de puériculture: ☎ 93 20 72.

Pharmacie d'office: Liengme, ☎ 93 15 34 ou ☎ 93 17 70.

Bienne

Salle Farel: 20 h. 15, concert SEMC; Christine Ragaz, violon et Stefan Fahrni, piano; oeuvres de Mozart, Debussy et Schubert.

Galerie Steiner: expo Marguerite Hersberger, ma-ve, 15-19 h., je aussi 20-22 h., sa, 14-17 h.

Palais des Congrès: expo peintures de Markus Helbling, 10-22 h.

Photo-Forum Pasquart: expo Christian Bonzon, 15-19 h.

Musée Omega: je, 15-19 h.

Musée Robert: expo flore et faune, 14-18 h.

Musée Schwab: 10-12 h., 14-17 h.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., Deux maladroits font le plein; 20 h. 15, Les rues de feu.

Capitol: 15 h., 17 h. 45, 20 h. 15, Emmanuelle.

Elite: 16 h. 05, 17 h. 40, 19 h. 15, 20 h. 50, Summer Love.

Lido 1: 15 h., 17 h. 45, 20 h. 15, L'homme qui en savait trop.

Lido 2: 14 h. 30, 17 h. 30, 20 h. 30, Amadeus.

Métro: programme non reçu.

Palace: 14 h. 30, 16 h. 30, 18 h. 30, 20 h. 30, SOS fantômes.

Rex: 15 h., 20 h. 15, Sibérie, terre de violence; 17 h. 45, L'idiot.

Studio: 14 h. 30, 16 h. 30, 18 h. 30, 20 h. 30, Karate Kid.

SPORTS

Tous les jours des reportages, des photos, des commentaires et des résultats.

Canton du Jura

Service social des Fr.-Montagnes: Centre de puériculture, aide familiale et soins à domicile, Le Noirmont, rue du Pâquier, ☎ 53 17 66.

Transport handicapés, service «Kangourou»: ☎ 65 11 51 (Porrentruy), ou 22 20 61 et 22 39 52 (Delémont).

La Main Tendue: ☎ 143.

Le Noirmont

Cinéma: relâche.

Les Breuleux

Cinéma Lux: relâche.

Saignelégier

Ludothèque: ma, 15-17 h. 30.

Syndicat d'initiative et Pro Jura: renseignements ☎ 51 21 51.

Préfecture: ☎ 51 11 81.

Police cantonale: ☎ 51 11 07.

Service du feu: No 118.

Service ambulance: ☎ 51 22 44.

Hôpital et maternité: ☎ 51 13 01.

Médecins: Dr Boegli, ☎ 51 22 88; Dr Blou-danis, ☎ 51 12 84; Dr Meyrat, ☎ 51 22 33; Dr Baumer, Le Noirmont, ☎ 53 11 65; Dr Tettamanti, Les Breuleux, ☎ 54 17 54.

Pharmacie Fleury: ☎ (039) 51 12 03.

Service social tuberculose et asthme: ☎ (039) 51 11 50.

Aide familiale: ☎ 51 14 37.

Delémont

Cinéma Lido: 20 h. 30, Joyeuses Pâques.

Cinéma La Grange: 20 h. 30, 2019, après la chute de New York.

Salle St-Georges: 20 h. 30, récital Julos Beaucarne.

Bibliothèque ville (Wicka II): lu, ma, je, 15-19 h., me, 16-20 h. 30, ve, 14-18 h., sa, 10-12 h.

Bibliothèque des jeunes: rue de l'Hôpital, lu au ve, 14-17 h. 30.

Ludothèque (rue du Fer 4): ma, me, je, 14-17 h. 30, ve, 15 h. 30-20 h., sa, 9-11 h.

Centre culturel régional: ☎ 22 50 22.

Auberge de jeunesse: ☎ 22 20 54.

Maison des jeunes: me et sa, 14-18 h., ve, 15 h. 30-18 h.

Piscine couverte: lu à ve, 9-21 h., ma, 11-21 h., sa, 9-19 h., di, 9-18 h.

Bureau renseignements: ☎ 22 66 86.

Services industriels: ☎ 22 17 31.

Service du feu: ☎ 118.

Police cantonale: ☎ 21 53 53.

Police municipale: ☎ 22 44 22.

Hôpital et ambulance: ☎ 21 11 51.

Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Riat-Ville, ☎ 22 11 12.

Sœur visitante: ☎ 22 20 36.

Sœurs garde-malades: ☎ 22 16 60.

Centre de puériculture: ☎ 22 55 34.

Baby-sitting: ☎ 22 28 41.

Porrentruy

Cinéma Casino: 20 h. 30, Mes chers amis No. 2.

Cinéma Colisée: 20 h. 30, Le jumeau.

Bibliothèque municipale: Hôtel-Dieu, ma, 16-19 h., me, je, ve, 16-18 h., sa, 10-12 h.

Bibliothèque des jeunes: Hôtel-Dieu, ma, 16-19 h., me 14-18 h.

Ludothèque (Tilleuls 2): me, 14-16 h. 30, ve, 16-18 h. 30.

Jardin Botanique: 8-17 h.; collection serre: 8-12 h., 14-17 h.

Syndicat d'initiative régional: ☎ 66 18 53.

Service du feu: ☎ 118.

Police cantonale: ☎ 66 11 79.

Police municipale: ☎ 66 10 18.

Hôpital et ambulance: ☎ 65 11 51.

Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Des-boeufs, ☎ 66 25 64.

Consultations conjugales: ☎ 93 32 21.

LA CHAUX-DE-FONDS

la voix
d'une région

Ce soir au Conseil général Le chic anticrise: l'usine-relais

On s'en doute un peu en parcourant le programme qui attend les conseillers généraux qui se réunissent ce soir dès 20 heures à l'Hôtel de Ville; ils ne pourront épuiser les 25 points de leur grassouillet ordre du jour.

Mais que cela ne retienne pas les Chaux-de-Fonniers d'assister à cette copieuse séance, car elle propose d'intéressants sujets de débats. Nous avons déjà fait état du rapport de l'exécutif ayant trait à la situation qui actuellement prévaut sur le front des relations entre chômeurs, offices et bureaux concernés dans notre édition de lundi 28 janvier. Pas exactement le même sujet, mais exactement dans l'ordre des choses de la crise économique et des façons d'en combattre les effets: le projet, soumis à l'aval des conseillers généraux, de construction d'une halle industrielle polyvalente aux Eplatures. C'est-à-dire, les 41 membres du législatif se prononceront au sujet de la vente de la parcelle idoine de quelque 11.500 mètres carrés à une entreprise de Suisse alémanique. Ce projet répond à un réel besoin en locaux. La conception de la location ou de la location-vente de locaux industriels

vient d'outre-Atlantique. En Amérique du Nord, les idées prourelance n'ont pas toutes été mises au panier. Celle des usines-relais procure à une cité de l'envergure de La Chaux-de-Fonds l'attractivité qui lui ferait défaut sans.

Dans un tout autre registre, on se souvient du vaste débat que le projet de transformation des maisons de retraites communales du Châtelot avait provoqué au sein même du législatif. Mal adapté aux besoins des personnes âgées, le rapport du Conseil communal avait été renvoyé en commission pour examen plus précis desdits besoins. Le produit des réflexions de cette commission est paru. Il conclut également à la transformation-rénovation de ces bâtiments; mais selon des modalités dont nous faisons état plus loin. Le bordereau unique impôts canton-commune c'est donc pour cette année. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter tous les avantages de la formule. Sachons simplement que le législatif chaux-de-fonnier devra dire oui ou non à cette manière-là de percevoir, faisant partie du cercle restreint de communes neuchâteloises initiées (dont font partie Neuchâtel et Peseux).

DIVERSIFICATION

«Des locaux modernes et adéquats constituent un argument souvent décisif pour inciter une entreprise à s'implanter». Et pour montrer qu'il a de bonnes raisons d'affirmer ce qui précède, le Conseil communal, dans son rapport, cite le nom de nombreuses entreprises déjà implantées qui vont, développement oblige, vers l'acquisition de terrains à s'élargir et grandir encore. Voilà donc la motivation fondamentale qui a poussé les efforts des milieux concernés pour établir les contacts nécessaires à l'édification de ces usines-relais. Contacts fructueux avec la firme zougnoise Alfred Müller AG, spécialisée dans l'érection de ce type de bâtiment, depuis plusieurs années garante du sérieux du processus.

A. Müller AG est une entreprise générale; c'est-à-dire qu'elle conçoit et supervise les travaux de construction de l'usine-relais dont la réalisation est confiée aux entreprises locales. Le projet global des Eplatures porte sur une surface de quelque 22.000 mètres carrés; il sera réalisé en deux étapes qui verront l'édification de deux bâtiments d'un étage sur rez de 2800 m².

On poserait la première pierre de la première usine-relais dès le printemps prochain. Les gabarits ont été posés,

avec l'autorisation du Conseil communal, les plans mis à l'enquête publique. Que cela soit clair, c'est bien l'entreprise Müller qui se charge de la construction de ces bâtiments. Elle achète le terrain, prend en compte les travaux y compris ceux d'aménagement autour des locaux.

Les 11.500 mètres carrés nécessaires à la première étape du projet seront vendus au prix de 35 francs l'unité; un droit de réméré de 2 ans sera constitué en faveur de la ville tandis qu'un droit d'emption de 5 ans est conféré à l'entreprise Müller sur la parcelle de 10.300 mètres carrés adjacente: tels sont donc les modalités de l'arrêté que les conseillers généraux auront à examiner avant de se prononcer.

LA CLAUSE DU BESOIN

Connaître le plus exactement possible les besoins réels de la population âgée de la ville, susceptible d'avoir recours aux diverses institutions d'accueil existant: telle a été la première des démarches de la Commission d'études chargée de plancher sur le problème de la rénovation - transformation des Maisons de retraite communales du Châtelot.

Le législatif avait renvoyé le rapport du Conseil communal, présenté le 25 septembre 1984 avec la mention «réexamen». Le montant du crédit destiné à ces travaux n'était pas dérisoire: plus d'un million de francs. Un flou que l'on avait trouvé artistique en septembre entourait également, au niveau du financement, les diverses subventions possibles. Par ailleurs, le projet prévoyait que les loyers des logements revus et corrigés (quelque 475 francs) étaient trop élevés.

Interrogés, par voie de presse, les principaux intéressés, ont été relativement nombreux à dire «oui» à la proposition de 475 francs pour un logement de deux pièces (tout compris). Première indication, qui suivait celle d'organismes tels que Pro Senectute ou la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées, tous deux favorables à la «solution intermédiaire» que représentent les maisons du Châtelot au plan de l'offre sociale chaux-de-fonnière; par ailleurs bien pourvue en homes médicalisés, homes simples, etc. Conclusion première: les maisons du Châtelot sont nécessaires en ce qu'elles offrent de sécurité et de services aux locataires; simplement, il faut revoir et corriger leur aménagement.

Deux axes primordiaux: l'isolation des bâtiments et la dotation d'un ascenseur. L'installation d'un tel engin entraînant une sensible hausse des loyers, elle a été repoussée. Par contre, la commission préconise un nouveau calendrier de rénovation.

La première étape va à la transformation des huit plus petits appartements de Châtelot 5-7 en 4 logements de deux pièces (équipés de douche et d'une cuisine moderne) et à l'aménagement d'une douche individuelle dans tous les autres appartements des immeubles. La modernisation de Châtelot 13-15, et en cela les conclusions de la commission divergent de celles du Conseil communal, ne devrait intervenir qu'après évaluation des résultats observés à Châtelot 5-7 transformé. Voilà qui constituait la seconde étape.

Du côté de l'examen des coûts (loyers et financement) la commission précise que «par le jeu des prestations complémentaires de l'AVS les loyers restent tout à fait accessibles». Exemple à l'appui, celui d'un couple sans fortune n'ayant pour tout revenu que la rente AVS minimum, et, ajoutées, les prestations complémentaires. Grâce à l'entrée en jeu de l'aide fédérale et de la subvention cantonale LESP, le couple devrait payer un loyer de 475 francs par mois.

Si aide fédérale il ne devait pas y avoir, les charges locatives demeureraient ce qu'elles sont pour les bas reve-

nus AVS, grâce à la prise en charge des prestations complémentaires. Les cas pratiques sont multiples. Aussi la commission propose-t-elle que la commune intervienne par une aide financière personnalisée lorsque le montant du loyer représente une charge trop élevée.

Car, conclut la commission, «c'est un fait avéré que ce sont les personnes les plus démunies qui se contentent le plus du trop peu qu'elles ont. (...) Le loyer théorique ne doit pas faire office de repoussoir puisque, en réalité, il peut être abaissé au tiers de sa valeur. Il est donc très important que les personnes de condition modeste soient largement informées des réductions possibles de loyer».

Concluons aussi à ce propos, non sans signaler que le projet d'arrêté de la commission prévoit que l'octroi du crédit d'investissement de 1 million 060.000 francs est subordonné à l'obtention de la subvention cantonale (LESPA).

CHAPEAU-RÂBLÉ

Ultime rapport à être soumis ce soir au législatif, celui relatif à la modification d'un droit de superficie à la Recorne. En vue de garantir les emprunts bancaires conclus par le propriétaire actuel du téléski et du bâtiment en voie d'achèvement, il est nécessaire que le propriétaire en question bénéficie d'un droit de superficie d'une durée de 30 ans (au lieu des 20 années prévues au contrat). (Imp.)

Un lifting pour le cinéma Scala Au générique: mise à l'enquête publique



Le «piquetage» du projet, sur le côté nord du bâtiment. (Photo Impar-Gladieux)

Une mise à l'enquête publique a fleuri, la semaine dernière, dans les colonnes de L'Impartial, ainsi que dans celles de la Feuille officielle neuchâteloise. L'objet de la mise à l'enquête, qui prend fin le 6 février, consiste en «la reconstitution de l'œuvre Le Corbusier, + nouvelle construction comprenant: cinéma, parking et appartements, à la rue de la Serre 52, sur l'article 5970 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (cinéma Scala)».

Les 102 ans de M. Guinand

M. Hermann Guinand, président de la ville de 1936 à 1948 et personnalité marquante de la vie politique chaux-de-fonnière, a fêté hier son 102e anniversaire à la clinique Montbrillant, entouré de ses deux fils, MM. André Guinand, ancien juge cantonal, et Jean Guinand, Dr à Genève. Outre les membres de la famille, le préfet des Montagnes, M. Jean-Pierre Renk, et les conseillers communaux Matthey, président de la ville, et Moser, participaient à l'agape, histoire de marquer le coup des autorités en félicitant M. Guinand. Et puis, le personnel de la clinique, lui aussi, a tenu à entourer le centenaire «plus de deux». L'événement méritait bien d'être souligné! (Imp.)

cela va se passer

Tout sur la préhistoire neuchâteloise

Jeudi, c'est-à-dire demain, M. Michel Egloff, archéologue cantonal, donnera une conférence intitulée «Les artisans préhistoriques du pays de Neuchâtel», ce dans le cadre du Club des loisirs. Des diapositives seront présentées pour agrémente la causerie, qui se déroulera dans la salle communale de la Maison du Peuple sur le coup de 14 h. 30. (Imp.)

TRIBUNE LIBRE

A féliciter

J'ai lu votre article du 25 crt concernant «Malfaiteur yougoslave tué» et les commentaires qui l'accompagnaient sous le titre «Exemplaire, oui mais» et j'aimerais exprimer mon avis.

Je pense que les agents de la police cantonale et ceux de la police locale n'ont jamais fait de mal aux honnêtes gens. Au contraire, ce sont eux qui risquent leur vie lorsqu'ils ont affaire à de dangereux truands.

Dans le cas de ce jeune Yougoslave, la gendarmerie est plutôt à féliciter comme l'a fait M. le juge d'instruction Wyss.

Votre rédactrice, signant ICJ, aurait-elle désiré que les agents avertissent, parodiant les Français à la bataille de Fontenoy: «Messieurs les assassins, tirez les premiers!»?

Un journal comme «L'Impartial» doit-il se faire le défenseur et le soutien de fripouilles qui encombrant notre pays? Il me semble qu'il devrait, au contraire, appuyer les efforts de la police.

Pierre Gendre
3, rue des Tourelles
2300 En ville

Sens de la justice

Permettez-moi deux questions au sujet du compte-rendu paru dans «L'Impartial» du 25 janvier et concernant l'événement des Forges.

- Pourquoi ces relents de racisme parfaitement dans la ligne de la presse à sensation dont «l'accroche» est du plus mauvais goût?

- Qualifier le comportement de la police d'«exemplaire» me paraît subjectif et dangereux (cf: paroles de M. Wyss juge d'instruction). En effet, sans mettre en doute le fond du problème et considérant les antécédents du jeune homme, il est bien entendu que la police avait un rôle à jouer.

Toutefois, est-ce que le scénario mis en place autorisait à tirer dans l'omoplate d'un individu ainsi traqué?

Pour ma part, je juge ce geste comme indigne. Résultat: un jeune homme de 24 ans est mort comme le plus grand des criminels!

Ce geste correspond-il au sens de la justice que nous avons tous?

Janine Perret
Pierre-Grise 4
2300 En ville

Concours ski jeunesse 1985 Attention aux délais!

Tous les enfants habitant le district chaux-de-fonnier sont cordialement invités à participer au concours de ski «divers» mis sur pied par le Ski-Club de la ville. Pour autant qu'ils soient nés entre 1969 et 1976, filles ou garçons.

PATRONAGE
L'IMPARTIAL
la voix
d'une région

On s'en souvient, le manque de neige et de candidats avait contraint les organisateurs à repousser la date de la manifestation à des jours meilleurs. Ces jours meilleurs sont samedi 9 et dimanche 10 février prochain.

Attention donc aux champions en herbe, car le délai d'inscription échoit vendredi 1er février à minuit. On trouve des bulletins d'inscription à une tapée d'endroits: les bureaux de «L'Impartial» et aux secrétariats des écoles.

Il est possible de concourir dans les disciplines suivantes: (filles) slalom géant, fond (2 et 4 km) et combiné 2 disciplines; (garçons) slalom géant, fond (2 et 4 km), saut au petit tremplin de Cappel et combiné 3 disciplines. Chaque participant recevra un prix souvenir. Les trois premiers de chaque catégorie recevront un prix spécial (pour autant qu'il y ait 5 concurrents classés). Les inscriptions doivent être envoyées au Ski-Club, case postale 157, 2301 La Chaux-de-Fonds. (Imp.)

ÉTAT CIVIL

Naissance
Queloz Antonin Bernard Georges, fils de Jean-Bernard Roger et de Paulette Janine Josette, née Surmont.

Décès
Nusbaum Alphonse, né en 1914, époux de Elsa Bertha, née Bühler. - Jaquet Frédéric Louis, né en 1905, époux de Jeanne Albertine, née Vuagneux. - Rouiller Marcel Jean-Marie, né en 1923, célibataire.

L'œil flâneur...



...était quand même un peu jaloux. Ces derniers jours, il ne faisait pas forcément le froid de canard d'il y a quelques semaines, mais se promener en ville ce n'était pas le fin du fin des menus plaisirs de la vie. Se promener en ville sur deux jambes et un nez rouge au vent, s'entend. Le faire tout emmitoufflé comme le petit gosse dans son pousse-pousse? Oui, tout de suite. Ça doit être bien agréable de déjier le froid et l'humidité couché dans un truc qui est quasiment un lit. (icj-photo Impar-Gladieux)

Valfourrures
S.A.

c'est à neuchâtel, rue des moulins 45,
que vous trouverez des fourrures à des prix vraiment pas chers...

Valfourrures
S.A.

Etudiante 3^e année Ecole de commerce
cherche

personne sérieuse

pour donner leçons allemand-anglais.
☎ 039/28 67 71



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

Mise à l'enquête publique

Le Conseil communal,

vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957,

met à l'enquête publique

le projet présenté par MM. R. + P. Studer + G. Haefeli, architectes, au nom de M. David RUSCONI pour reconstitution œuvre Le Corbusier + nouvelle construction comprenant: cinéma, parking et appartements, à la rue de la SERRE 52, sur l'article 5970 du cadastre de La Chaux-de-Fonds. (Cinéma Scala).

Les plans peuvent être consultés au Bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 23 janvier au 6 février 1985.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL
1558

CRIDOR SA

Centre Régional
d'Incineration des Ordures SA
La Chaux-de-Fonds

SOUMISSION

Le transport des mâchefers de l'usine à la décharge est mis en soumission.

Les renseignements techniques sont les suivants:

- Trajet (usine-décharge) 3 km;
- Volume journalier moyen environ 18 m³;
- Les mâchefers sont également évacués le samedi;
- Entrée en vigueur: 1^{er} mai 1985.

Les entreprises intéressées sont priées d'adresser leur offre jusqu'au 28 février 1985 à la direction de Cridor SA, rue du Collège 30, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au numéro de téléphone 039/27 11 05, interne 59 de 7 h. 30 à 9 heures.

CRIDOR SA
Collège 30
2300 La Chaux-de-Fonds
2312

Entreprise de la place cherche

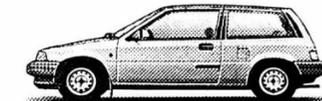
chauffeur-livreur

permis léger ou poids lourds.
Age idéal 35 ans.
Entrée pour date à convenir.

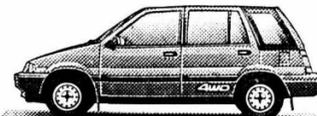
Ecrire sous chiffre TZ 2320 au bureau de L'Impartial.



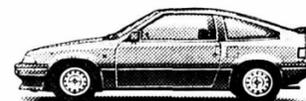
Les Honda Civic.
DESIGN CAR
of the YEAR.



Honda Civic DX. 1.3 l, 52 kW/71 ch DIN, 5 vitesses. Dès Fr. 13 990.-.
Civic Hot „S“. 1.5 l, 63 kW/85 ch DIN, 5 vitesses. Dès Fr. 15 790.-.
Civic GL. 1.5 l, 63 kW/85 ch, Hondamatic. Dès Fr. 16 440.-.



Honda Civic Shuttle 4WD. 1.5 l, 63 kW/85 ch DIN, traction sur les 4 roues sur simple pression d'un bouton, 5 vitesses + 1 super lente, Hifi. Dès Fr. 17 990.-. Shuttle 2WD: Dès Fr. 15 990.-.



Honda Civic Sport CRX. 1.5 l, 73 kW/100 ch DIN, 12 soupapes, injection électronique, traction avant, 5 vitesses, toit ouvrant électrique, Hifi. Dès Fr. 18 990.-.

La nouvelle Honda Civic Sedan EX est une voiture très particulière. Elle est confortable, complète et compacte. La vraie grandeur Civic incarne ainsi la nouvelle aisance de la classe moyenne. La Sedan EX est vraiment grande par son styling: ligne aérodynamique effilée, jantes exclusives en aluminium et spoiler arrière sportif. Vraiment grande par son équipement: direction assistée, volant réglable en hauteur, installation stéréo et beaucoup de place pour cinq personnes. Vraiment grande par ses performances: moteur de 1,5 l, 85 ch, 5 vitesses ou Hondamatic, traction avant. Sur un seul point, la Sedan EX est vraiment petite: par son prix de 16 990 francs seulement. Et il existe aussi une Sedan GL à l'équipement à peine plus modeste: pour 15 690 francs déjà.



EX
POWERSTEERING

Nouveau: Honda Civic Sedan EX. La vraie grandeur.



HONDA
AUTOMOBILES

44-13025 Des automobiles exceptionnelles.

Essence sans plomb:
ok pour toutes les Honda.

Renseignez-vous sur les nouveaux modèles Honda
«Natura» avec catalyseur.

Importateur: Honda Automobiles (Suisse) S.A., Rue de la Bergère 5, CH-Satigny-Genève, Téléphone 022/82 11 82

LE LOCLE

A VENDRE AU LOCLE

à proximité du centre,
dans immeuble ancien, un

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES

avec balcon, WC - Salle de bains, cuisine agencée, chauffage indépendant au mazout, dépendances et un

GARAGE

Etat parfait d'entretien. Situation tranquille et ensoleillée.

Etude Pierre FAESSLER, notaire,
Grande-Rue 16, Le Locle

☎ 039/31 71 31.

LE LOCLE
Gentianes 2
à louer
pour le printemps
(date à convenir)
**appartement
de 2 1/2 pièces**

ensoleillé, balcon.
Loyer Fr. 439.-
charges comprises

Pour visiter:
☎ 039/31 69 29

IMMOTEST SA
Bienne
☎ 032/22 50 24
6-1783

Votre
journal: L'IMPARTIAL

VISION
2000
Maîtres opticiens

2 ordinateurs
+ 2 maîtres
opticiens
= meilleure
vision

von
guntent

Av. L.-Robert 23
☎ 039/23 50 44

Grand feuilleton de «L'IMPARTIAL» 15

Victoria Holt Sous la griffe du tigre

roman
traduit de l'anglais par Sabine Berritz

Droits réservés: Ed. Albin Michel et Cosmopress, Genève

»Inutile de revenir là-dessus. C'est l'avenir qui nous concerne.»

- Parlez-moi de sa maladie.

- Vous avez vu vous-même. Là-bas on ne pouvait le soigner comme ici. C'est pourquoi il est revenu. Je ne sais ce que sera le diagnostic mais il ne sera pas agréable. C'est ce que j'ai compris à Ceylan.

- Attendons, nous verrons. C'était bon à vous de prendre soin de lui, ajoutai-je assez maladroitement.

- Nous sommes voisins. De plus... Mais il haussa les épaules et ne poursuivit pas.

Nous chevauchâmes un moment en silence. Nous étions au cœur de la forêt. Une légère brume enveloppait le sous-bois et le rendait mystérieux. Un nuage tourbillonnant encerclait le haut des branches des arbres qui, dépouillés maintenant de leurs feuilles, lançaient vers le ciel leurs formes fantastiques.

«Savez-vous, dit-il soudain, que parfois alors que je suis accablé de chaleur et que la pluie tombe à flots, je rêve de l'Angleterre. Surtout du printemps, d'ailleurs. Mais, à l'heure actuelle, rien ne me paraît plus agréable que de se promener à cheval dans les bois en automne.

- Je suis heureuse de vous l'entendre dire.

- Et il n'y a personne d'autre avec qui j'aurais plus de plaisir à faire cette promenade qu'avec vous. Cela vous plaît-il aussi ?

- Je suis plus surprise que satisfaite.

- Allons, allons, Sarah, vous cherchez les compliments.

- Non, ce qui me surprend, c'est que vous condescendiez à dire des choses aimables. Vous m'avez laissé entendre que ce n'était pas dans vos cordes.

- Et c'est vrai. Je suis content, Sarah, de vous trouver comme je l'avais souhaité.

Nous étions parvenus à une clairière où j'allais souvent et je pris le trot. Il me suivit. J'avais sur lui l'avantage de bien connaître tous les chemins de la forêt et j'avais très envie de lui donner une sorte de leçon. Cela m'aurait amusée qu'il se perde. Je tournai dans un sentier qui donnait sur une grande allée où nous pourrions galoper.

Il fallait que Robert Shaw reçoive une leçon d'humilité.

Au galop, nous atteignîmes donc un hameau. Je savais que plus loin, après un tournant brusque, se dressait un bosquet de sapins capable de dissimuler un cavalier. Je m'y glissai avant que Robert soit arrivé au tournant. Immédiatement, j'entendis le galop de son cheval qui filait en ligne droite.

Je ris toute seule: «Vas-y, Chérubin, soufflai-je à mon cheval, nous l'avons lâché.»

Et, paisiblement, je repris le chemin par lequel nous étions venus.

Mon triomphe fut de courte durée. J'aurais dû savoir que je ne pourrais pas le duper si aisément. Il avait découvert ma ruse tout de suite et fait demi-tour. Avant que je puisse me cacher de nouveau, il était à mes côtés.

«J'ai toujours aimé jouer à cache-cache, dit-il.

- J'avais été regarder de près les sapins, lui expliquai-je. Ils sont particulièrement verts et

brillants, c'est le signe d'un hiver rude.»

Il ne fit aucun commentaire mais, au pli de sa bouche, je compris que j'aurais désormais du mal à le berner.

Pendant une heure, nous parcourûmes la forêt, puis je signalai qu'il était temps de rentrer. Il ferait nuit à cinq heures et la brume tomberait très vite.

Pourtant, il voulut s'attarder encore et j'acceptai. Par un léger détour, nous parvînmes à un charmant cottage enfoui sous les arbres.

- Qui habite ici ? demanda Robert.

- Personne pour l'instant, répondis-je. Il fait partie de notre propriété, mais il est trop éloigné pour servir aux domestiques. On l'a loué à des gens cet été. Ils doivent revenir l'an prochain.

- Il est délicieux. Allons le voir de près.

Les murs étaient couverts de vigne vierge dont les feuilles de mille tons de rouge étaient un ravissement.

- Comme c'est paisible, dit Robert. Ecoutez !

Nous étions debout l'un près de l'autre et j'en éprouvai un étrange sentiment. Une joie m'envahit. Et pourtant, je ressentais un peu d'appréhension en même temps.

- Il n'y a vraiment personne ? demanda-t-il.

- Non. Autrefois, c'était un vieux marin qui y vivait. Il avait un perroquet. Aussi disons-nous «le chalet du perroquet.»

Il en fit le tour et bientôt, il appela: «Sarah ! une fenêtre est ouverte ! J'entre ! Vous venez !»

Cette façon de me commander me faisait chaque fois sursauter. Il le comprit car il poursuivit: «Je vais ouvrir la porte pour que ma délicate et timide jeune demoiselle n'ait pas à enjamber.»

- Oui, fis-je vivement, ouvrez la porte.

- Vos désirs sont des ordres, répondit-il d'un ton moqueur.

Quelques instants plus tard, j'étais à l'intérieur. C'était très petit: deux pièces en bas avec une minuscule cuisine d'où partait un escalier qui permettait d'accéder à une chambre qu'éclairaient deux vasistas. Le toit était incliné.

- Le vieux marin et son perroquet devaient être heureux ici, remarqua Robert.

Je voulus monter l'escalier. Dès les premières marches, Robert me retint et cela me gêna.

- Il n'a pas l'air bien solide, dit-il.

- Oh ! c'est possible, il faudra le faire vérifier si on loue cet été.

- Certainement, accepta-t-il. Mais moi, je suis ravi de l'aventure.

- Quelle aventure ?

- Ne pensez-vous pas à tout ce qui a pu se passer ici depuis le temps que ces quatre murs tiennent debout ? Au moins deux siècles. Il s'approcha plus près de moi. «Et pensez à ce qui pourra encore y arriver.

- Comme dans n'importe quelle maison.

- Moi, il me semble qu'ici ce ne doit pas être pareil.

- Je ne vois pas pourquoi.

- Ce n'est pas vrai. Vos yeux brillent, je sais pourquoi... Cela vous paraît naturel que nous le visitions ensemble ?

- Bien entendu. Nous nous promenions dans la forêt, nous avons aperçu un cottage vide et avons décidé de voir à quoi il ressemblait. Et brusquement, je me tournai vers la porte.

Il me prit le bras: «Encore un coup d'œil. Il y a un cagibi derrière. Juste une minute... et on file.»

Je le suivis sans comprendre moi-même pourquoi. Nous vîmes une provision de bûches mises là probablement par le dernier occupant.

(suite en page 24)

LE LOCLE

et son district

la voix d'une région

A la prochaine séance du Conseil général

Débat à propos de la gestion immobilière communale

Le 19 octobre 1984 la majorité du Conseil général rejetait un rapport du Conseil communal accompagné d'une demande de crédit de 175.000 francs destiné à la réfection et la modernisation des salles de bain des immeubles communaux Foyer 16 et 18.

Par 14 voix, la droite unanime renvoyait à l'exécutif ce rapport que la gauche avait approuvé par 13 voix. Principal motif de divergence: le taux d'augmentation mensuelle des loyers. Le Conseil communal proposait le chiffre de six pour cent alors que les radicaux, soutenus par les libéraux-ppn demandaient un taux de rentabilité de 8%. Au-delà de simples questions de chiffres la discussion d'alors avait débouché sur la remise en cause de la politique communale de gestion immobilière.

A la suite de ce renvoi le Conseil communal avait plusieurs possibilités: abandonner ce projet, revenir à la charge en maintenant le taux de 6% mais en bétonnant plus solidement son dossier, se plier à la demande des représentants de la droite et augmenter à 8%.

Il était évident que l'exécutif n'abandonnerait pas dès lors que cette somme était inscrite au programme des grands travaux du présent exercice. Les conseillers généraux discuteront de la seconde mouture de ce rapport lors de leur prochaine séance, vendredi 8 février.

Le Conseil communal a finalement adopté une solution médiane. Ni 6, ni 8% de rentabilité, mais 7%. D'autre part le montant du crédit demandé s'est légèrement rétréci lors de la refonte de ce rapport, passant de 175.000 à 167.000 francs.

58 FRANCS D'AUGMENTATION AU LIEU DE 45

Dans le nouveau rapport les montants des travaux pour les deux immeubles, respectivement 89.00 francs pour le 16 (neuf appartements) et 79.700 francs pour le 18 (huit appartements) restent les mêmes.

Mais le Conseil communal a alors introduit les augmentations de 10% prévues par les maîtres d'état. De sorte que, compte tenu des imprévus, le total des dépenses s'élève à 192.000 francs alors qu'il était de 175.000 francs dans le premier rapport.

L'exécutif estime qu'une partie de ces 192.000 francs doit être considérée comme entretien des appartements et qu'il y a lieu de retenir un montant de 167.000 francs à titre d'investissements «nouveaux»; d'où une demande de crédit portant sur cette somme.

Calculé cette fois à 7% l'augmentation mensuelle de ces 17 appartements serait de 58 francs au lieu de 45. Reste maintenant à voir si les représentants de la droite se rallieront à cette solution médiane.

Par ailleurs, plusieurs conseillers généraux ont déposé des interpellations, projets d'arrêté et motions sur le bureau du Conseil général. L'une d'elle, qui n'avait pu être traitée lors de la déjà (trop) longue séance du budget était signée par M. Charles-André Wehrli et consorts (lib-ppn) et avait pour titre: Pour une nouvelle «mentalité» industrielle et économique au Locle.

Voici le texte de cette motion «fleuve» qui demande principalement au Conseil communal de redéfinir la mission de la Commission consultative pour les questions économiques et de s'assurer le con-

cours d'un organisme de relance économique. (jcp)

Il y a de bonnes nouvelles au Locle. Deux entreprises étrangères de pointe, dont les activités se situent dans des marchés prometteurs, ont développé une production dans notre ville. Une autre, juridiquement constituée l'été dernier, devrait démarrer l'année prochaine. D'autres initiatives, moins spectaculaires, montrent que des individus ont pris leur avenir en mains. Certains développent leur propre affaire d'autres enfin, partant de structures anciennes, œuvrent à se débarrasser du poids du passé pour entrer dans des marchés porteurs.

Or les «nouveaux entrepreneurs» paraissent soutenus et compris, tant par la population que par les autorités. En effet, les modifications fondamentales de l'économie mondiale survenues depuis dix ans, qui affectent directement la vie industrielle de notre ville, ont laissé un «état de choc» persistant. D'une part, l'amertume et le sentiment d'impuissance s'est ancré dans l'esprit de nombre de nos concitoyens. D'autre part, la vie continue dans l'illusion de la prospérité passée; peu de choses en effet ont changé dans nos habitudes individuelles ou collectives de consommation, alors qu'aujourd'hui l'effort et le travail devraient être revalorisés et que la priorité doit être donnée aux investissements directs et indirectement productifs.

En conclusion, les conseillers généraux soussignés proposent que le Conseil communal mette à l'étude un projet de politique économique offensive et volontariste visant notamment à:

- susciter les initiatives privées de développement d'entreprises, accueillir et accompagner de façon professionnelle les projets en cours de réalisation,
- constituer et animer un réseau professionnel de contacts propres à attirer de «nouveaux entrepreneurs» au Locle,
- favoriser les contacts et les échanges entre «nouveaux entrepreneurs», de même qu'entre ces derniers et la population.

Dans cette perspective, le Conseil communal est invité à:

1. Réexaminer la composition actuelle de la commission consultative pour les questions économiques et à redéfinir sa mission.

La commission actuelle est forte de six membres dont aucun n'est rompu aux chausse-trappes de la promotion économique au niveau international.

Or une telle commission n'est utile que si elle constitue un creuset de compétences, une mine d'idées originales et une

source de contacts générateurs de projets dans des domaines d'activités en croissance. Dans ce cas, une représentation exclusivement fondée sur l'appartenance partisane relève du folklore. C'est bien plutôt une large collaboration avec des gens directement et quotidiennement confrontés aux nouvelles technologies et aux nouveaux marchés qu'il faudrait promouvoir. Ainsi, par exemple Le Locle a la chance d'héberger l'Ecole d'ingénieurs du canton: sa direction devrait être associée aux réflexions d'une telle commission. Nous pourrions aussi imaginer une formule permettant de tirer systématiquement profit des connaissances et du réseau de contact des «nouveaux entrepreneurs» loclois, suisses ou étrangers.

2. Etudier la possibilité de s'équiper d'un organe professionnel capable d'animer la commission, de sélectionner et de réaliser ces propositions, de suivre les contacts et projets, en collaborant notamment avec les organes de promotion au niveau régional, cantonal et fédéral.

Pour éviter la création à long terme d'un poste de fonctionnaire coûteux, le Conseil communal pourrait envisager de confier cette action à un organisme professionnel existant, par exemple sous la forme d'un mandat privé soumis à renouvellement annuel.

A cet égard, notre ville pourrait se fonder sur l'expérience d'autres cités de même importance qui ont déjà mis en œuvre ou qui préparent une telle formule (Moutier, Saint-Imier, etc.).

Les motionnaires souhaitent que le Conseil général invite le Conseil communal à agir dans les plus brefs délais: en raison de l'importance et de l'urgence de la matière, un délai d'étude de deux ans (maximum prévu par le règlement général de la commune) est trop long.

En raison de la diminution d'un siège pour le district

Liste définitive des candidats socialistes au Grand Conseil

Les socialistes du district du Locle avaient été les premiers à faire connaître leurs candidats à l'élection du Grand Conseil des 30 et 31 mars prochains. «L'Impartial» l'avait publiée en date du 29 novembre 1984.

Ils présentaient alors autant de candidats que de sièges disponibles, à ce moment-là, pour le district du Locle, soit douze. Or, le recensement intervenu à fin décembre 1984 est venu modifier cette donnée.

En effet, en raison de la perte de population pour l'ensemble des communes, moins 161 habitants (15.197 fin 1983 et 15.036 un an plus tard), le nombre de sièges de députés possibles pour le district est tombé à onze.

Notons aussi que le district de Neuchâtel a lui aussi connu pareille mésaventure et que les deux sièges ont été «gagnés» par celui de Boudry. Or la loi ne permet pas de présenter un nombre de candidats supérieur à celui des sièges. De sorte que les socialistes ont revu leur liste et ont dû écarter un candidat.

Il s'agit de Charles Soguel qui était le seul représentant du village des Ponts-de-Martel.

Notons par ailleurs que la répartition est actuellement la suivante, dans l'ordre des listes retenues pour les élections de 1981: deux radicaux (MM. Pierre Brosin et Francis Favre), quatre libéraux-ppn (MM. Frédy Aeschlimann, Louis-Albert Brunner, Michel Monard et Hermann Widmer), cinq socialistes (Mmes Dominique Gindrat et Lucette Matthey, MM. Willy Humbert, Ernest Schulze et Fred Zürcher), un popiste (M. Frédéric Blaser).

Or la mise à disposition de onze sièges seulement risque de venir brouiller les cartes. Si d'une part elle ruine les espoirs des radicaux qui ne cachaient pas leurs ambitions d'en obtenir un supplémentaire, elle met peut-être en danger l'unique mandat détenu par les popistes. Quant aux socialistes qui espéraient eux aussi renforcer leur députation, ils devront certainement être contents s'ils couchent sur leurs positions; tout comme les libéraux-ppn d'ailleurs. Diffi-

cile de pronostiquer donc, avant même le lancement prochain de la campagne électorale, quelle formation politique fera les frais de cette opération.

CANDIDATS SOCIALISTES

Le parti socialiste du district du Locle communique qu'il a donc définitivement retenu les onze candidats suivants parmi lesquels figurent trois dames, soit une de moins que lors de l'élection des 4 et 5 avril 1981: Elsa Amstutz, infirmière-chef à l'hôpital du Locle, Les Brenets; Jean-Pierre Franchon, chancelier communal, Le Locle; Dominique Gindrat, infirmière-assistante, députée, Le Locle; Pierre Graber, architecte, Le Locle; Willy Humbert, mécanicien, député, Le Locle; Francis Jeanneret, professeur, Le Locle; Lucette Matthey, ouvrière, députée, Le Locle; Jean-Claude Perrin, chauffeur PTT, Le Locle; Charles-Henri Pochon, garde-forestier, Le Locle; Jean-Pierre Tritten, conseiller communal, président de la ville du Locle; Fred Zürcher, maître à l'Ecole technique, député, Le Locle. On constate donc que M. Ernest Schulze ne sollicite pas de nouveau mandat.

Par ailleurs, pour l'élection au Conseil d'Etat, le parti socialiste du Locle communique qu'il apportera son soutien aux candidats officiels désignés lors du dernier congrès du PSN, le samedi 12 janvier au Locle, soit MM. René Felber et Pierre Dubois, conseillers d'Etat sortants. (jcp)

Assises annuelles du berger-allemand

Un club qui a du mordant!

Le Club du berger-allemand du Locle est en pleine santé et déploie une intense activité. C'est ainsi que l'an dernier il a accueilli 13 nouveaux membres alors que les entraînements ont eu lieu régulièrement les mercredis, samedis et dimanches matin, pour le flair.

En plus de ces rencontres ponctuelles, le club loclois a organisé les traditionnels concours de printemps et d'automne, la Coupe de Noël ainsi qu'en octobre le challenge romand du berger-allemand. Et l'agenda 1985 compte déjà de nombreux rendez-vous qui ont été annoncés par le président, Georges Etter, à l'occasion des assises annuelles de la société, qui ont eu lieu dernièrement.

Le club du Locle réunit 35 membres actifs qui se retrouvent avec joie, dans une franche camaraderie et ont plaisir à partager leurs expériences, échanger des tuyaux et discuter de manière plus générale d'un domaine qui les passionne: la cynologie.

SOCIÉTÉS LOCALES

Le Locle

SEMAINE DU 30 JANVIER AU 5 FÉVRIER

CAS section Sommarteil. - Vendredi 1, stamm à 18 h. aux Trois Rois. Mardi 5, réunion des aînés à 18 h.; 18 h. 15, gymnastique. Gardiennage: MM. W. Tobler et K. Zais.

CAS dames, sous-section «Roche-Claire». - Dimanche 3, Le Bois des Latés - Les Petits-Ponts. Course de ski de fond et piétons sans difficulté. Tél. 31 22 89 ou 26 60 48. Départ à 12 h. 45 devant la poste du Locle.

Club du berger-allemand. - Tous les mercredis et samedis dès 14 h.: Cortailod. Renseignements: Marcel Gardin, tél. 26 69 24.

Club des loisirs. - Jeudi 31 à 14 h. 30 au Casino: «Le rire» par René Bruyère, conférencier de Clarens-Montreux qui vous fera rire...

Contemporaines 1920. - Mercredi 6 à 18 h. 30 à l'Hôtel des Trois Rois: assemblée générale et projet de la course.

Chœur d'hommes «ECHO de l'Union». - Mercredi 30, Terminus Cabaret. Lundi 4, à 19 h. 30, les 1er témoins et à 20 h. l'ensemble.

Philatelia. - Lundi 4 à 20 h. 15 au local du restaurant Terminus: assemblée et échanges.

Au cours de cette assemblée, le président a rappelé quelques résultats obtenus en 1984 avec notamment une deuxième place lors du challenge romand, les Loclois se classant ainsi derrière le grand club de Genève (300 membres) et devant celui de Lausanne. En revanche, les résultats obtenus à l'occasion du concours cantonal furent moins satisfaisants.

C'est pourquoi M. Etter a émis le vœu de faire passer des tests aux débutants avant de les laisser participer aux concours; et cela pour le renom du club.

UN AGENDA CHARGÉ

Ces assises furent également l'occasion de fixer les prochains rendez-vous en 1985.

Relevons déjà que cette année, le club loclois devra participer à un cours de moniteurs le 27 avril, à un cours de moniteurs du groupement cantonal neuchâtelois le 18 mai, alors qu'il organisera son concours de printemps le 26 mai et celui d'automne le 14 septembre.

Relevons aussi que cette société participera à la Fête des promotions, se chargera de l'organisation du concours cantonal les 19 et 20 octobre et mettra sur pied son concours interne, Coupe de Noël le 7 décembre. Un programme chargé pour ce prochain exercice.

Et en terminant son rapport, le président a remercié ceux et celles qui ont travaillé à l'occasion des entraînements, des concours ou encore dans les coulisses pour les «corvées».

Il a annoncé enfin, que le secrétaire Jean-Claude Perrin avait quitté le

comité pour des raisons professionnelles, de même que le chef de chalet Bruno Pellegrinelli qui reste toutefois à disposition pour former son successeur. «Grâce à son dévouement et à son autorité, le chalet tout entier ainsi que la caisse de la buvette étaient tenus par une main de fer dans un gant de velours» a souligné M. Etter. Ces deux personnes démissionnaires ont été vivement remerciées et applaudies.

DES CONDUCTRICES ET CONDUCTEURS ASSIDUS

Le responsable technique, Daniel Klein remercia pour sa part les conductrices et conducteurs de leur assiduité aux entraînements et des beaux résultats obtenus lors des concours. Ainsi plusieurs challenges ont été distribués en cours de soirée.

L'assemblée remercia le caissier Joseph Scianna et son épouse pour leur dévouement ainsi que M. et Mme Pellegrinelli pour l'ordre qui a régné toute l'année au chalet et pour le joli bénéfice réalisé en 1984. Relevons enfin que les entraînements auront lieu en 1985 comme les années précédentes, soit les mercredis, samedis et dimanches matin.

Pour ce prochain exercice les moniteurs responsables et officiels seront Daniel Klein, Marcel Gardin et Antoine Daucourt, alors que le bureau du comité est formé de Georges Etter, président; Gilbert Germanier, secrétaire et Joseph Scianna, caissier.

Ces assises se terminèrent par un repas servi au chalet de la Combe-des-Enfers. (cm)

FRANCE FRONTIÈRE

Le Haut-Doubs demande à devenir une «zone franche à domicile»

Député maire de Pontarlier, M. Roland Vuillaume vient de poser une question écrite au ministre du Redéploiement industriel et du commerce extérieur pour lui demander si, comme c'est le cas dans le sud de l'Alsace, le gou-

vernement envisage l'implantation d'une «zone franche à domicile» dans les autres départements frontaliers et selon quels critères. Cette question sous-entend: «Peut-on espérer le bénéfice d'une telle mesure dans le Haut-Doubs frontalier?»

De quoi s'agit-il? Ce système a une vocation économique évidente puisqu'il permet l'importation temporaire sans droit ni taxe de produits destinés à la réexportation totale ou partielle après transformation.

Dans la pratique une industrie étrangère à monnaie forte peut implanter dans ces zones une unité de production en bénéficiant de ces avantages et par là même produire à moindre coût.

Pour le Haut-Doubs ce serait évidemment de la Suisse que l'on pourrait espérer voir venir des partenaires. Cette région renouerait ainsi avec les débuts de son histoire industrielle, puisque c'est grâce à l'apport suisse que se développa l'horlogerie. Cas plus marquant encore, celui de Pontarlier qui connut sa prospérité avec la venue des distillateurs d'absinthe, des automobiles Zedel, ou d'entreprises comme Dubied ou Nestlé.

(sp)

NAISSANCE

CHRISTELLE, JACKY et HERVÉ ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur

MARYLINE - ISABELLE

le 29 janvier 1985

Maternité de l'Hôpital de La Chau-de-Fonds

Raymond et Annie ROBERT Martel-Dernier

2690



Des aptitudes testées à l'occasion des concours: la quête de l'homme avec le mannequin. (Photo archives)

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A vendre sur plans, quartier du Cerisier

maison familiale

Cuisine équipée. Grand séjour avec cheminée. 4 chambres à coucher. 2 salles d'eau. Dépendances. Garage. Terrain de 1200 m². Fr. 340.000.-

Ecrire sous chiffre 91-778 à ASSA Annonces suisses SA, av. Léopold-Robert 31, 2301 La Chaux-de-Fonds

A louer à la rue de l'Arc-en-Ciel 7, à La Chaux-de-Fonds

appartement d'une pièce

Loyer mensuel: Fr. 266.- charges comprises.

Pour visiter: M. Marchon, concierge.
☎ 039/26 81 75

A LOUER

tout de suite ou à convenir, dans le quartier est

appartement de 1 pièce, meublé

Tout confort, cuisine agencée et habitable. Service de conciergerie. Ascenseur.

Loyer mensuel: Fr. 367.-, toutes charges, gaz et taxe Coditel compris.

GERANCIA SA

Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 54 33

SAINT-IMIER

A louer pour le 1er mai

bel appartement de 4 chambres

etc., confort

☎ 039/41 22 90

A vendre à La Chaux-de-Fonds (Quartier Est)

immeuble locatif de 6 appartements

de 3 1/2 pièces + atelier d'environ 128 m²

Bâtiment entièrement rénové en 1980

Renseignements et visites sans engagement:

Crédit Foncier Neuchâtelois
Service immobilier - Place Pury 13
2000 Neuchâtel, ☎ 038/21 31 71

Notre journal: L'IMPARTIAL

Forêt

On cherche à acheter forêt.

Faire offre sous chiffre ZK 1954 avec prix et situation au bureau de L'Impartial.

A vendre à l'Est de Neuchâtel (à 6 km du Centre-Ville)

maison de maître du XIXe siècle

construction sur 3 niveaux habitables avec ascenseur, comprenant: 11 pièces, 4 salles d'eau, cheminées de salon, belle cuisine. Aménagement intérieur luxueux. Vaste sous-sol, garage double, sauna, etc. Vue imprenable sur le lac, les Alpes et les crêtes du Jura.

Splendide situation. Magnifique propriété de 2600 m² avec piscine chauffée.

Pour visiter et traiter, s'adresser à:

FIDUCIM SA

J.-J. Lallemand 5, Neuchâtel, ☎ 038/24 47 49

A louer pour le 1er mai 1985, rue Dr-Schwab 5, 3e étage, très bel

appartement 4 chambres

hall habitable, cuisine agencée, salle de bain, cave.

Loyer mensuel Fr. 600.- + charges.

S'adresser à **Gefida SA, Case postale 44, 2500 Bienne 3,**
☎ 032/23 83 11

A louer

bel appartement

4 petites pièces, tout confort, Coditel. Fr. 298.- + charges Fr. 100.-. Quartier Charrière.

☎ 039/28 11 77

À louer tout de suite ou date à convenir

ateliers et bureaux

environ 300 m² - quartier ouest

un appartement de 3 pièces

+ 1 chambre indépendante - grande cuisine - salle d'eau + salle de bains - tout confort - quartier nord-est

un studio meublé

tout confort - centre ville

Téléphoner au **039/23 44 21** entre 8 et 12 heures

À VENDRE

villa mitoyenne

à Sauges/p./Saint-Aubin

5 pièces: grand living avec cheminée, 4 chambres à coucher, carnotset, cave et dépendances. Terrain 500 m². Fr. 425000.-.

☎ 022/35 71 12

À VENDRE À LA CHAUX-DE-FONDS

local commercial

situé au niveau de la rue, chauffage central, eau chaude et froide, téléphone, électricité (220 + 380V), surface 109 m² + parking 85 m²

Convient particulièrement à un artisan ou un petit atelier

Contactez notre collaborateur
☎ 039/23 83 68 ou notre agence cantonale, Moulins 51, 2000 Neuchâtel ☎ 038/25 94 94

HABITATIONS POUR TOUS SA
44, av. du General-Guisan CH-1009 Pully/Lausanne
Tel. (021) 29 61 38

A vendre à Villeret

maison mitoyenne

avec 5 chambres, cheminée de salon. WC séparés, chauffage électrique, jardin et garage. Prix intéressant.

Ecrire sous chiffre 06-12010 à Publicitas, case postale, 2610 Saint-Imier.

A vendre

appartement de 160 m²

situé au 3e étage de l'immeuble rénové, rue du Nord 69. Magnifique salon avec poutres apparentes et cheminée, cuisine agencée, salle de bain, douche, WC. Chauffage central. Finition au gré du preneur encore possible.

Pour tous renseignements: Agence immobilière F. Blanc & A. Bolliger, Léopold-Robert 102, La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 51 23

À LOUER (avec service de conciergerie) La Chaux-de-Fonds, rue du Marché 6

appartement de 4 pièces

salle de bains, WC séparés, cave, galetas.

Loyer mensuel: Fr 520.- + Fr 180.- de charges.

Libre dès le 1.4.1985.

Renseignements et visites: **CRÉDIT FONCIER NEUCHÂTELOIS**
Service immobilier, Place Pury 13, 2000 Neuchâtel, ☎ 038/21 31 71.

A LOUER

tout de suite ou à convenir, à la rue Jardinière

6 pièces loyer Fr. 700.- + charges

3 pièces loyer Fr. 320.- + charges

2 pièces loyer Fr. 260.- + charges

2 pièces (pignon) loyer Fr. 300.- + charges

1 pièce loyer Fr. 150.- + charges

Tout confort. Cave et chambre-haute.

GERANCIA SA

Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 54 33

À VENDRE

Quartier Place du Marché

deux immeubles

comprenant, l'un: locaux commerciaux et entrepôt, 2 appartements de 6 pièces, 1 appartement de 2 pièces.
L'autre: atelier, 3 appartements de 3 pièces, 1 appartement 2 pièces.

Pour visiter et traiter:

CHARLES BERSET
Gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - ☎ 039/23 78 33

Cherche à acheter petit

LOCATIF

à rénover.

Ecrire sous chiffre ZN 1724 au bureau de L'Impartial.

«L'Impartial» est lu partout et par tous

À VENDRE

CERNIER à proximité de la forêt.

magnifique appartement de 3 1/2 pièces

Surface 90 m²

Construction récente et très soignée. Prix Fr. 141000.-.

Place de parc dans garage collectif. Fr. 14000.-.

Renseignements et visites sans engagement.

La promotion immobilière **Neuchâtel SA**
Place Pury, Neuchâtel
(038) 24 70 52

A louer à Saint-Imier

superbe appartement de 6 pièces

comprenant: cuisine équipée haut de gamme avec lave-vaisselle, deux salles d'eau, cheminée de salon, moquette ou carrelage sur toute la surface, chauffage indépendant, etc.

Libre dès le 1er mai 1985

Loyer mensuel: Fr. 1.100.- + charges.

Pour tous renseignements: ☎ 039/41 32 42 aux heures de bureau

A louer Léopold-Robert

1er mai 1985

appartement 1 pièce

tout confort, rénové. Loyer p/mois Fr. 325.- charges comprises.

Pour visiter: **M. Widmer,**
☎ 23 31 44
ou **M. Delapraz**
☎ 23 20 01

Pour traiter:

VERIT SOCIÉTÉ DE GESTION ET IMMOBILIÈRE
1005 LAUSANNE, RUE MARTERREY 34
TÉLÉPHONE 021/23 99 51

Seul le prêt Procrédit est un Procrédit

Toutes les 2 minutes quelqu'un bénéficie d'un «Procrédit»

vous aussi vous pouvez bénéficier d'un «Procrédit»

rapide simple discret

Veillez me verser Fr.

Je rembourserai par mois Fr.

Nom

Prénom

Rue No.

NP/localité

à adresser dès aujourd'hui à:
Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds, 81 M4
Avenue L.-Robert 23, Tél. 039-231612

LE LOCLE à vendre

magnifique appartement de

5 pièces

tout confort, living spacieux (32 m²), grande salle de bain + douche et WC séparés. 2 balcons.

Apport personnel: dès Fr. 17400.-

Contactez notre collaborateur,
☎ 039/23 83 68 ou notre agence cantonale, Moulins 51, 2000 Neuchâtel, ☎ 038/25 94 94

HABITATIONS POUR TOUS SA
44, av. du General-Guisan CH-1009 Pully/Lausanne
Tel. (021) 29 61 38

À LOUER

pour le 30 avril 1985

à la rue Fritz-Courvoisier 40a, 2300 La Chaux-de-Fonds

beaux appartements

3 pièces, légèrement mansardés, avec tapis tendus, cuisine agencée, salle de bain. Loyers: Fr. 480.- et Fr. 520.- charges comprises.

S'adresser à:

A. SCHWAGER,
Fritz-Courvoisier 40a
2300 La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/28 49 28

A LOUER pour tout de suite ou date à convenir

APPARTEMENTS

de 3 1/2 pièces, dans immeubles modernes, chauffage central général, salle de bain, ascenseur, service de conciergerie, au Nord de la ville. 2555

APPARTEMENT

de 4 pièces, entièrement rénové, dans immeuble ancien, chauffage central général, salle de bain, cuisine équipée de buffets et d'une hotte de ventilation, rue de la Paix. 2556

LOCAUX

commerciaux et industriels de 262 m², chauffage central général, forç-air comprimé, eau chaude, eau froide, ascenseur, à l'Avenue Léopold-Robert. 2557

PLACES DE PARC

doubles ou simples dans parking collectif de la Résidence du Parc des Crêts. 2558

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87- Tél. 039/23 78 33

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Conseil général de Fleurier Non à la convention du Collège régional

Pas de séance-éclair du Conseil général de Fleurier, hier soir. Malgré le derby Young-Sprinters - Fleurier, il a discuté longuement de la nouvelle convention du collège régional. Elle devait mieux tenir compte de la réalité dans un esprit de solidarité régionale et répartir plus équitablement les frais. Socialistes et radicaux étaient partagés, les libéraux favorables. La convention n'a pas passé le cap du vote à bulletins secrets. «Fleurier n'est pas la vache à lait du district» a dit le socialiste Gerber...

Solidarité, cela sous-entend que Fleurier aurait participé financièrement aux frais de transport des élèves des neuf autres villages signataires de la convention et que la commune n'aurait plus encaissé de location pour son grand bâtiment de Longereuse. Tout cela pour le prestige d'accueillir au pied du Chapeau de Napoléon la plus grande partie des 609 étudiants du degré secondaire (et la moitié des enseignants-contribuables...).

Le socialiste Jean Gerber, qui s'exprimait personnellement, a démonté pièce par pièce chacun des arguments militant en faveur de la nouvelle convention. En voici un choix, en vrac:

— Le texte, parachuté 15 jours avant la séance du législatif, n'a pas fait l'objet d'une consultation. Certains articles sont si vagues qu'ils se prêtent à toutes les interprétations. Solidarité, oui, mais qui nous a aidé à financer la patinoire couverte? Nous sommes juste bons pour payer les déficits de la piscine. Les chômeurs fleurisants ne doivent pas, avec leurs impôts, participer aux frais de déplacement des enfants des riches commerçants et industriels de La Côte-aux-Fées ou des Verrières.

Comment peut-on parler de solidarité sans tenir compte de l'effort fiscal de chaque commune? Et de quel droit le Conseil communal a-t-il décidé de ne plus demander de location pour le collège de Longereuse à partir de 1990.

Quant on nous dit que le maintien du Gymnase de Fleurier dépend de l'adoption de cette convention, je crie au chantage. Le maintien dépend de la qualité de l'enseignement et des effectifs. Savez-vous qu'un professeur de cet établissement a envoyé son fils faire ses études à Neuchâtel?

Et le reste à l'avenant. Pas content Jean Gerber. Plus diplomatiquement, Michel Veuve a dit le malaise des radicaux.

— Le parti est divisé. Il ne se dégage pas une majorité en faveur ou contre la convention. Nous laissons nos élus libres de choisir.

Quant au libéral Borel, il a relevé l'attrait que constitue le collège régional pour le village. Il est agréable pour les parents de savoir que leurs enfants ne sont pas contraints à faire de longs déplacements pour se rendre à l'école.

Le socialiste Roland Charrère a plaidé en faveur d'une convention à l'essai, qui pourrait de toute manière être dénoncée dans quatre ans:

— Il faut la mettre à l'épreuve du feu et penser à la solidarité régionale.

Le radical Buchs dans une longue intervention, est aussi parti en guerre contre la convention. Par comparaison avec le centre des Cerisiers, de Gorgier, il a cité une montagne de chiffres.

Le président de commune J.-C. Geiser

a défendu le texte, expliquant, à propos de la location du collège de Longereuse:

— Si nous l'avons supprimée dans le projet, c'est parce que la réorganisation de l'enseignement secondaire a vidé les écoles des autres communes et qu'elles doivent aussi entretenir ces bâtiments.

Michel Veuve ayant demandé le vote à bulletins secrets (avec l'appui verbal de quelques socialistes), c'est par 15 non, 13 oui et 3 blancs que la convention a été enterrée.

Les autres communes signataires l'avaient adoptée. Comme pour Zirvat, il faudra tout reprendre à zéro. Zirvat (zone industrielle régionale) en est mort. Le collège régional ne risque rien. Encore qu'il sera intéressant de connaître la réaction des Covassons qui n'avaient pas caché leur satisfaction en adoptant ce nouveau règlement. Il répondait à leur attente...

Hier soir, le législatif fleurisais a encore examiné (et adopté comme un seul homme) le budget 1985 avec un léger bénéfice de 3649 francs. Nous y reviendrons.

JJC

Du théâtre au Chœur mixte de Travers La foule pour le «Solitaire»...

Brillant succès pour le Chœur mixte de Travers qui a interprété avec talent «Le solitaire des Sagnes», une pièce d'Oscar Huguenin. Samedi soir et dimanche après-midi, les 250 chaises de la salle de l'Annexe étaient toutes occupées. Il y a eu foule pour ce théâtre à la foi drôle et touchant, très populaire, dont la mise en scène était signée Gilbert Joye et l'adaptation Jacques-André Stuedler.

D'emblée, le chant des «Tourbières» et celui du «Beau Jura neuchâtelois», sous la direction de Marie-Louise Munger créent l'atmosphère.

Le public se trouve transporté dans la haute vallée voisine. La toile de fond, représentant la Roche au Croc, domine la scène. Au pied, la typique ferme jurassienne de la Combe abrite la famille d'Olivier Perrenoud, dont David, le petit garçon, est un rayon de soleil qui se lie d'amitié avec l'oncle Sylvain, le «Solitaire des Sagnes».

Celui-ci vit dans sa «casinche», sa cabane de tourbier. Sous un air bourru, il cache un cœur d'or.

Dans une succession de scènes bien

enchaînées, on fait la connaissance d'Elodie, épouse d'Olivier Perrenoud, l'inventeur sans cesse à la recherche d'une nouvelle machine, de l'ancien Tissot, de son fils Charles-Auguste, à la langue bien aiguë, de l'ancien Abram-Louis Perret, du greffier et de sa fille.

Magistralement stylés par le professeur Gilbert Joye, les auteurs forment une troupe homogène sous l'œil bienveillant du bon chien Castor.

C'est pendant une grave maladie qu'Oscar Huguenin écrit les pages les plus émouvantes de cette œuvre. La lecture du Psaume 23, demandée par l'oncle Sylvain souffrant au petit David est un moment pathétique.

A la fin de l'histoire, Olivier, l'inventeur, grâce à la collaboration de David, devenu horloger émérite, achève une montre à répétition qui fait date dans l'industrie horlogère.

Le «Coudet» réhabilité mérite le respect et l'admiration dus au génie.

Le Chœur mixte de Travers, choisissant une œuvre du terroir où s'allient humour et ferveur a trouvé, dans ce succès, une juste récompense à ses efforts. (jy)

Société d'agriculture et de viticulture du district de Boudry La misère des propriétaires de forêts

Quelque nonante membres de la Société d'agriculture et de viticulture du district de Boudry ont été reçus hier matin par les autorités de Corcelles-Cormondrèche. L'assemblée générale, tenue dans la salle de spectacles a été précédée par une verrée offerte par la commune.

Le président, M. Pierre Dolder, a présenté un rapport très fouillé. Il a rappelé les principaux événements survenus en 1984, année capricieuse pour les gens de la terre. Les récoltes ont été plus ou moins satisfaisantes, selon les régions.

Pour ce qui est de la politique agricole sur le plan suisse, elle a été, selon le président, assez décevante; plusieurs dossiers n'ont pas progressé, la révision de la loi sur l'agriculture se fait toujours attendre, les demandes présentées pour améliorer le revenu des paysans n'ont été satisfaites que partiellement. Berne s'est montré plus généreux à l'égard des exploitations avec bétail et celles des régions montagneuses qu'envers les exploitations axées sur la culture des champs.

Dans le canton, la création de la Chambre neuchâteloise d'agriculture a été bien accueillie. Le projet de la loi sur l'aménagement du territoire a été soumis au Grand Conseil, projet qui devrait être accepté à la fin de l'année. Il comporte hélas un grave défaut: sa naissance tardive.

M. Louis Curty, gérant de la société, a relevé l'activité déployée en 1984, avec un chiffre d'affaires stabilisé après des augmentations enregistrées en 1982 et en 1983.

BEVAIX

Perte de maîtrise

Hier vers 6 h. 40, un conducteur de Wavre, M. E. L., circulait sur la RN 5 de Bevaix à Saint-Aubin. A la hauteur de la propriété Littoral 48b, à Chez-le-Bart, il a perdu le contrôle de son véhicule suite à une vitesse inadéquate aux conditions de la route glissante. Aussi, il a dévié sur sa gauche et a terminé sa course contre la clôture de la propriété. Dégâts.

CHEZ-LE-BART

Route glissante: collision

Hier à 7 h. 10, un conducteur de Boudry, M. L. R., circulait sur la RN 5 de Boudry à Saint-Aubin. Peu après l'Hôtel des Platanes à Chez-le-Bart, dans un tournant à gauche, suite à une vitesse inadéquate aux conditions de la route, il a perdu la maîtrise de son véhicule qui s'est déporté sur la gauche pour aller heurter violemment un arbre à la hauteur de l'immeuble Littoral 50. Sous l'effet du choc, la voiture a effectué un quart de tour et s'est immobilisée en travers de la voie nord.

Quelque cinq minutes après, un conducteur de Neuchâtel, M. J. P. S., circulait dans la même direction à la hauteur de l'hôtel il a remarqué le triangle de panne mais n'a pas pris toutes les précautions nécessaires, aussi, il n'a remarqué que tardivement le véhicule accidenté et malgré une tentative d'évitement une collision se produisit. Dégâts matériels.

Les rapports, ainsi que les comptes et le budget ont été approuvés à l'unanimité.

LA FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Traditionnellement, les employés fidèles sont mis à l'honneur lors des assemblées de district. Hier à Corcelles-Cormondrèche, huit membres ont été félicités: MM. Charles Javet, Vincenzo Rizzo, Antonio Rizzo pour respectivement 55, 25 et 20 ans d'activité aux Caves du Château d'Auvernier, M. Louis Curty, 35 ans, Mme Gilberte Curty, 30 ans, MM. Paul Cornu, 15 ans, Pierre-André Gaille, 10 ans et René Gaille, 7 ans, tous employés à la Société d'agriculture à Saint-Aubin.

LA SAUVEGARDE DES ZONES AGRICOLES

Répondant à une question, M. Jacques Béguin, conseiller d'Etat a donné des précisions quant à la loi sur l'aménagement du territoire. Notre canton possède heureusement des réserves suffisantes en zones industrielles. Quant aux terres d'assolement qui devront atteindre 8200 hectares, des surfaces seront réservées tant en plaine que dans les montagnes. Il va sans dire que toutes les cultures ne pourront être prévues dans chacune des zones. La loi obligera chacun à être économe dans l'utilisation du sol et évitera à l'avenir un gaspillage trop souvent constaté jusqu'ici.

UNE FORÊT MALADE ET VIEILLE

Le chef du Département de l'agriculture et de la viticulture a ensuite parlé des forêts. Certaines personnes critiquent les augmentations de surfaces enregistrées ces dernières années. Certes, la forêt progresse, prenant pied dans des terres marginales ou dans des terrains qui ne sont plus cultivés, alors qu'un coin défriché doit automatiquement être replanté ailleurs. Les statistiques ne donnent toutefois pas un reflet exact de la situation, des lopins étant aujourd'hui répertoriés alors qu'ils ne l'étaient pas il y a quelques années.

La loi fédérale qui date de 1902 sera certainement révisée prochainement avec un assouplissement pour la compensation après défrichement.

En ce qui concerne la maladie des forêts, problème qui préoccupe les autorités à tous les échelons, il faut admettre

que les causes véritables comme les conséquences qui en découleront restent encore inconnues. Berne a pris des mesures improvisées qui ne donnent pas satisfaction, le problème sera empoigné énergiquement dans un proche avenir.

La forêt n'est pas seulement malade, elle souffre aussi des affres de la vieillesse. Le bois n'est plus une matière très recherchée, celui de notre pays est difficile à écouler, son prix ne pouvant être concurrentiel avec celui d'autres nations. En 1981, le rendement des forêts s'élevait à 9,5%, il était de 3,6% en 1982, de 1,4% en 1983 et il risque fort d'être négatif pour l'année dernière. Les forêts vieillissent, faute d'être exploitées et, souligne le conseiller d'Etat, on peut parler de la misère des forêts mais également de la misère des propriétaires de forêts. Les communes tiraient jusqu'ici des recettes intéressantes de ces biens qui leur font cruellement défaut actuellement. Quant aux propriétaires privés, ils risquent fort de négliger une exploitation qui n'est plus d'aucun rendement.

CHAMBRE CANTONALE: UN BON DÉPART

La Chambre cantonale d'agriculture a commencé son activité le 1er août 1984. Son directeur, M. Walter Willener, annonce fièrement que d'heureux résultats ont déjà été enregistrés. L'ancienne société cantonale se préoccupait principalement des intérêts des membres des sociétés de district alors que la Chambre a déjà accueilli dans ses rangs les représentants d'une vingtaine d'organisations déployant une activité agricole. Tous les professionnels sont maintenant réunis sous le même toit et le bloc ainsi formé a plus de poids pour sauvegarder les intérêts du monde agricole. Les responsables ont constaté une augmentation accrue de leurs tâches, les projets sont nombreux (celui notamment de la création d'un service juridique), d'où la nécessité d'étudier prochainement le financement, composé principalement aujourd'hui par les cotisations des membres. Les agriculteurs ont à leur disposition un instrument de travail des plus valables, ils ne manqueront certes pas de le prendre en charge.

Après les débats, un repas a été servi à tous les participants dans un restaurant de Corcelles.

RWS

PUBLICITÉ



Romantique...

L'Aiglon dont Monsieur Bourgeois a fait la star des grands moussoux. Dîner en duo, souper aux chandelles, soirée TV: la mignonnette est la juste mesure des bons moments de la vie. En mignonnettes, tripack de 2 dl.

LA TRADITION DU VIN
Bourgeois
DEPUIS 1790

Le vin en toute confiance.

IAN, industrie aéronautique du Val-de-Travers La fin des hélicoptères

Le 31 octobre 1983, Tornos-Fleurier fermait ses portes et une centaine d'ouvriers se trouvaient au chômage. Un Allemand, porteur d'un projet mirifique, laissa entendre qu'il allait racheter l'entreprise, ainsi que l'ancienne usine d'ébauches et construire une halle de montage dans la zone industrielle de Buttes. Il était question de fabriquer des hélicoptères d'un nouveau genre. En vue, des centaines d'emplois. Faute d'argent, le projet a capoté avant même le décollage. Le 18 février prochain, à Fleurier, les actionnaires de IAN, Industrie aéronautique de Neuchâtel, au Val-de-Travers, sont convoqués pour analyser la situation financière et discuter de la dissolution de la société. Ça ressemble bigrement à la fin des hélicoptères...

Ces hélicoptères que le promoteur allemand voulait faire fabriquer au Val-de-Travers possèdent deux hélices controgiratoires. Ils ont été mis au point en 1974 et testés pendant plus de 2000 heures. Ils volent bien et se pilotent facilement. Mais ils n'intéressent personne. En tout cas pas les financiers.

Pour mener à chef son projet, le promoteur allemand, surnommé «Herr Fritz Rotor» par Claude Montandon dans sa revue de fin d'année, devait réunir cent ou deux cents millions de francs...

L'affaire traîne. Finalement, et à grand peine, les premiers 50.000 francs furent trouvés pour constituer, le 20 décembre 1983, une société anonyme baptisée IAN. Le Conseil d'administration ouvrit un bureau dans les locaux de Fleurier-Watch, et engagea une secrétaire qui se retrouva rapidement au chômage.

En mai de l'an dernier, le promoteur, M. Heydecke, confirma au président de commune J.-C. Geiser son option d'implanter une industrie aéronautique au Val-de-Travers. Mais, car il y a un mais, il expliqua aussi que le problème financier n'avait pas été résolu. Rien n'a changé aujourd'hui. Dans son édition du 25 janvier, la «Feuille officielle suisse du commerce» publie une annonce d'IAN. Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le 18 février prochain dans les bureaux d'un notaire fleurisais. Deux points à l'ordre du jour: analyse de la situation financière et proposition de dissolution...

Ce n'est pas demain que les hélicoptères du père Noël bourdonneront dans le ciel vallois. Les hérons ont encore de beaux jours devant eux. (jic)

Carnet de deuil

LES BAYARDS. — De nombreux Bayardins ont rendu les derniers honneurs à Mme Marguerite Jeanneret, décédée dans sa 71e année, après une longue maladie. La défunte avait élevée trois filles. Elle était veuve depuis 1973, du dernier charbon des Bayards.

— Dimanche soir, M. John Huguenin, pensionnaire du Home des Bayards, s'est éteint dans sa 92e année. C'était le doyen des hommes de la commune. (Imp.)

Décès

NEUCHÂTEL
Mme Germaine Jaques, 1899.

SAINTE-AUBIN
M. Ewald Graber, 1895.

LES BAYARDS
Mme Hélène Chédel, 65 ans.

LA CÔTE-AUX-FÈES
M. William-Arnold Leuba, 80 ans.

cela va se passer

RTN en direct de Montmolin

Le journal décentralisé de RTN entre 12 h. 15 et 12 h. 45 sera diffusé mercredi 30 janvier du bureau de l'administration communale à Montmolin. Les invités sur le plateau de la radio locale seront MM. Georges Jeanneret, président de commune, Jean Pellegrini et Fritz Imhof, deux habitants du village depuis longue date. Au cours de cette émission il sera abordé plusieurs thèmes propres aux préoccupations et à la vie du village.

RTN s'écoute sur 90,4 MHz en FM (ouc) stéréo ou par le téléseuil sur 103,2 MHz. (Imp.)

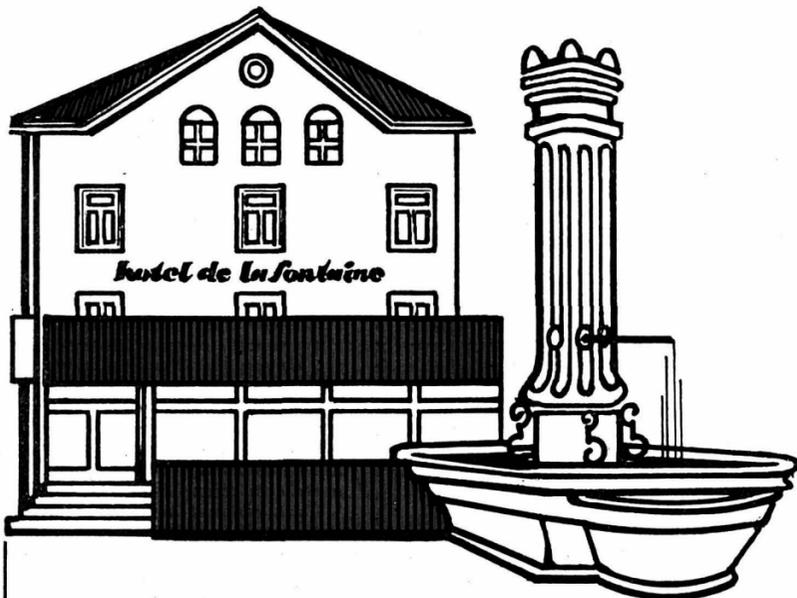
La soirée scolaire des Verrières

La soirée scolaire des Verrières se déroulera le vendredi 1er février à la grande salle, dès 20 heures. Outre les écoliers et le corps enseignant, le comité des Fêtes d'Hauterive y participera, de même qu'une classe de ce village. On se souvient que les Hauts-Vallonnières avaient été invités à présenter leur localité lors des fêtes d'automne.

Au programme: projection d'un film rappelant cet événement, chants, théâtre et buffet froid ouvert à la population. Le produit de ce repas sera versé dans la caisse des camps de ski. (Imp.)

Suite des informations neuchâteloises

27



HOTEL DE LA FONTAINE

SAINT-IMIER, Place du 16-Mars, ☎ 039/41 29 56

Jeudi 31 janvier

RÉOUVERTURE OFFICIELLE

Bienvenue

Chacun a encore en mémoire le tragique incendie qui a totalement détruit notre restaurant et rendu inhabitable l'ensemble de notre hôtel, dans la nuit du 6 août 1984. Grâce à Dieu il n'y eut que des pertes matérielles à déplorer.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les personnes qui directement ou indirectement nous ont aidés matériellement et moralement à supporter cette catastrophe.

Grâce aux différents corps de métier, au bureau d'architecture Gianoli, par son collaborateur Monsieur Lachat,

et à la collaboration efficace et dévouée de Monsieur Remo Giovannini, les travaux d'évacuation et de rénovation touchent aujourd'hui à leur fin. Les habitués de notre établissement retrouveront leur restaurant pizzeria tel qu'ils l'auront quitté la dernière fois. Tout y a été fidèlement reconstitué.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à nouveau à l'Hôtel-Pizzeria de la Fontaine et pour fêter sa réouverture nous vous offrirons l'apéritif jeudi 31 janvier 1985 de 17 à 19 h.

Au revoir à la Fontaine.

Erica et Enzo Vitolo, propriétaires



Maisons qui ont participé aux travaux de rénovation et fournisseurs de notre établissement

**Fontana +
Giovannoni SA**

Saint-Imier
Maçonnerie - Carrelages

Paul Steiner

La Chaux-de-Fonds
Constructions métalliques

P. Niggli & Cie

Saint-Imier
Menuiserie

R. Colombo

Saint-Imier
Vitrerie

Jean-Claude Richard

Saint-Imier
Ferblanterie
Installations sanitaires



LA SEMEUSE
LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...

W. Achermann & Fils

Saint-Imier
Revêtement éternit

**Société
des Forces Electriques
de La Goule**

Saint-Imier
Installations électriques

Sécuriton

Zollikofen
Installation sécurité (incendie)

G. Bernasconi

La Chaux-de-Fonds
Etanchéité

Uberto AG

Lupfig-Birrfeld
Chauffage électrique

Paerli Klima

Bienne
Ventilation

R. Gafner

Le Locle
Congélateur
Installations frigorifiques

A. Rochat SA

Cernier
Agencement de cuisine

Lamelcolor

Estavayer-le-Lac
Volets roulants

Griesser

Neuchâtel
Stores toile

Bourquin Décoration

Saint-Imier
Tapis et revêtements

Reppisch-Werke AG

Dietikon
Portes intérieures

A. Perrin

Neuchâtel
Plafonds synthétiques

Gartenmann

Lausanne
Plafonds métalliques

R. Giovannini SA

Saint-Imier
Sablage - Peinture - Ebénisterie

P. Tanner

Sonvilier
Agencement - Ebénisterie

Born SA

Saint-Imier
Installations électriques

J.-Jacques Oppliger

Fenin
Ameublement

Mobilière Suisse

Assurances

F. Rubin

Saint-Imier
Eaux minérales

Laiterie Demont

Saint-Imier

Zanella Frères

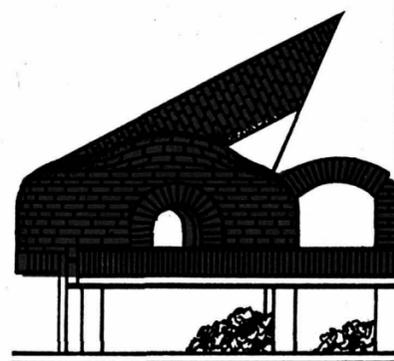
Saint-Imier
Combustible

Cardinal

Coop Centre

Services techniques

Saint-Imier
Cuisson au gaz



pizzeria chez ENZO

JURA BERNOIS

la voix d'une région

Asuag-SSIH: la FTMH aimerait être renseignée Quel sera le sort des 11.000 employés ?

Un nouveau chapitre a commencé dans la vie du groupe horloger Asuag-SSIH, créé il y a un peu plus d'un an au terme d'une fusion. Le Vaudois Pierre Arnold, 63 ans, ancien PDG de la Migros, a été appelé à la tête du groupe. Les banques, qui ont injecté plus d'un milliard de francs dans l'entreprise lors de la fusion, diminueront leur participation au cours des deux prochaines années de manière à posséder moins de la moitié du capital-actions. Une seule question demeure sans réponse mardi: quelles seront les conséquences de ce nouveau démarrage pour les quelque 11.000 travailleurs du groupe? La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) espère être renseignée avant la conférence de presse qui fournira peut-être la réponse manquante jeudi à Bienne.

Peter Graf, porte-parole du syndicat, a expliqué mardi à AP que la FTMH n'était pas encore en mesure de juger les conséquences des décisions prises par le Conseil d'administration d'Asuag-SSIH. Pierre Graf est persuadé que la FTMH en saura plus avant la conférence de presse. Il a été frappé par le fait que le communiqué de presse que le groupe horloger a diffusé lundi soir n'abordait pas le sort des employés.

Faisant allusion à la nomination de Pierre Arnold, le porte-parole a expliqué que la FTMH ne croit pas que l'identité de la personne se trouvant à la tête du groupe soit primordiale. Ce qui compte avant tout pour le syndicat, c'est que la restructuration ne se fasse pas au détriment des employés. La FTMH est favorable à la plus grande indépendance possible des différentes entreprises du groupe. (ap)



Pierre Arnold (à droite) et Nicolas G. Hayek (à gauche) sont les nouveaux hommes forts de l'industrie horlogère suisse. Ils sont à la «tête» du groupe Asuag-SSIH, dont on voit ici le siège principal à Bienne: le sort des 11.000 employés est en partie entre leurs mains. (Photo Keystone)

Interpellation du député radical Beat Gerber, de Tramelan Tunnel du Pierre-Pertuis pour la Transjurane

Le député radical Beat Gerber de Tramelan, avait interpellé le canton en septembre dernier au sujet du tracé de la Transjurane. Il demandait au Conseil exécutif s'il était toujours convaincu du bien-fondé du tracé passant par un tunnel sous Pierre-Pertuis et s'il était toujours disposé à défendre ce tracé.

Dans sa réponse, le gouvernement bernois rappelle qu'en octobre dernier, le Conseil national a décidé d'intégrer la Transjurane en tant que N16 dans le réseau des routes nationales.

Le tronçon a été défini par les points fixes suivants: Boncourt - Porrentruy - Delémont - Moutier - Tavannes - Bienne. «L'élément essentiel de la décision prise est le fait que le tronçon devra expressément passer par Tavannes», souligne l'exécutif cantonal bernois.

Et d'ajouter, plus loin, que le projet général, qui doit encore être approuvé par le Conseil fédéral, sera conçu de telle manière que l'enlaidissement du paysage redouté par les partisans du tunnel ne dépasse pas les limites du tolérables. (cd)

Championnat d'haltérophilie de Tramelan Avec les anciennes gloires



Des retrouvailles pour ces anciens «craks» de gauche à droite: J.-C. Steiner, Michel Froidevaux (ancien président, coach, entraîneur, etc.), Denis Miserez (champion suisse 1973), Vittorio Baldelli (ancien membre du comité). (Photo vu)

Après plusieurs années d'absence, le championnat local, réservé aux anciens gloires et anciens membres ou membres et amis de l'Halté-Club de Tramelan, a repris ses droits.

Il y a eu une belle participation pour cette reprise où les concurrents étaient répartis en deux catégories.

Les licenciés tiraient entre eux alors qu'une catégorie était réservée aux non-licenciés. Ce qui ne pouvait que donner du piment à cette compétition.

On a pu donc revoir d'anciens champions suisses, que ce soit sur le plan cantonal ou Suisse. Ces anciens levedes de fonte, après une absence d'une dizaine d'années, n'ont pas craint de se mouiller à nouveau dans une manifestation où l'esprit sportif a prédominé sur le côté compétition.

C'est à la halle de gymnastique qu'avait lieu cette rencontre suivie par des amis et amateurs de ce sport.

Les résultats suivants ont été enregistrés:

Catégorie licenciés: 1. Michel Tschan; 2. Eric Schöenberger; 3. Marco Vettori; 4. Tarcisio Vettori; 5. Renato Mathez.

Catégorie non-licenciés: 1. Denis Miserez; 2. Michel Froidevaux; 3. Jean-Claude Steinegger; 4. Vittorio Baldelli. Champion local: Michel Tschan. (vu)

Amabilité = sécurité

SKS

Hôtel du Cheval Blanc à Renan Même sans enseigne... ça bouge enfin!



L'Hôtel du Cheval Blanc: réouvert avant la fin de l'année? (Photo hh)

Depuis un temps relativement long, l'Hôtel du Cheval Blanc présente un triste aspect de décrépitude et d'abandon. L'immense bâtiment fait bien morne figure au milieu de la localité. Ses fenêtres, à l'est, ayant fini par servir de cible à certains jeux de rue. A chaque fois qu'il changeait de propriétaire, on pouvait s'imaginer le voir revenir à un aspect plus décent, mais il n'en fut rien, chaque projet tombant dans le néant.

Or, depuis novembre dernier, une entreprise de construction biennoise, Reifler et Guggisberg, s'en est rendue propriétaire et depuis un certain temps, une activité inhabituelle règne dans ce bâtiment.

Ça bouge enfin! On le vide petit à petit; le contenu disparaît, le contenant reste. Il semble que le projet soit très important et devrait pourvoir au tourisme de la région.

Si le village est largement doté de cafés-restaurants, il manque cependant, comme les localités voisines, de grandes salles de réceptions et d'installations hôtelières conséquentes, puisqu'on y compte que sept lits.

En gros, le sous-sol comprendra des grandes salles et un bar, le rez-de-chaussée: cuisines, café, restaurant et c'est au premier qu'on prévoit plusieurs chambres d'hôtel très modernes dont certai-

nes pour handicapés. Un appartement pour gérants et des chambres de personnel seront aménagées au deuxième étage. A l'est de l'entrée principale, on prévoit une autre entrée avec lift, desservant spécialement les deux étages supérieurs. Quant à l'aile est du bâtiment, elle restera pour le moment en suspens.

Les travaux devraient aller bon train puisqu'on prévoit l'ouverture avant la fin de l'année.

Et pour qu'il n'y ait pas atteinte au patrimoine, la très belle enseigne qui ornait l'angle sud-ouest de l'immeuble, devrait retrouver sa place. Pour l'instant elle met en litige la commune et un précédent propriétaire.

Le centre du village prendra certainement un aspect plus attrayant avec la rénovation de cet hôtel. (hh)

A la municipalité Quelques échos

Une statistique établie par secrétaire communal, M. D. Oppliger, permet de constater la stabilité du nombre d'habitants dans la commune de Renan. Tout comme l'année dernière au début de janvier, on compte 812 habitants, plus 98 résidents (99 en 84) dont la grande partie demeure au Centre professionnel pour handicapés et au Christofferus. Il va de soi qu'il y a eu quelques fluctuations durant l'année mais elles fluctuent au même nombre.

Une courte rétrospective de 84 démontre que le Conseil a siégé 36 fois et a traité 695 points principaux. La rénovation du collège n'était évidemment pas le moindre sujet dans ses préoccupations.

Le problème de la décharge publique présente un important point noir puisque le Conseil exécutif a rejeté le recours de la commune. La solution reste à trouver.

Le projet d'un chemin forestier, à l'Endroit, depuis la limite communale de Sonvilier, a été approuvé par le Conseil sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.

Le poids public a subi une réfection complète et de nouveaux tarifs sont appliqués depuis le 1er janvier de cette année.

Sujet préoccupant pour la commune depuis déjà pas mal de temps, le manque presque total de places de parc à proximité du cimetière, qui pose de gros problèmes de circulation lors de cérémonies. Une place a été piquetée et le mode de financement reste à étudier.

En novembre, le Conseil donnait son accord pour une nouvelle fraiseuse pour le village.

Précisons encore qu'un nouveau cantonnier a été nommé en la personne de M. Bernard Tschäppät. (hh)

Budget de la Direction des travaux publics Croissance zéro

Le programme de construction de routes prévu pour 1985 entraînera des frais d'un total de 75 millions de francs. Ainsi, pour la troisième année consécutive, le budget de la Direction des travaux publics, approuvé par le gouvernement bernois lors de sa dernière séance, atteint la même somme.

Les deux années précédentes, cependant, les dépenses prévues dans le plan financier avaient chaque fois été réduites de 25 millions de francs. Une dépense supplémentaire de 17 millions de francs est prévue pour l'entretien des routes ainsi qu'une autre de 1,2 million de francs pour les constructions hydrauliques du canton.

Un crédit total de 47 millions a été octroyé pour la construction de tronçons de routes spéciaux. Il en sera utilisé 8 millions pour l'aménagement de la route Interlaken - Innertkirchen - Grimsel, 5,5 millions pour le contournement de Frutigen et 8,5 millions pour l'amélioration de la liaison Frutigen - Adelboden par le tunnel de Linterfluh.

Une somme de 19,1 millions de francs est également portée au compte tronçons de routes spéciaux, dont 16 millions pour la poursuite des travaux sur l'autoroute T 6 Schönbühl - Lys, ainsi que 3,3 mil-

lions pour le tronçon Bienne - Sonceboz - Tavannes.

Les 28 millions affectés au renouvellement et à l'aménagement du réseau des routes cantonales sont répartis en parts à peu près égales entre les quatre arrondissements d'ingénieurs chef. (oid)

L'Union synodale Berne - Jura La famille en question

Le premier dimanche de février est toujours un «dimanche pas comme les autres» dans l'Union synodale réformée des cantons de Berne et du Jura.

Très souvent des laïcs prêchent, divers groupes d'enfants ou de jeunes apportent leur contribution au culte dominical dans la perspective d'un sujet commun à toute l'Eglise.

Ce 3 février prochain, on évoquera «la famille en question», de l'Oberland jusqu'en Ajoie. Cette rencontre des générations doit permettre, selon le vœu des autorités de l'Eglise, «d'atténuer le manque d'assurance généralement constaté quand il s'agit de dire ce qu'est et ce que peut être la famille». (spp)

Motion du député PDC biennois Claude Gay-Crosier Encouragement de l'activité politique au sein des partis

Selon le député pdc biennois Claude Gay-Crosier, «le public averti se demande depuis déjà de nombreuses années si l'Etat doit encourager l'activité politique, particulièrement au sein des partis du canton de Berne et si oui, dans quelle mesure?»

De son côté le Conseil fédéral est actuellement chargé de présenter un catalogue complet des mesures possibles dans le cadre de la Constitution actuelle et destinées à soutenir les partis. Enfin, dans le canton de Berne, des représentants des partis pdc, prd, pse et udc ont étudié le problème de près au cours des derniers mois.

Selon le député biennois, le résultat de ces travaux est un catalogue de mesures

possibles qui sont toutes acceptables dans le cadre de la Constitution actuelle».

Face à cette situation, le démocrate-chrétien biennois prie le Conseil exécutif de formuler des propositions et de prévoir leur application dans un délai d'un an. Réponse du gouvernement bernois: il fera des propositions, mais il ne promet rien quant à l'ampleur des mesures et quant aux délais.

Le Conseil exécutif bernois se dit conscient de la position centrale qu'occupent les partis politiques dans le système démocratique. «Les partis ne sont pas seulement les agents de l'affrontement politique avec les hommes et les programmes qu'ils présentent, mais ils

jouent également un rôle important d'intermédiaire entre l'Etat et le citoyen», précise-t-il.

Pour ces raisons, et pour d'autres, le Conseil exécutif soutient les efforts déployés pour encourager le travail des partis. Cependant, il rappelle que les partis constituent des associations à but politique, mais qu'ils ne sont mentionnés ni dans la Constitution, ni dans la loi. Ainsi, diverses aides nécessitent des bases légales.

Quant aux répercussions financières d'une aide aux partis politiques, elles doivent être chiffrées avec précision et inscrites, le cas échéant, au budget et au plan financier.

LOISIRS

Jeudi
31 janvier 1985
à 20 heures
Salle du 1er étage de
l'Ancien Stand

GRAND LOTO

du Football-Club La Chaux-de-Fonds

4 cartons
Abonnements Fr 10.-
pour 24 tours
48 tours seront joués
(1er tour gratuit) 1988

L'Auberge des Rochettes
est fermée
Vacances annuelles



VENDREDI 1er FÉVRIER 1985
à 22 heures

Inauguration du nouveau Super

«Light - Show»

avec MYRIAM BÉGUELIN

Free Disco Queen 1983-1984
et The Neuchâtel City Breakers

Entrée libre 06-17545

Abonnez-vous à L'Impartial

DEMAIN

10 %

dans les

DROGUERIES

(articles réglementés et nets
exceptés) 13603

Saint-Imier - Salle des spectacles
Jeudi 31 janvier 1985 - Dès 20 heures

match au loto
de la Société de tir

30 tournées à 4 quines d'une valeur de Fr. 200.-
4 cartons de Fr. 100.-
Sans majoration du prix des cartes
2 cartes pour Fr. 1.- - 4 cartes pour Fr. 2.-
Dernier match au loto de la saison

6-120111

HÔTEL DE FRANCE
Villers-le-Lac
France
0033 81/43 00 06

M. et Mme Yves DROZ informent
leur fidèle clientèle de la
RÉOUVERTURE
de leur restaurant
LE 1er FÉVRIER 1985
Nouvelles spécialités 91-60013

SPECTACLES

Hôtel de l'Ours, Cortébert
SAMEDI 2 FÉVRIER 1985, à 20 h. 30

Concert exceptionnel

donné par

la Fanfare de la Cave
du Mandement

Entrée gratuite, ambiance assurée
pour tous les goûts !!!

Bungalows vacances au Tessin
Maisonnettes et appartement pour
vacances à Caslano au lac de Lugano. A
partir de Fr. 15.- par personne. S'adres-
ser à Beltrami M.D., via Ciseri 6,
6900 Lugano. 24-328

HÔTEL DU SAPIN
Les Breuleux

Vendredi 1er février
match au cochon
dès 20 heures - Inscription Fr. 16.- 2582

Restaurant des Combettes

«Le Galetas»
Les après-midi: CRÊPES

Mario Gerber - ☎ 039/28 34 14
Parc autos ouvert. Fermé le lundi. 1944

Maigrir !

Mme RIARD vous propose un moyen de
résoudre votre problème de poids. Perte de
5 à 8 kilos en 13 jours. Stabilité garantie.

☎ 021/24 75 80 - 38 21 02. 22-1220

VOYAGES

WITTWER

Neuchâtel

Après de toutes les
agences de voyages

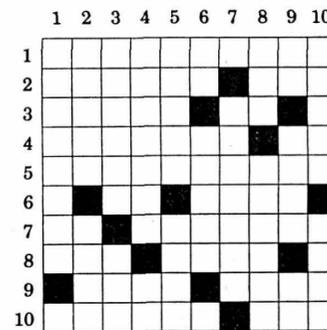
Côte d'Azur
Vacances à Cannes

7 jours, du 18 au 24 février

Voyage + chambres avec bains + demi-pension

Fr 566.- 28-68

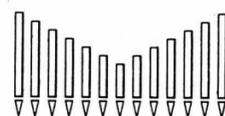
MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT. - 1. Tas de cailloux. 2. Sifflet pour imiter le cri d'animaux; Patrie de patriarche. 3. Ville d'Italie; Entre trois et quatre. 4. Etablissement industriel; Temps. 5. Pâte de sucre pour dessert. 6. Conjonction; Rivière et département. 7. Simple; Enlève des yeux d'arbre. 8. Aussi fou; Charge de solipède. 9. Descend du Caucase; Aime ce qui est en vogue. 10. Ville de Mésopotamie; Casse les pieds.

VERTICALEMENT. - 1. Aurait besoin d'une cure d'amaigrissement. 2. Racine vomitive d'arbrisseau; Quelque chose à ne pas perdre. 3. Amoureuse; Bas peuple. 4. Sert à couper l'ongle du cheval; Bon pour le chien. 5. Crier comme un cerf; Ils sont publiés. 6. Article; Partie d'intestin. 7. S'enlève aux fruits. 8. Est la même pour tous; Blé. 9. Pénétré; On y bosse pour des prunes; Mot liant. 10. Utile au chirurgien; Finit dans la mer du Nord.
(Copyright by Cosmopress 2340)

L'annonce, reflet vivant du marché



Société des Concerts d'orgue
La Chaux-de-Fonds

Vendredi 1er février 1985 à
18 heures, Hall d'entrée de
la Salle de musique

VERNISSAGE

de l'exposition des œuvres (dessins, mobiles, sculptures, etc.) réalisés par plusieurs classes des écoles primaires et secondaires dans le cadre du concours organisé par la Société des concerts d'orgue sur le thème «Jean-Sébastien Bach et l'orgue».

Entrée libre - Exposition ouverte jusqu'au 10 février,
de 17 h à 18 h 30. 2226

En toute saison, **L'IMPARTIAL**
votre source d'informations

- Des gens prévoyants, commenta Robert. Ils voulaient avoir chaud. Ils étaient bien ici, à l'abri du vent... mais sans doute beaucoup d'humidité.»

Je me mis à rire: «On dirait que vous êtes un futur locataire.»

Il rit avec moi: «C'est qu'il me plaît à moi, ce cottage!»

- Mais il va faire nuit! dis-je soudain. J'éprouvais tout à coup le besoin de me sauver. Robert se tenait entre la porte et moi, et j'eus une seconde de panique.

Je sortis vivement et il ne fit rien pour me retenir.

«Le jardin est à l'abandon», constata-t-il en stoppant devant une magnifique touffe de digitales. «Regardez-les! fit-il. Elles sont superbes.» Il se pencha et prit une poignée de feuilles. «Superbes et dangereuses, ajouta-t-il. Savez-vous qu'on les appelle aussi «les cloches des morts»?»

- Non, mais je sais qu'elles contiennent du poison.

- On les utilise en pharmacie et les médecins les apprécient. Curieux, car elles sont capables de donner la vie... et de permettre la mort. Avez-vous remarqué aussi ces beaux ifs? Et pourtant de combien de morts sont-ils responsables depuis les centaines d'années qu'ils sont là? Saviez-vous que leurs feuilles contiennent un poison mortel qu'on ne trouve nulle part ailleurs?

- Vous avez l'air d'avoir beaucoup étudié les poisons?

- D'une certaine façon, oui. Lorsque j'étais jeune, j'avais un précepteur dont c'était la passion. Nous avons fait beaucoup de botanique ensemble. C'est là que j'ai appris combien nombreuses sont les plantes dangereuses.

- C'est une science bien utile.

- Très. A Ceylan, nous avons d'autres plantes... également mortelles. Les anciens

rois de Kandy étaient très experts dans le mixage des poisons. Ils avaient des variétés qui imprégnaient les gants, les bottes... les vêtements. Un léger frottement, une seule petite piqûre, et c'était la fin. C'est très intéressant, je vous assure.

- Mais guère utilisable dans la vie courante, excepté bien entendu...

Nous étions très près l'un de l'autre dans ce jardin clos et l'immobilité silencieuse qui nous entourait devenait angoissante. Je ressentis une sorte d'appréhension... Plus tard, je compris que c'était une prémonition.

Je frissonnai imperceptiblement mais Robert le remarqua.

- Vous avez froid, dit-il. Sa voix avait changé. Elle était presque tendre, et cela m'émut curieusement. C'était comme un charme qu'il jetait sur moi.

- Venez, reprit-il, repartons. Il fera bientôt trop sombre. Vous ne voulez pas que nous nous perdions dans la forêt?

- Cela ne risque guère de m'arriver, dis-je. Je connais mon chemin.

- C'est toujours bon de connaître son chemin», remarqua-t-il. Il glissa son bras autour de ma taille, mais comme je me dégageais vivement, il se remit à rire.

Je hâtai le pas et nous rejoignîmes les chevaux. Nous reprîmes la route de la maison.

Le lendemain, la voiture nous conduisit tous les trois à la gare et, par le train, nous allâmes à Londres. Un cab nous mena à Harlet Street.

Robert Shaw resta assis avec moi pendant deux heures dans le salon d'attente. Je crus que mon père ne reparaitrait jamais. Nous ne parlâmes pas beaucoup. Du moins Robert comprit que je n'en avais pas envie. En réalité, il se révéla très différent de l'homme arrogant, sûr de lui, qui avait fait sur moi une telle

impression que je ne pouvais le chasser de mon esprit.

A la fin, on nous appela.

Mon père n'était pas dans le cabinet de consultation.

«Il se repose à côté, dit le docteur. L'examen a été épuisant pour lui.»

Le docteur connaissait Robert Shaw et ce fut ce dernier qui me présenta comme la fille du malade.

- J'ai de graves nouvelles à vous donner, déclara le spécialiste. Ses poumons sont très atteints. Il ne vivra pas plus de six semaines... peut-être deux mois tout au plus.

Je retins ma respiration. Une immense peine me submergea. Ainsi, j'avais retrouvé mon père pour le perdre à nouveau.

Robert Shaw, qui était assis auprès de moi, prit ma main et la serra. Pour la première fois, je lui fus reconnaissante d'être là.

- Il a besoin d'un traitement spécial qu'il lui sera impossible de suivre chez lui, poursuivit le docteur. Aussi, je vais le prendre dans ma clinique où je le garderai en observation. Mais n'attendez pas une grande amélioration. Nous ferons de notre mieux car il y a eu des découvertes importantes ces derniers temps... Qui sait... Seulement, mademoiselle Ashington, je ne veux pas vous donner de faux espoirs. Nous ferons le nécessaire pour qu'il ne souffre pas et que ses derniers jours soient aussi confortables que possible.

Je me levai. Robert m'imita. Il prit mon bras et on nous mena vers mon père.

Celui-ci souriait. Il savait qu'il irait dans la clinique. Il s'y était attendu.

- Je viendrai souvent t'y voir, dis-je.

- Chère Sarah, cela me rendra très heureux.

Une voiture vint le chercher et nous l'accompagnâmes afin de l'aider à bien s'installer. Robert nous laissa seuls un moment et

nous bavardâmes comme si de rien n'était. Mon père cherchait à me rassurer, c'était visible et je me prêtai à son jeu. Robert revint avec des livres et des journaux qu'il avait achetés, et nous quittâmes la chambre ensemble.

Pendant le reste du voyage, il ne dit rien. Assis en face de moi, il me regardait avec une sorte de compassion discrète.

J'étais contente que nous soyons seuls dans notre compartiment et ce fut juste avant d'arriver à la gare de Epleigh que Robert se pencha vers moi, me toucha doucement la main et dit: «Vous avez été merveilleuse.»

Mes lèvres se mirent à trembler et je détournai la tête.

C'est extraordinaire comme on accepte facilement le bouleversement des habitudes et comme une nouvelle routine s'installe aisément.

J'allai donc souvent à Londres voir mon père, presque un jour sur deux. Parfois une tante, ou les deux, venaient avec moi. Robert aussi. Il n'habitait plus la Grange mais y gardait sa chambre pour y coucher quand il voulait. Il s'était installé dans un hôtel de Londres d'où il pouvait vaquer à ses affaires. Souvent, nous nous retrouvions auprès de mon père et il m'accompagnait au retour.

Les tantes avaient été stupéfaites par la maladie de mon père. Tante Martha considérait cela comme un affront personnel puisque tous ses plans étaient déjoués. Elle avait rêvé de réceptions importantes, songé à inviter des familles de la région ayant des filles à marier. Ma mère n'était plus là. Céilia avait agi de façon inadmissible et disparu. Elle nous avait écrit d'un hôtel de Southampton, disant qu'elle partait à l'étranger avec une cousine et que, dès son retour en Angleterre, elle nous communiquerait son adresse. Mais tante Martha était déçue.
(à suivre)

CANTON DU JURA

la voix d'une région

Drogues dures devant le Tribunal correctionnel de Delémont Plutôt le pénitencier que la perche éducative...

A vingt-deux ans, B. a choisi le pénitencier plutôt que la perche que la justice était prêt à lui tendre. Hier devant le Tribunal correctionnel, B. affirmera qu'il s'en est sorti mais avec une nuance de taille: il n'a plus touché à la drogue parce que depuis octobre il est détenu en prison préventive. Il lui faudra beaucoup de volonté pour affronter le milieu carcéral, supporter des frais judiciaires qui s'élèvent à plus de 13.000 francs. D'autant qu'il a déclaré qu'il n'avait aucun projet d'avenir...

Son amie, assise elle aussi sur le banc des accusés, a abandonné la drogue et a obtenu une peine avec sursis.

B. est un enfant de Delémont. Un enfant qui sera élevé par ses grands-parents et qui connaîtra une enfance qui n'est pas étrangère aux problèmes qu'il va rencontrer dès son adolescence. Alors qu'il a 16 ans à peine, B. touche à la drogue, au H, puis aux amphétamines. Après sa scolarité, il ne travaillera que très irrégulièrement. A vingt-deux ans, B. s'est retrouvé sur les bancs de la justice avec un acte de renvoi d'une dizaine de pages, une santé très fragile...

On reproche à B. d'avoir pénétré dans un commerce appartenant à des proches. Il emportera 1500 à 2000 francs. D'avoir accepté des médicaments d'un ami dont il pouvait penser qu'il les avait dérobés.

Mais le plus grave, c'est incontestablement les infractions à la loi sur les stupéfiants. B. reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il a acheté 300 grammes de H, du LSD, 607 grammes d'amphétamines, 5 à 6 grammes de cocaïne, 193 à 200

grammes d'héroïne, 56 à 57 grammes de morphine. Le plus grave: l'acte de renvoi mentionnait la vente de 40 à 41 grammes d'héroïne, de 20 à 25 grammes de morphine. Le chiffre d'affaires réalisé était évalué à quelque 120.000 francs.

Quant à l'amie de B., P., on lui reprochait d'avoir vendu 5 grammes de morphine et d'avoir servi d'intermédiaire pour la vente de 20 grammes (ce qui est considéré comme une infraction grave). Sa culpabilité était toutefois nettement moins grave, d'autant que P. n'est plus dépendante de la drogue.

MANQUE DE VOLONTÉ, INCONSCIENCE

B. devait être jugé il y a plusieurs mois déjà. Mais le procès fut ajourné. B. sera arrêté dans le cadre de l'enquête du juge Tallat. En liberté, la justice le mettra en garde, mais B. commet de nouvelles infractions. Il sera arrêté en octobre dernier. Depuis, il était détenu en préventive. B. a bien tenté de s'en sortir. Mais il n'est jamais allé au bout de sa volonté pour rompre une fois pour toutes avec la dépendance. Ses tentatives volontaires vont échouer. Aux juges, il dira qu'il ne veut pas être placé dans une institution pour toxicomanes mais dira préférer le pénitencier.

A son amie, P., on reproche d'avoir vendu 5 grammes de morphine et d'avoir été l'intermédiaire de B. pour la vente de 20 grammes de morphine.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

De B., le procureur Albert Steuller dira que c'est un jeune homme de faible caractère, sans volonté. La vente de 60 à 65 grammes de drogue dures est très grave, puisque l'on admet qu'il y a mise en danger de la vie de vingt personnes à partir de 12 grammes. B. a agi sans scrupule, pour des motifs égoïstes et était pleinement conscient de la gravité de ses actes. S'il n'existe pas de circonstances atténuantes, il existe des circonstances aggravantes (vol), que ne peuvent pas atténuer des renseignements personnels du prévenu.

Le procureur demandera 3 ans de réclusion, tout en indiquant qu'il était prêt à suspendre l'exécution de la peine si B. acceptait d'être placé dans un établissement spécialisé pour toxicomanes.

L'avocat du prévenu estimera le réquisitoire du procureur très sévère. Car pour la défense, à l'exception de la vente d'héroïne et de morphine, les autres

infractions sont de simples contraventions (H, LSD) prescrites au bout de deux ans. Contrairement à ce qu'affirme l'expertise psychiatrique, l'avocat de B. estimera que son client devait être mis au bénéfice d'une responsabilité pénale restreinte, si l'on sait que c'est un grand malade, que l'héroïne entraîne la dépendance immédiate de l'individu. Enfin, B. a commis une partie des délits qui lui sont reprochés, alors qu'il était encore mineur.

JUGEMENT

Le tribunal, présidé par Pierre Lachat, va retenir tous les chefs d'accusation retenus contre B. Il reconnaît à l'inculpé une entière responsabilité pénale. Le cas est jugé très grave. La vente de 12 grammes de drogues dures est en effet passible d'une peine de prison de une année au moins et le TF admet que 12 grammes suffisent à rendre dépendantes de manière durable une vingtaine de personnes. Il reconnaît des circonstances atténuantes en raison de la jeunesse du prévenu et de son milieu familial qui n'est pas étranger aux problèmes qu'il a rencontrés. En conséquence, le Tribunal correctionnel a condamné B. à 2 ans et demie de réclusion, moins 116 jours de préventive, aux frais qui s'élèvent à 13.000 francs.

P., l'amie de B., est condamnée à 12 mois avec sursis pendant 2 ans. Le tribunal a estimé que sa culpabilité était nettement moins grave. Il a tenu compte du fait que P. n'a pas cessé de travailler, qu'elle ne touche plus à la drogue. La mesure de la peine est le minimum prévu par la loi pour infraction grave à la loi sur les stupéfiants. (pve)

Le coût du Parlement jurassien en 1984 Tout près du demi-million de francs

Si l'on prend en compte les séances plénières, les indemnités versées aux commissaires, le Parlement jurassien a coûté 458.190 francs en 1984. Les frais de déplacement se montent à 57.182 francs. Les séances du Parlement ont représenté une charge de 98.820 francs pour 19 séances, près de 230.000 francs pour les séances des groupes parlementaires.

Parmi les diverses commissions, c'est évidemment la commission de gestion et des finances qui s'est réunie le plus souvent et qui est donc «la plus chère»: 28.198 francs, pour 20 séances. (pve)

Travaux préparatoires de la Transjurane Commission pluridisciplinaire au travail

En réponse à une question écrite du député pdc Jean-Marie Allimann, le Département de l'environnement et de l'équipement précise qu'il n'a pas attendu les décisions du Conseil des Etats et du Conseil national en faveur de la Transjurane pour planifier et prendre toutes les mesures de sa compétence propres à en accélérer la réalisation.

C'est ainsi que depuis plusieurs mois, une commission pluridisciplinaire interdépartementale réexamine l'avant-projet de la Transjurane entre Porrentruy et Delémont, en tenant compte d'une part des données et directives les plus récentes en matière de protection de l'environnement et d'autre part de l'éventualité d'un prolongement de la ligne CJ de Glovelier à Delémont.

Le Gouvernement ne juge pas utile de créer une délégation intergouvernementale pour traiter du dossier. Il précise que les communes seront régulièrement informées. Les entreprises seront tenues au courant du volume de travaux qui sera programmé chaque année. (pve)

Commune des Bois Répartition des dicastères

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a fait la répartition des dicastères comme suit:

Administration, finances. - Police locale, relations publiques: Jean Louis Boichat, maire; suppléant, Jean-Jacques Donzé.

Instruction publique. - Membre de la Commission d'école, délégué à la Commission de l'école ménagère et à la Communauté scolaire Le Noirmont - Les Bois, Service dentaire scolaire, affaires culturelles: Daniel Hubleur; suppléant, Maurice Oppliger.

Forêts, sports. - Ferme de Sous-le-Mont, délégué au triage forestier et propriétaire des forêts, délégué à l'état-major des sapeurs-pompiers, relations avec les sociétés, piste Vita: Germain Jobin; suppléant, Léon Baume.

Bâtiments communaux, protection civile. - Collège, poids public, Fondation Gentil, halle de gymnastique, Maisons des instituteurs et du Cerneux-Godard, délégué à la protection civile et au Syn dicat d'initiative des Franches-Montagnes: Jean-Jacques Donzé; suppléant, René Cattin. (jmb)

Société suisse des employés de commerce et vente (SSEC) Vers la création d'une fédération jurassienne

Si les employés de commerce et vente des régions de Delémont et Porrentruy sont regroupés dans deux sections respectives, il n'en est pas de même des Franches-Montagnards qui sont affiliés soit à la section de La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Porrentruy ou Delémont. C'est en effet en 1971 qu'il a été décidé de dissoudre la section, que présidait alors M. Armand Saucy de Saignelégier.

A ce jour une septantaine de membres SSEC habitent les Franches-Montagnes, et de très nombreux collègues attendent la reconstitution d'une section. Ce sera chose faite, puisque tous les employés de commerce et de vente, du Haut-Plateau sont invités à une séance d'information le vendredi 1er février, à 20 heures à l'Hôtel du Parc-Gare à Saignelégier. M. Claude-Blaise Piguet, secrétaire romand de la SSEC, ainsi que des représentants des sections de Porrentruy et Delémont seront présents à cette importante assemblée.

DEUXIÈME ÉTAPE: CRÉATION D'UNE FÉDÉRATION CANTONALE JURASSIENNE

La reconstitution de la section des Franches-Montagnes renforcera donc les contacts de la SSEC dans les trois districts du canton et permettra du même coup de mettre sur pied une fédération cantonale regroupant les membres SSEC. C'est ainsi que plus de 800 membres verront leur présence se renforcer

sur le plan cantonal d'une part et sur le plan romand d'autre part. Le secrétariat ouvert par la section de Delémont et environs au début de 1984 deviendra cantonal et contribuera à renforcer les liens professionnels et syndicaux des trois régions du nouveau canton.

La création de la fédération est prévue le vendredi 15 février à 19 heures, au Restaurant de La Demi-Lune, à Saint-Ursanne. (comm)

Economie: le ministre Beuret dans deux commissions fédérales

M. Jean-Pierre Beuret, ministre de l'économie publique, de la République et canton du Jura a été nommé par le Conseil fédéral membre de la commission fédérale pour le développement économique régional. Cette commission est présidée par le conseiller national Flavio Cotti, ancien conseiller d'Etat tessinois.

Le ministre jurassien a également été reconduit pour une nouvelle période de quatre ans dans ses fonctions de membre de la commission consultative pour les affaires économiques extérieures que préside le secrétaire d'Etat Cornelio Sommaruga

cela va se passer

Julos Beucarne à Delémont

Le 30 janvier à la Salle Saint-Georges de Delémont, Julos Beucarne demandera au public de le suivre dans sa «course en solitaire». Une course dans laquelle ce garçon ébouriffé - parce que sa tête est pleine de complaints et d'histoires - emmène le public dans son monde de poètes, de tendresse, d'écorchés vifs, mais aussi de gaieté. C'est du spectacle, de la musique, de la bonne chanson qui ne laisse personne insensible. (comm)

MERVELIER

Explosion

Lundi vers 18 h. 15, un fourneau à gaz d'une habitante de Mervelier a pris feu lors de sa mise en marche. Avec l'aide de voisins il a été transporté à l'extérieur où il explosa quelques minutes plus tard. L'explosion provoqua le bris de vitres des maisons avoisinantes. On n'ose penser aux conséquences si des personnes s'étaient trouvées à proximité même de l'appareil de chauffage lors de la déflagration.

Laurent Wenger
Maîtrise fédérale

Façade - Isolation

Granges 10, ☎ 039/28 24 66

MOUST-LUMIERE
Montandon & Co

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE
Installations - Réparations - Etudes - Projets - Devis
Crêtets 98
☎ 039/26 50 50 165570

Jeune famille avec 3 enfants et chien cherche à MONTREUX

COUPLE GARDIEN
(lui, jardinier, bricoleur avec expérience professionnelle, éventuellement travail partiel) ou

FEMME DE MÉNAGE
célibataire ou veuve, sans enfants, permis de conduire obligatoire. Vous serez bien reçu dans la famille si vous offrirez une certaine dévotion, honnêteté et loyauté. Joli appartement séparé, meublé, 2 pièces, cuisine, salle de bains, etc. à disposition. Si vous possédez un cœur d'or, bonne santé, écrivez svp sous chiffre 25-190 093 à PUBLICITAS, 6210 Sursee/Lucerne, ajoutant curriculum vitae et qualifications, références.

Accordéons
Piermaria

- La qualité
- Les conseils du spécialiste

Gilbert Schwab
distributeur exclusif
Daniel JeanRichard 35
Le Locle - ☎ 039/31 16 74 91-166

Publicité intensive
Publicité par annonces.

Confiserie
Frischknecht
Tea-Room

jeune confiseur(se)
trouverait place intéressante, à l'année.
Semaine de 5 jours. Entrée à convenir.
☎ 039/28 47 72

Bulletin de souscription

Veillez me considérer comme nouvel abonné de **L'IMPARTIAL**
dès le: _____ Je paierai par 3 - 6 - 12 mois*

Nom et prénom: _____

Domicile: _____

No - Localité: _____

Signature: _____

Prix d'abonnement:
3 mois: Fr. 43.- - 6 mois: Fr. 82.- - annuellement: Fr. 157.50

* biffer ce qui ne convient pas.
Compte de chèques postaux 23 325, La Chaux-de-Fonds

Ne pas payer d'avance, mais à réception du bulletin de versement
A retourner à «L'Impartial» - 2301 La Chaux-de-Fonds

FAVRE & PERRET S.A.
Manufacture de boîtes de montres

104, Rue du Doubs 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 23 19 83

engagerait pour sa production de boîtes acier

mécanicien
si possible avec connaissance C.N.

Prière de prendre rendez-vous par téléphone. 2363

DEMAIN
10 %
dans les
DROGUERIES
(articles réglementés et nets
exceptés) 13603

Entreprise de la place cherche à enga-
ger pour époque à convenir

comptable

Nous demandons une personne moti-
vée, capable de dominer tous les pro-
blèmes de comptabilité et des
salaires.

Nous souhaitons quelques années de
pratique et le sens des responsabi-
lités. Travail varié.

Prière de faire offre sous chiffre PP
2590 au bureau de L'Impartial

JE RÉPARE

consciencieusement, rapidement, pendules,
montres et réveils anciens et nouveaux. Ser-
vice à domicile sur demande.

Horlogerie ROCHAT

Rue Jardinière 41
☎ 039/23 75 00

Très grand magasin de pianos

neufs et occasions. Toute gamme de prix.

FERNAND KUMMER

Facteur de pianos
qualifié

DEVELIER

Entrée du village
Tél. 066 228671



14-363

Entreprise de parcs et jardins ayant plus de 30 ans d'activité
cherche, pour date à convenir,
un jardinier-paysagiste d'entretien
ainsi qu'
un paysagiste chef d'équipe
capable de traiter avec la clientèle.
Bon salaire, éventuellement possibilité de reprendre plus tard
l'entreprise.
Faire offres sous chiffres 93-30919 à ASSA, Annonces
Suisse SA, 2800 Delémont.

En toute saison,
L'IMPARTIAL,
votre source
d'informations



Maitres opticiens

von
gunten

Av. L.-Robert 23
☎ 039/23 50 44

Solution du mot croisé

HORIZONTALEMENT. - 1. Pier-
raille. 2. Appeau; Our. 3. Terni; Pi. 4.
Aciérie; An. 5. Pastellage. 6. Et; Eure. 7.
Un; Ebornne. 8. Fol; Anée. 9. Rion;
Snob. 10. Edesse; Tue.

VERTICALEMENT. - 1. Patapouf.
2. Ipéca; Nord. 3. Eprise; Lie. 4.
Rénette; Os. 5. Raire; Bans. 6. Au; Iléon.
7. Pelures. 8. Loi; Argent. 9. Lu; Agen;
Ou. 10. Erine; Elbe.

Magasin de décoration intérieure et ameublement,
situé à Neuchâtel, cherche pour début octobre

vendeur(se) expérimenté(e)

(âge désiré 30-40 ans).

connaissant à fond la branche de l'ameublement.

Nous demandons:

- certificat de capacité,
- contact aisé avec la clientèle,
- goût sûr dans la décoration in-
térieure,
- sens des responsabilités,
- capable de travailler seul.

Nous offrons:

- salaire en rapport avec les presta-
tions demandées,
- place sûre et attractive,
- soutien constant dans l'organisa-
tion de vente.

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de faire
leurs offres manuscrites avec curriculum vitae et
photo. Discrétion et réponse assurées.

Ecrire sous chiffre EZ 2343 au bureau de L'Impartial.



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS

La Commission de l'enseignement professionnel
met au concours le poste devenu vacant de

SOUS-DIRECTEUR à l'Ecole suisse de droguerie à Neuchâtel

Le titulaire sera responsable de toutes les questions d'orga-
nisation liées à la bonne marche du cours professionnel
supérieur et des cours obligatoires dispensés aux apprentis
droguistes; il sera appelé à collaborer étroitement avec les
associations professionnelles. Le titulaire sera également
chargé d'un enseignement dans des branches relevant de
sa formation de base.

Titre exigé:

- Diplôme universitaire ou formation professionnelle supé-
rieure dans le domaine scientifique ou dans celui de la
gestion d'entreprises.
- Au surplus, une formation pédagogique complémen-
taire est exigée (Ce complément de formation peut être
acquis en cours d'emploi).

Le titulaire doit être parfaitement bilingue, attendu que son
activité s'exerce dans les deux langues, allemand et fran-
çais.

Obligations et traitement: légaux.

Entrée en fonction:

Dès le 1er juin 1985 mais au plus tard le 1er août 1985.

Le cahier des charges et des renseignements complémen-
taires peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pierre Gin-
droz, directeur général du CPLN / Centre de formation
professionnelle du Littoral neuchâtelois, Maladière 84,
Case postale 44, 2000 Neuchâtel, ☎ 038/24 78 79.

Les postes mis au concours dans la fonction publique sont
ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes.

Formalités à remplir avant le 28 février 1985:

1. Adresser une lettre de candidature avec curriculum
vitae et pièces justificatives à la Direction générale du
**Centre de formation professionnelle du Littoral neu-
châtelois**, Maladière 84, Case postale 44, 2000 Neu-
châtel 7.
2. Informer simultanément de l'avis de candidature le
**Service de la formation technique et profession-
nelle**, Beaux-Arts 21, 2000 Neuchâtel.

87-584

AVIS MORTUAIRES

SAINT-AUBIN



Monsieur et Madame André Graber-Arm, leurs enfants et petits-enfants,
à La Chaux-de-Fonds;

Monsieur et Madame Jean-Louis Haesler-Graber, leurs enfants
et petits-enfants, à Sauges;

Monsieur et Madame Gérard Tercier-Graber, à Lausanne;

Monsieur et Madame Etienne Grounauer-Carlini, à Genève, et famille;
Madame Germaine Vuilleumier-Carlini, à La Chaux-de-Fonds;

Les descendants de feu Luigi Carlini,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du
décès de

Monsieur

Ewald GRABER

leur cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle,
grand-oncle, cousin, parent et ami que Dieu a repris à Lui dans sa 90e
année, muni des sacrements de l'Eglise.

SAINT-AUBIN, le 29 janvier 1985.

*Dieu est amour.
Jean 4 v. 16.*

L'enterrement aura lieu à Saint-Aubin le vendredi 1er février.

La messe de requiem sera célébrée à 14 heures, à l'église catholique
de la Béroche (place de la Gare).

Domicile mortuaire: Hôpital de la Béroche.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

212593

LE MAGASIN DE MEUBLES GRABER

rue de la Serre 116

**sera fermé jeudi 31 janvier
et vendredi 1er février
pour cause de deuil.**

212608

LA DIRECTION, LES CADRES ET LE PERSONNEL DE MONTRES TERIAM SA

ont le profond regret de faire part du décès de

Monsieur

Atilio MARTINETTI

père de Mademoiselle Ancilla Martinetti, notre fidèle collaboratrice.

La cérémonie funèbre aura lieu à Brione sopra Minusio.

2677

L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS NEUCHÂTELOIS ET JURASSIENS

a le pénible devoir de faire part du décès de de son membre

Monsieur

Jean-Marie NUSSBAUM

et très cher camarade.

2668

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE Philanthropique et Mutuelle de La Chaux-de-Fonds

a le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Jean-Marie NUSSBAUM

membre de la société depuis 1934.

212597

L'AMICALE DES CONTEMPORAINS 1905

a le pénible devoir de faire part
du décès de

Monsieur

Frédéric JAQUET

Elle gardera de ce membre
un très bon souvenir. 2663

L'ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE DES JOURNALISTES

a le pénible devoir de faire part
du décès de

Monsieur

Jean-Marie NUSSBAUM

membre vétéran.

Un hommage public aura lieu mer-
credi 30 janvier 1985, à 17 heures,
au Grand-Temple
de La Chaux-de-Fonds. 2705



Propriétaires, gérances
et particuliers

ATELIER DE SERRURERIE ET
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARLES OCHSNER

Ronde 27a et 27b

28 16 67

MAÇONNERIE-TRANSFORMATIONS

LAMBERT-GUYOT

Cure 7

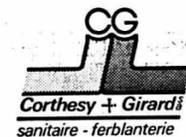
28 67 91



andré lagger
plâtrerie-peinture

Repos 17

28 67 76



INSTALLATIONS
SANITAIRES
Grenier 31

Corthesy + Girard
sanitaire - ferblanterie

23 18 23

CHARPENTE - MENUISERIE - SCIERIE

**USINE DE
LA CHARRIÈRE**

Charrière 59

28 49 51

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONE

Edouard SCHNEIDER & Cie

Temple-Allemand 111

23 33 44



DANIEL HADORN
FERBLANTERIE
COUVERTURE
Ronde 6

28 65 18



noël forney

Chauffages centraux
Paix 111

23 05 05



J. et R.-M. Mangin-Erard

Av. Léopold-Robert 57

23 60 88

REVÊTEMENTS DE SOLS

TAPIS - PARQUETS

J. ducommun sa

Serre 32

23 11 04



Rainer Kophal

Technicien ETS

Agencement de cuisines

Exposition et bureau:
Progrès 37, La Chaux-de-Fonds

23 16 32

Un
coup de téléphone suffit

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Audience du Tribunal de police du Val-de-Ruz Mise à ban: une double inconstance

Le Tribunal de police du district du Val-de-Ruz, placé sous la présidence de M. Daniel Jeanneret, assisté de M. Roland Zimmermann, substitut au greffe, a siégé hier, à l'Hôtel de Ville de Cernier.

H. V. est renvoyé devant le tribunal sous la prévention de violation de mise à ban pour avoir stationné, temporairement, sa voiture devant l'immeuble... dont il est locataire! C'est le propriétaire de l'immeuble qui a dénoncé le prévenu auprès du Ministère public.

Oui, a admis le prévenu à l'audience, j'ai stationné à deux reprises devant l'entrée de l'immeuble, la première fois pour décharger et installer une bouteille de gaz dans l'appartement, la seconde,

pendant une heure, pour décharger 40 kg. de pommes de terre.

Pour être valable, une mise à ban doit être dûment autorisée par le président du tribunal, puis publiée dans la Feuille officielle cantonale. Mais dans cette affaire, le tribunal a constaté que l'autorisation et la publication de la mise à ban différaient quant au numéro de l'article du cadastre concerné. Sans se prononcer sur le fond, mais constatant que la publication n'était pas conforme, le tribunal a purement et simplement acquitté H. V. en laissant les frais à la charge de l'Etat.

SANS PLAQUE

Circuler sur une route ouverte au trafic au guidon d'un motocycle non immatriculé (ce qui signifie que le véhicule n'est pas couvert par une assurance en responsabilité civile) est passible d'une peine d'emprisonnement et d'amende, même s'il ne s'agit que d'une brève course d'essai.

M. K., qui ignorait cette disposition, l'a appris à ses dépens. En effet, dans un tel cas, le tribunal n'a pas le choix: la loi est sévère, mais il doit l'appliquer. M. K. a donc été condamné à 3 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans, 100 francs d'amende et 34,50 francs de frais.

SORTIE DE BISTROT

Estimant que F. P. avait, le dimanche 18 novembre 1984, une conduite intolérable à l'égard d'un client, A. D., restaurateur au Val-de-Ruz, a décidé de l'expulser purement et simplement hors de l'établissement. F. P., lui, reproche à A. D. de l'avoir violemment frappé, au point qu'il aurait perdu connaissance peu après. Enfin, durant la bousculade, N. P., épouse de F. P., aurait injurié l'épouse du tenancier A. D.

Plaintes et contre-plaintes valent à A. D., F. P. et N. P. d'être poursuivis, respectivement, pour voies de fait, scandale en état d'ivresse et injure. A l'audience, le président a tenté, sans succès, la conciliation sur une partie de la prévention. La cause a été renvoyée pour per-

mettre l'audition de divers témoins. Affaire à suivre.

LES ROUES DANS LA FOUILLE

Enfin, le président a rendu son jugement dans deux causes dont les débats ont fait l'objet de notre compte-rendu de la semaine passée. Dans la première affaire, on se souvient que F. D. avait, peu avant Engollon et dans le but de faciliter un croisement, circulé volontairement dans une fouille comblée, mais non bitumée, puis sur une planche couvrant une tranchée perpendiculaire.

Au passage des roues droites, la planche avait pivoté et cassé le pont arrière de la voiture. Le tribunal a considéré que F. D. a commis une faute dans la mesure où le prévenu a circulé dans la fouille, puis sur la planche sans avoir la certitude qu'il ne se poserait pas de problème.

Pour cette perte de maîtrise, F. D. a été condamné à Fr. 120.- d'amende et Fr. 64.50 de frais de justice.

SAVOIR BIFURQUER

Dans la seconde affaire, C. C. avait commencé le dépassement de M. P. à l'instant où celle-ci décidait de bifurquer à gauche. M. P. affirmait que son indicateur de direction était enclenché depuis plusieurs secondes, alors que C. C. prétendait que M. B. n'avait manifesté son intention que très tardivement. Le tribunal a considéré qu'il n'était pas exclu que M. P. ait effectivement enclenché son clignoteur.

Mais cela ne suffisait pas: le risque accru qu'entraîne une modification de la direction impose des mesures particulières de prudence à l'égard des usagers en sens inverse et de ceux qui suivent. Ainsi M. B. devait encore vérifier, avant de bifurquer, qu'on ne la dépassait pas. La prévenue a été condamnée à Fr. 60.- d'amende et Fr. 35.- de frais.

En ce qui concerne C. C., le tribunal a considéré que le ralentissement de M. B. devait constituer, que l'indicateur de direction ait ou non été enclenché, un avertissement dont il fallait tenir compte. C. C. a été condamné à Fr. 40.- d'amende et Fr. 35.- de frais de justice. (mo)

Douloureux cas de conscience au Pâquier La petite classe en sursis

Le village du Pâquier compte une école avec deux classes; la première qui groupe les 1re, 2e et 3e années est sous les ordres de Mlle Marlyse Bachmann et compte huit élèves. La seconde classe, dirigée par M. Charles Brunner est fréquentée par 15 garçons et filles des 4e et 5e années auxquelles se joignent les classes 1 MP et 2P.

En mars 1984, le Département de l'instruction publique priait la commune du Pâquier d'entrevoir la prochaine fermeture d'une classe, car l'Etat ne voulait plus participer financièrement au maintien de deux postes de travail. La pilule était dure pour la Commission scolaire qui devait choisir l'un des deux enseignants pour assurer la direction de la future classe unique du village.

L'éviction de Mlle Bachmann, institutrice au village depuis 20 ans provoqua alors quelques remous, mais selon le président de commune, M. Fernand Cuhe la situation aurait été plus catastrophique si l'école toute entière se fermait.

SURSIS D'UNE ANNÉE

Le 22 janvier, M. Laurent Krügel, inspecteur scolaire montait au Pâquier pour réactiver ce problème lancinant. Cependant

après délibérations, la présidente de la Commission scolaire, Mme Anne-Marie Fallet obtenait un sursis d'une année pour la petite classe dirigée par Mlle Bachmann. Certes, l'effectif sera, à la rentrée scolaire d'août 85 encore plus réduit; un seul nouvel élève franchira la porte de l'école, tandis que trois voire cinq s'en iront poursuivre leur scolarité au Centre de la Fontenelle à Cernier.

La population de la commune est stable et le phénomène de vieillissement n'est pas encore perceptible; il faut chercher cette baisse d'élèves dans une diminution d'enfants par famille. Si la moyenne du village est certainement supérieure au taux national de 1,2 enfants par ménage, elle a fortement chuté, car le temps où l'on comptait cinq, six même sept gamins par famille est bien révolu.

La situation n'est hélas pas nouvelle. En 1935, la commune avait décidé pour assainir ses finances de se séparer des services de Mlle E. Jaques qui n'avait plus que 11 élèves dans la petite classe. L'instituteur, M. E. Müller, avait vu l'effectif de sa classe croître de 19 à 30 élèves, répartis en neuf ordres!

Aujourd'hui, avec une telle fréquentation, on pavoiserait... (cu)

LE LANDERON

Automobiliste blessée

Hier vers 1 h. 45, une conductrice de Colombier, Mme Ariane Sester, circulait route de Neuchâtel au Landeron en direction de Cressier. A la hauteur du No 52, à la suite d'une vitesse inadaptée aux conditions de la route glissante, son véhicule a dérapé et a traversé la chaussée pour aller heurter un arbre. Blessée, elle a été conduite en ambulance à l'Hôpital des Cadolles.

CORNAUX

Jeune fille blessée

Hier à 15 h. 28, un accident s'est produit à Cornaux à la Société d'agriculture. La jeune Miranda Geiser, fille de Pierre, née en 1971, domiciliée à Enges, était occupée, en compagnie de son père, à décharger une remorque. Pour une cause que l'enquête établira, elle a reçu une barre de fer sur la tête. De ce lieu, la jeune Geiser a été transportée à l'Hôpital Pourtalès. Vu son état, elle a été transférée à l'Hôpital de l'île à Berne.

AVIS MORTUAIRES

Je vais rejoindre ceux que j'ai aimés,
et j'attends ceux que j'aime.

Madame Henriette Stauffer-Miéville;

Madame Micheline Miéville-Barbezat et Nathalie, à Fleurier;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu
Arnold Stauffer;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu
Charles-Edouard Godel,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde
douleur de faire part du décès de

Monsieur

Charles STAUFFER

ancien maître boucher

leur cher époux, frère, beau-frère, beau-père, oncle, cousin,
parent et ami, enlevé à leur tendre affection mardi, dans sa
75e année, après quelques jours de maladie.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 29 janvier 1985.

L'incinération aura lieu jeudi 31 janvier.

Culte au Centre funéraire, à 10 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille: 16, rue de la Serre.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 212592

Autorisations

La Chancellerie d'Etat communique que lors de sa séance du 23 janvier 1985, le Conseil d'Etat a autorisé:

Mme Nelly Giger, née Frachebourg, aux Hauts-Geneveys et M. Jean-Pierre Reinhard, à Couvet, à pratiquer dans le canton en qualité de médecins;

Mme Dominique Liechi, née Röhrig, au Locle, à pratiquer dans le canton en qualité de physiothérapeute;

M. Bernard Grossenbacher, à Cortaillod, à pratiquer dans le canton en qualité d'infirmier;

Mlle Louise Haab, à Couvet et Mme Esther Niederhauser, née Brunner, à Marin, à pratiquer dans le canton en qualité d'infirmières. (comm)

REMERCIEMENTS

Très touchés par l'hommage rendu à

MADAME JULIETTE MAUERHOFER-PORTMANN

son époux, ses enfants et sa famille,

expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes
qui ont pris part à leur douloureuse épreuve, leur apportant le
réconfort de leur amitié et de leur sympathie. 933

Profondément touchés par les témoignages de sympathie reçus lors du
décès de

MONSIEUR HENRI DROZ

son épouse, ses enfants et sa famille,

remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur
douloureuse épreuve. 2263

LE LOCLE

Les enfants et petits-enfants de

MADAME CHARLOTTE MOLLIER-GODEL

profondément touchés par les marques de sympathie et d'affection qui
leur ont été témoignés lors de leur grand deuil, remercient sincèrement
toutes les personnes qui ont pris part à leur épreuve, par leur présence,
leur don, leur envoi de fleurs, leur message de condoléances et les
prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance. 212602

LES CONTEMPORAINS 1910 de La Chaux-de-Fonds

ont le pénible devoir de faire part
du décès de leur cher ami

Monsieur Charles STAUFFER

membre de notre comité.
Pour les obsèques,
se référer à l'avis de la famille. 2688

Réception des avis mortuaires: jusqu'à 22 heures

En cas de décès
RENÉ + J.-FRANÇOIS GUNTERT
Chasseral 79

Téléphone jour et nuit 039/28 38 33

L'IMPARTIAL

Société éditrice et imprimeur:
Imprimerie Courvoisier
Journal L'Impartial SA,
La Chaux-de-Fonds.

Rédaction et administration:
L'Impartial, rue Neuve 14,
2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 21 11 35 - Téléc 95-2114.
Tirage contrôlé (REMP) 30.979.

Rédaction:
Rédacteur en chef: Gill Baillo.

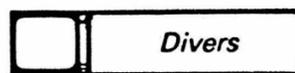
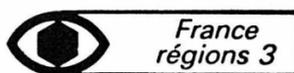
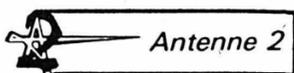
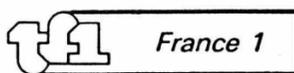
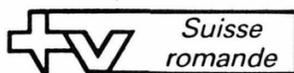
Rédacteurs RP:
Willy Brandt, Monde. - Roland Carrera, Econo-
mie. - Jean-Jacques Charrère, Val-de-Travers. -
Michel Dérens, Sports. - Raymond Dérens, Agri-
culture, Magazine et TV. - Cécile Diezi, Jura ber-
nois, Jura. - Roland Graf, Coordination de nuit. -
Laurent Guyot, Sports. - Ingrid C. Jeanneret, La
Chaux-de-Fonds. - Michel-Henri Krabs, Canton de
Neuchâtel. - Catherine Montandon, Le Locle. -
Jean-Claude Perrin, La Locle. - Mario Sessa,
Régionale. - Pierre Thomas, Correspondant parle-
montaire, Berne. - Pierre Veya, Jura. - Ruth Wid-
mer-Sydler, Littoral.

Stagiaires:
Pascal Brandt, Christiane Ory, Anouk Orliob.

Publicité:
Locale: bureau de L'IMPARTIAL
Suisse: ASSA

mercredi

TELEVISION RADIO



12.00 Midi-public
12.15 Pomme à l'eau, série avec Jacques Morel, Erika Maaz, Hélène Vallier, etc.

13.25 La lumière des justes

14.20 La caméra invisible
Dans des trains, des guichets et des quais de gare.

14.45 Télétextes et petites annonces à votre service

15.00 La rose des vents
Niger: chroniques nomades.

16.20 Le grand raid: Le Cap-Terre de Feu

17.15 Le monde des épices
La noix de muscade.

17.40 Bloc-notes

17.50 Téléjournal

17.55 4, 5, 6, 7... Babibouchettes

18.10 Ça roule pour vous
Spécial nature. Attention biotopes; tout sur les nichoirs.

18.35 Dodu Dodo

18.45 Journal romand

19.05 Spécial Bormio
Reportage.

19.30 Téléjournal

20.10 A bon entendeur
Avec Catherine Whali, Alex Décotte, Jacques Neiryck et Daniel Stons. Prix écrasés et ronds de fumée.

11.15 Antiope I

11.45 La une chez vous

12.00 Buffalo Bill

12.25 La bouteille à la mer

13.00 Le journal à la une

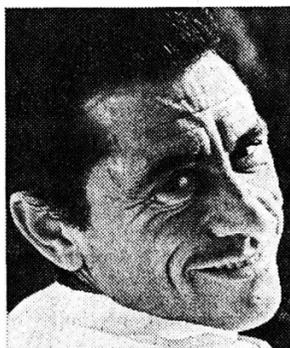
13.40 Vitamine

14.00 Ski alpin
Championnat du monde: cérémonie d'ouverture, en direct de Bormio (Italie).

15.30 Vitamine
15.30 Karen Chéryl; 15.35 Les trois mousquetaires; 15.55 Séquence «look»; 16.00 Dessin animé; 16.10 Madame Pepperpot.

16.20 Info jeunes

16.40 Star Trek
Demain sera hier.



A 17 h 30 La chance aux chansons

Avec Robert Lamoureux, Lucette Raillat, Pierre Provence, Micheline Dax, Jackie Sardou. Notre photo: Robert Lamoureux. (tf1)

18.00 Nounours

18.05 Le village dans les nuages

18.25 Minijournal

18.40 Papa et moi

19.15 Actualités régionales

19.40 Cocoricocoboy

19.53 Tirage du Tac-o-Tac

20.00 Le journal à la une

20.27 Tirage du loto

20.30 Parlons France
Avec Laurent Fabius.

20.45 Dallas
L'inattendue.

21.40 Contre-enquête
Avec Jesse Caron, Sade, Paul Personne, Bronski Beat, Vanity, Chakakhan.

22.45 Cote d'amour
Avec Jesse Caron, Sade, Paul Personne, Bronski Beat, Vanity, Chakakhan.

23.30 Une dernière

23.50 C'est à lire

24.00 Tify, s'il te plaît, raconte-moi une puce

6.45 TV du matin

10.30 A2 antiope

12.00 Midi informations
Météo

12.08 L'académie des 9
Avec Philippe Castelli, Christian Barbie, Luq Hamet, Véronique Genest, Laurence Badie, etc.

12.45 Antenne 2 midi

13.30 Dangereux été

13.45 Dessins animés

14.15 Récré A2
Les Schtroumpfs; les quatre amis; Anima 2; Latulu et Lireli; Marabout ficelle; Pac Man; Harold Lloyd; Discopuce; Le Tour du monde en 80 jours; la bande à Bédé.

16.50 Micro Kid

17.25 Platine 45
Alison Moyet; Trust; Mongo Jerry; Billy Idol; Sarah Mandiano; Giorgio Moroder; Phila Oakey; Murray Head.

18.00 Les carnets de l'aventure
La plus belle grotte du monde.

18.30 C'est la vie

18.50 Des chiffres et des lettres
Demi-finale.

19.15 Actualités régionales

19.40 Le théâtre de Bouvard

20.00 Journal

16.50 Micro Kid

17.25 Platine 45
Alison Moyet; Trust; Mongo Jerry; Billy Idol; Sarah Mandiano; Giorgio Moroder; Phila Oakey; Murray Head.

18.00 Les carnets de l'aventure
La plus belle grotte du monde.

18.30 C'est la vie

18.50 Des chiffres et des lettres
Demi-finale.

19.15 Actualités régionales

19.40 Le théâtre de Bouvard

20.00 Journal



A 20 h 35 Meurtre à la baguette

«Les cinq dernières minutes.» Avec Jacques Debary, Marc Eyraud, Patrick Bouchitey, etc. Le propriétaire d'un restaurant chinois est assassiné. Rude tâche pour le commissaire Cabrol qui enquête dans une véritable communauté asiatique où il est difficile de pénétrer.

Notre photo: Francine Berger et Jacques Debary. (a2)

22.05 L'art au quotidien
Les petits échos de la mode.

23.00 Edition de la nuit

23.25 Bonsoir les clips

17.00 Télévision régionale
19.10 Inf 3; 19.15 Actualités régionales; 19.39 Magazine régional.

19.55 Lucky Luke

20.05 Jeux de 20 heures
Avec Jean-Claude Poireau, Agnès, Marc Herman.



A 20 h 35 En se souvenant de Tino Rossi

Une émission proposée par Guy Lux et Léla Milcic. Tino Rossi chante: *Le plus beau des tangos du monde*; *O Corse, île d'amour*; *Quand tu reverras ton village*; *Ave Maria*; *Méditerranée*; *Maria, quand je vois tes yeux*, etc. Notre photo: Tino Rossi. (fr3)

21.35 Soir 3

22.00 Médicale
La dépression nerveuse. Est-ce une maladie? Comment la soigne-t-on? Le rôle des médicaments. Une émission d'Igor Barrière et Victor Cohen-Adria.

23.00 Charles Bukowski

23.05 Prélude à la nuit
Les philharmonistes de Châteauroux interprètent: *Dances de kermesse rhénanes (Rheinische Kirmes)*, de Zimmermann.

Demain à la TV romande

10.55 Ski alpin
Championnats du monde: descente dames.

12.00 Midi-public

12.30 Ski alpin

13.25 La lumière des justes

14.20 Alfred Eisenstaedt

15.10 A bon entendeur

16.20 Escapades

17.15 Le monde des épices

18.10 4 D agents spéciaux

19.05 Spécial Bormio 85

20.10 Temps présent
Sauve qui peut la forêt.

21.15 Dynasty

22.20 Les 20 ans des Journées cinématographiques de Soleure

Suisse italienne

9.00 TV scolaire

16.00 Téléjournal

16.05 Fuori gioco

17.45 Salades!?

18.45 Téléjournal

19.00 Le quotidien

20.00 Téléjournal

20.30 La vendetta
Film de Lyman Dayton.

22.00 Gianni Schicchi
Opéra en un acte de Giacomo Puccini.

23.00 Téléjournal

Suisse alémanique

13.55 Bulletin-Télétexte

14.00 Reprises

15.55 Pause

16.10 Téléjournal

16.15 La femme 85

17.00 1, 2 ou 3

17.45 Gutenacht-Geschichte

17.55 Téléjournal

18.00 Les animaux du soleil

18.30 Karussell

19.00 Actualités régionales

19.30 Téléjournal
Sport

20.05 Téléfilm
Thème: «Pour toujours, enfants de nos parents».

22.45 Téléjournal

Allemagne 1

13.15 Vidéotexte

16.00 Téléjournal

16.10 Der grüne Magnet

16.55 Lemmi und die Schmöcker

17.25 Kein Tag wie jeder andere

17.50 Téléjournal

18.00 Programmes régionaux

20.00 Téléjournal

20.15 Jugend-Stil
Une soirée pour les jeunes

21.45 Le fait du jour

22.00 Euroclip'85
Les meilleurs vidéo-clips de l'année.

23.30 Kojak

0.15 Téléjournal

Allemagne 2

16.00 Informations

16.05 Anderland

16.35 Mickys Trickparade

17.00 Informations régionales

17.15 L'illustré-télé

17.50 Ein Heim für Tiere

19.00 Informations

19.30 Kino-Hitparade

20.15 Signe minéralogique D
Allemagne de l'Est et de l'Ouest.

21.00 Dynasty

21.45 Journal du soir

22.05 L'Eglise des 1000 collines
Les communautés au Ruanda.

22.35 Das Spiel, der Wahn, der Tod und die Liebe

23.50 Die 250000 Dollar-Puppe

1.00 Informations

Allemagne 3

18.00 Rue Sésame

18.30 Telekolleg

19.00 Programmes régionaux

19.25 Informations

19.30 Rockpalast

20.15 Le nouveau film suisse

21.00 Messidor
Film d'Alain Tanner.

23.00 Jardins anglais

A propos

Ton présidentiel

Les gazettes affirment la certitude de Mitterrand: Chirac sera le candidat de l'opposition aux prochaines élections présidentielles. La prestation du patron du RPR lundi soir à l'Heure de vérité d'A2 confirme le pronostic.

La veste très «provinciale», devenu définitivement moins fougueux, Chirac a adressé quelques coups de patte aux socialistes et à un gouvernement qui dit une chose et trois mois après le contraire. Mais son principal message était autre. C'était celui du rassembleur face à l'ensemble des Français. Dans l'affaire de la Nouvelle-Calédonie, il fait, sans le dire, dans le registre «gardien de l'unité nationale menacée». En bon citoyen, ses services, il les a offerts – en vain – à l'Elysée. Le référendum? En bon démocrate, il est favorable à son principe, tout en souhaitant la confirmation du maintien dans le giron de la France, moyennant une large autonomie interne. Entre le plan Pisani et les propositions de son sénateur Dick Ukeiwé, il y a, dit-il très gaullien, «l'épaisseur de la République». Désireux de rassurer, donc ratissant large, Chirac ne touchera pas aux acquis sociaux et affirme: Le Pen, connaît pas.

Chirac s'est aussi posé en champion de l'unité de l'opposition. Facile pour lui: c'est ce que demande l'électeur et c'est tactiquement son intérêt. Avec Giscard, pas de problème, et Chirac s'est démené pour ne montrer aucune faille dans cette entente réapparue. Invitant tous les leaders de l'opposition à se rencontrer pour définir la stratégie, il tente d'acculer Barre dans les cordes, en lui rappelant que les partis seront indispensables pour l'emporter aux législatives. S'il est favorable à la cohabitation, Chirac ne se pousse pas au portillon de Maignon. Mitterrand devrait démissionner... et suivre son regard, le meilleur remplaçant, ce serait lui, qui a adouci son image en l'infléchissant vers un libéralisme légèrement centriste.

Chirac a utilisé l'Heure de vérité pour se positionner. Mais la subtilité de l'opération n'est guère spectaculaire et il n'est pas sûr que le téléspectateur y a trouvé son bonheur. Pendant ce temps, la TV romande diffusait La cage aux folles.

J.-L. V.

RADIOS

Suisse romande 1

Informations toutes les heures (sauf à 22 h et 23 h) et à 12 h 30 et 22 h 30. 8 h 20, Flash-neige; 9 h 05, Turbulences; 11 h 30, On va pas rigoler tous les jours; 12 h 20, Tais-toi et mange; 13 h 30, Avec le temps; 18 h 30, Le petit Alcazar; 20 h 02, Au clair de la lune; 22 h 40, Petit théâtre de nuit: Evora, de Gabrielle Faure; 23 h, Blues in the night; 0 h 05, Couleur 3.

Suisse romande 2

9 h 05, Connaissances; 10 h 30, La musique et les jours; 12 h, Nouveautés et traditions; 12 h 32, Table d'écoute; 14 h 05, Suisse-musique; 16 h, Connaissances; 17 h 05, Rock line; 18 h 10, Jazz non-stop; 18 h 30, Empreintes; 20 h 02, Le concert du mercredi: hôtes illustres de l'Orchestre de la Suisse romande; 22 h 40, Musique en Suisse romande; 0 h 05, Couleur 3.

Suisse alémanique

9 h, Palette; 12 h, Rendez-vous; 12 h 15, Magazine régional; 12 h 30, Actualités; 14 h, Mosaïque; 14 h 05, Enfants de couleur, parents blancs, sentiments mélangés; 14 h 30, Le coin musical; 15 h, Moderato; 16 h 30, Le club des enfants; 17 h, Welle eins; 19 h 15, Sport-télégramme; ma musique: Urs Räber; 20 h, Späspartout; 22 h, Music-box; 24 h, Club de nuit.

France musique

7 h 10, L'imprévu; 9 h 08, Programme non déterminé; 12 h 30, Concert; 13 h 30, Programme à déterminer; 18 h 30, Ensemble de l'itinéraire, dir.: Farchad Mechkat: *Désintégration*, Murail; *Concerto pour piano*, Levinas; 19 h 30, Jazz-actualités; 20 h 05, Avant-concert; 20 h 30, Récital de piano Arturo Benedetti Michelangeli; 23 h, Les soirées de France musique.

Prix écrasés et ronds de fumée

TSR, ce soir, à 20 h 10

Cet hiver s'est ouvert en Suisse romande un nouvel hypermarché. Une entreprise de ce genre ne se lance pas au hasard. Aussi l'équipe de A.B.E. a-t-elle eu l'idée de suivre de près la campagne publicitaire, puis d'aller voir sur place, dès l'ouverture, la manière dont étaient pratiquées les opérations commerciales destinées à allécher la clientèle. On va voir ce soir que les résultats de cette enquête ne manquent pas d'intérêt. Autre sujet d'actualité: depuis plusieurs mois, une marque de cigarettes est le centre d'une polémique lan-

cée par ses concurrents. L'enjeu est de savoir si les teneurs de condensats et de nicotine affichées sur le paquet sont conformes à la réalité. Un vrai feuilleton à épisodes qui s'est terminé par... un double affichage sur le paquet. Pendant ce temps, une autre marque lançait à son tour une nouvelle cigarette. Là, le consommateur ne trouvait trace d'aucune indication mais était en revanche invité à participer à un concours. Alors, A.B.E. a voulu reprendre le problème depuis le début en consultant le document qui régit le commerce des cigarettes: l'ordonnance sur les denrées alimentaires.

La mode actuelle prend naissance dans la rue

A2, ce soir, à 22 h 10

Voilà qui n'aurait pas fait plaisir à «Coco». La célèbre couturière Gabrielle Chanel, qui avait le Ritz pour cantine, avait en effet l'habitude de dire: «J'aime que la mode descende dans la rue mais je n'admets pas qu'elle en vienne».

Or, s'il faut en croire Marianne Gosset, réalisatrice des «Petits Echos de la Mode» dans la série «L'Art au quotidien», tout cela est bien fini car la mode aujourd'hui prend naissance dans la rue.

On n'imagine plus en 1985, en regardant les sages et strictes créations d'Yves Saint-Laurent que ce dernier ait pu proclamer au temps des barricades soixante-huitardes: «A bas le Ritz et vive la rue!» Exclamation prémonitrice s'il en fut...

«La mode, rappelle Marianne Gosset, est l'expression vestimentaire d'un groupe humain à un moment de son histoire. C'est un code, un langage social.

Quand la façon de se vêtir change fondamentalement, c'est toujours que l'inconscient collectif a, lui aussi, changé de peau. Cette mode est longtemps venue d'en haut mais la guerre, le Prêt-à-Porter ou le baby-boom ont, depuis, cassé ces images de bon goût.

«Aujourd'hui, poursuit la réalisatrice, la rue va vite, raconte des histoires, définit des clans, des looks. Les créateurs s'en inspirent et proposent des rêves qui ont pour référence le roman policier, l'opéra, la bande dessinée».

Ceux qui font la mode – on le verra dans l'émission – ont entre quinze et vingt-cinq ans. Ils sont stylistes mais de façon marginale, achetant des coupons au Marché Saint-Pierre, taillant leurs patrons sur un coin de table, et créant des collections que l'on peut voir aux Halles, ou dans des boutiques de Saint-Germain-des-Prés ou du quartier Beaubourg.

«Nous sommes une autre génération,

proclament ces jeunes. Nous ne voulons pas ressembler aux «vieux».

Pour eux, les «vieux» ce sont des gens comme Thierry Mugler (38 ans), des gens comme Marc Bohant (de Dior) ou Yves Saint-Laurent sont plutôt considérés par eux comme des ancêtres.

«D'ailleurs, notent ces jeunes stylistes de vingt-cinq ans, ce n'est déjà plus nous qui sommes vraiment dans le coup mais les gens de seize ou dix-sept ans».

Le pape de ces créateurs d'aujourd'hui, c'est Jean-Paul Gaultier, un garçon dont le plaisir est de faire tout ce «qui ne se fait pas».

On constate encore que certains styles ou certaines couleurs sont parfois rejetés dès le départ par la rue, ce qui ne se voyait jamais dans le passé. C'est la raison pour laquelle un grand fabricant de maille italien comme Benetton commence par créer ses modèles «en blanc». Il attend la toute dernière minute pour leur donner la couleur qu'il subodore dans l'air du temps. (ap)